EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport annuel 2019

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 Messages des actionnaires

8 Chiffres clés

8 Groupe Edmond de Rothschild

10 Edmond de Rothschild (France)

20 Rapport de gestion

14 Rapport d'activité

43 Déclaration de performance extra-financière

74 Rapport du Conseil de Surveillance

92 Groupe Edmond de Rothschild Comptes consolidés et annexes

92 Bilan consolidé IFRS

93 Compte de résultat consolidé IFRS

94 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

95 Tableau des flux de trésorerie IFRS

96 Tableau de variation des capitaux propres

97 Notes annexes aux comptes consolidés

152 Renseignements concernant les filiales et participations

154 Organigramme des participations consolidées

158 Edmond de Rothschild (France) Comptes sociaux et annexes

158 Bilan et hors bilan de la société mère

159 Compte de résultat de la société mère

160 Notes annexes aux comptes de la société mère

181 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

182 Rapports des Commissaires aux Comptes

197 Résolutions

Message des actionnaires

L'année 2019 qui avait débuté sous les auspices les plus sombres s'est achevée sur une note nettement plus positive, avec des marchés affichant des performances en forte hausse sur fond de ralentissement de la croissance mondiale et de résultats d'entreprises ne justifiant pas un tel engouement.

L'événement le plus marquant de l'an dernier aura sans doute été la volte-face des banques centrales qui ont repris leurs baisses de taux et leurs achats de titres massifs, masquant la fragilité des fondamentaux de l'économie.

Face au ralentissement de l'économie américaine dans une période préélectorale, à la persistance des tensions sino-américaines et aux inquiétudes géopolitiques, les politiques des banques centrales des pays développés et émergents devraient continuer à être accommodantes en 2020.

L'épisode d'épidémie de Coronavirus qui s'est déclaré en janvier rebat la donne et noircit le tableau d'une année qu'on espérait plutôt neutre. Au-delà de la brusque réaction des marchés, l'épidémie met en avant la forte dépendance de la production des économies américaines et européennes aux décisions unilatérales de la Chine.

En tant qu'actionnaires, 2019 a été marquée par un acte fort : notre famille a souhaité que Edmond de Rothschild redevienne un Groupe à capital 100% familial. Nous sommes convaincus que cet engagement de long terme de notre Famille va permettre au Groupe d'aller plus loin dans notre ambition d'en faire la référence des Maisons d'investissement de conviction.

Nos développements ces dernières années ont tracé la voie.

Convaincus que le monde de demain se prépare aujourd'hui et que la finance a un rôle responsable à jouer, nous avons développé depuis plusieurs années avec succès notre offre en actifs réels qui atteint aujourd'hui plus de 16 milliards de CHF.

Notre plateforme immobilière, Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management, fait partie de ces expertises reconnues et mobilise les investisseurs autour de stratégies répondant aux nouveaux usages de l'immobilier et respectant les normes écologiques les plus strictes. C'est ainsi que nous avons lancé en 2019 un fonds paneuropéen thématique qui se base sur la conviction qu'il nous faut repenser la logistique urbaine en relation avec le développement du commerce en ligne. Nous gérons aussi un fonds résidentiel de logements abordables au Royaume-Uni avec de forts engagements d'impact social. Enfin, nous avons concrétisé l'acquisition de deux ensembles de taille significative à Berlin et Londres pour y déployer des stratégies de régénération urbaines ambitieuses.

Notre plateforme sur la dette d'infrastructure BRIDGE poursuit sa forte croissance dans le domaine des infrastructures vertes, digitales et sociales et dispose, pour l'une de ses stratégies, d'un label GreenFin qui reconnaît notre engagement et notre crédibilité dans ce domaine. En 2019, BRIDGE a réalisé 15 investissements avec, pour la majorité, une mesure d'impact d'empreinte carbone favorable. Nous avons également été pionniers dans l'investissement dans l'e-mobilité dans le cadre du plan Junker.

Enfin, en 2019, notre plateforme de private equity a intégré une nouvelle stratégie spécialisée sur les problématiques de transmission de PME et ETI, alignée à notre ADN d'entrepreneurs. Nous souhaitons continuer à soutenir l'économie réelle avec des solutions pérennes et la totalité de nos 13 stratégies de private equity obéiront à des critères d'investissement responsable dès cette année.

Du côté des actifs liquides, nous continuons à travailler notre typicité en nous concentrant sur les stratégies qui font notre force.

Edmond de Rothschild est l'un des premiers acteurs à s'être engagé dans l'investissement socialement responsable (ISR) et à avoir développé son propre modèle de notation interne. Fort de cette conviction, nous comptons aujourd'hui 10,7 milliards de CHF gérés selon des stratégies d'investissements responsables. Notre Groupe est aujourd'hui le premier acteur à avoir obtenu, en 2019, un label ISR en France pour sa stratégie « global convertibles ». Nous comptons poursuivre le

basculement progressif de nos fonds vers des fonds gérés selon des stratégies ISR.

Notre Banque Privée est au contact permanent des Familles et des Entrepreneurs. Nous leur offrons un contenu différenciant qui combine performance financière et impact positif sur le monde, répondant ainsi aux aspirations grandissantes de notre clientèle. Nos clients ont ainsi pu prendre part aux transformations structurelles à l'œuvre dans plusieurs secteurs que ce soit avec notre fonds Big Data qui permet de bénéficier des innovations de rupture ou notre fonds de Private Equity, PEARL, qui accompagne la transition énergétique et environnementale. Notre fonds immobilier SMART Estate, qui repositionne des bâtiments obsolètes en capitalisant sur les nouvelles tendances, a également remporté un vif succès auprès de nos clients privés. Enfin, nous avons lancé un nouveau mandat ISR qui répond à cette demande légitime d'impact. Cette dynamique de l'offre a porté ses fruits avec des montants de collecte importants, en particulier en France.

Ariane de Rothschild
Présidente du Conseil d'administration du groupe
Edmond de Rothschild

Dans une industrie en profonde mutation, où la technologie prend une part tous les jours plus importante, nous sommes plus que jamais mobilisés pour faire de notre Maison d'investissements de Conviction la référence de notre secteur – reconnue pour sa typicité combinant performance financière et impact sociétal long terme et par l'unicité de ses valeurs humaines.

La façon dont nous exerçons nos différentes activités apporte la preuve de nos valeurs. Elle exprime notre vision de long terme, notre recherche d'impact et démontre notre quête d'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

Nous abordons donc cette année 2020 avec la volonté d'en faire une source d'opportunités de croissance pour nos clients que nous remercions pour leur confiance. Nous souhaitons qu'elle soit également une source de motivation et de satisfaction pour nos collaborateurs que nous remercions pour leur engagement.

Benjamin de Rothschild
Président du Conseil d'administration de
Edmond de Rothschild Holding

Chiffres clés

8 Groupe Edmond de Rothschild

10 Edmond de Rothschild (France)

Chiffres clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2019

Edmond de Rothschild, un groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients: la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et l'asset management. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et d'Institutionnal & Fund Services.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Asset management

Private equity
Immobilier
Institutional & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres

173 milliards CHF d'actifs (160 milliards d'euros)

22.7 % Ratio de solvabilité (ratio FINMA)

2 600 collaborateurs au 31/12/2019

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

32 implantations dans 15 pays

ALLEMAGNE Berlin, Düsseldorf, Francfort, Stuttgart

BELGIQUE Anvers, Bruxelles, Liège

ESPAGNE Madrid, Barcelone

FRANCE Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse

ITALIE Milan

LUXEMBOURG Luxembourg

MONACO Monaco

PAYS-BAS Amsterdam

PORTUGAL Lisbonne

ROYAUME-UNI Londres

SUISSE Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Zurich

JAPAN Tokyo

ÉMIRATS ARABES UNIS Dubai

ISRAËL Tel Aviv

URUGUAY Montevideo

EDMOND DE ROTHSCHILD

Chiffres clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2019

Actionnariat au 31 décembre 2019

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Total des encours gérés

En milliards d'euros

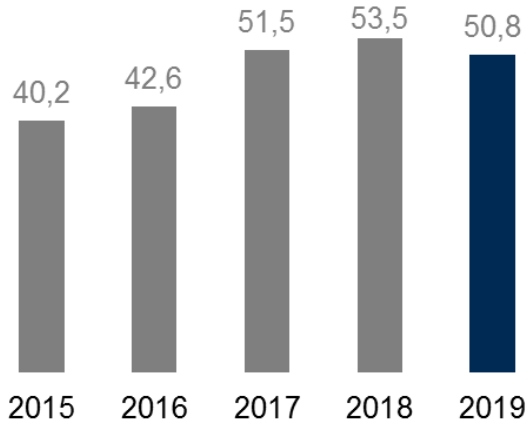

Implantations en France

France
Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

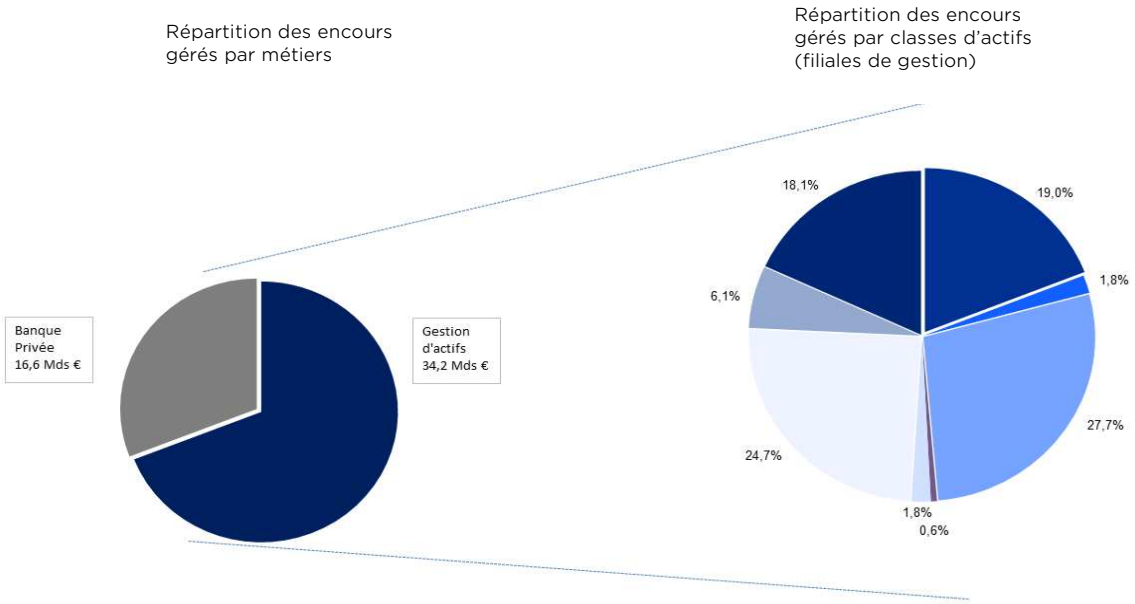

- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et hedge funds)
- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés

- Cleaveland

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2017	2018	2019
Total de bilan	3.443	3.665	3.955
Capitaux propres (part du groupe) *	349	352	381
Crédits distribués	673	766	877
Dépôts clientèle	1.418	1.585	1.604

La solidité de la situation financière du Groupe de la Banque se reflète par ses ratios de solvabilité**: dont ratio de 14,06% avec un ratio Tier One de 13,92% et Core Tier One de 13,87% à fin 2019 pour une exigence réglementaire de 10,72%.
Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 170,02% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2017	2018	2019
Produit net bancaire	305	300	304
Résultat brut d'exploitation	36	35	39
Résultat net	25	33	16
dont part du groupe	*24*	*28*	*14*
Effectif moyen (nombre)	**777**	**789**	**783**

* Hors résultat de l'exercice.
** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).

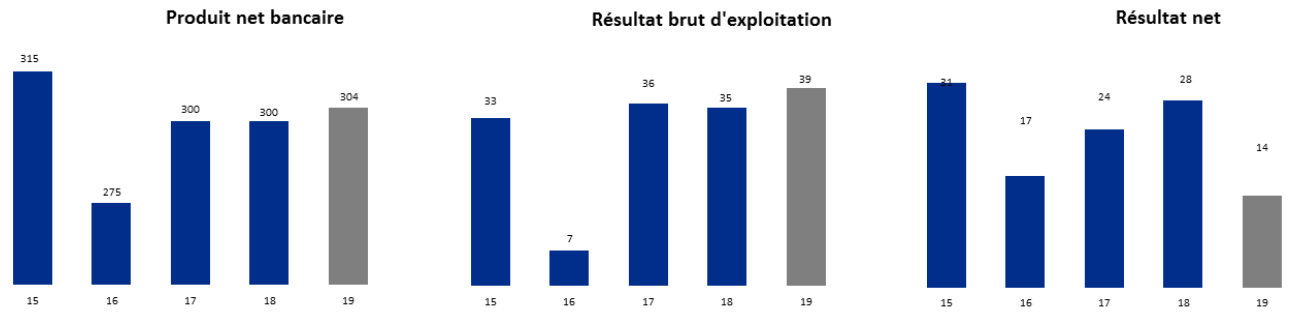

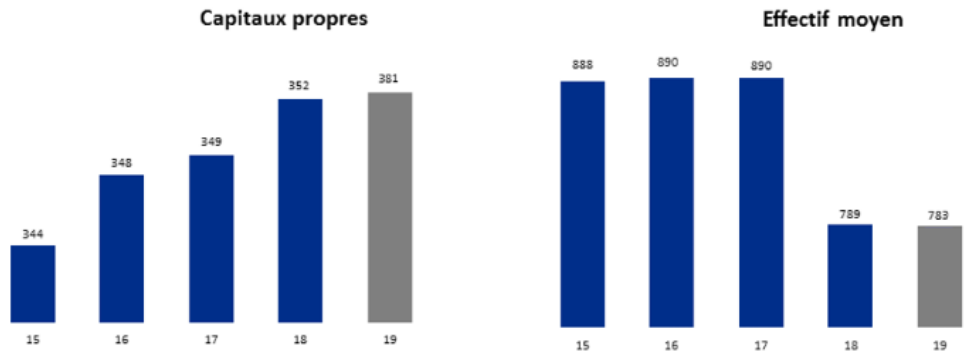

Rapport de Gestion

14 | Rapport d'activité

40 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

40 | Rapport de développement durable

Rapport d'activité

Après une fin d'année 2018 marquée par la montée des craintes autour d'une possible récession, et bien que les marchés aient été très favorables en 2019, l'aversion des clients pour le risque reste toujours forte, entraînant un mix-produit défavorable pour notre groupe.
Dans ce contexte, le résultat net part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de 14,0 millions par rapport au 31 décembre 2018 (+28,4 millions d'euros).

Les performances commerciales et financières de nos lignes de métier sont contrastées. La banque privée en France poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +1,3 milliard d'euros de collecte et la banque privée en Italie finit l'année en collecte positive (+0,1 milliard d'euros). La gestion immobilière génère une collecte supplémentaire de +0,4 milliard d'euros et le private equity réalise 3 levées de fonds qui représentent près de 90 millions d'euros d'encours supplémentaires. Les produits d'asset management dits « liquides » décollectent près de -3,7 milliards d'euros, principalement dans notre gamme de Long Only, pénalisés par l'aversion au risque décrite ci-avant.

Cependant, la bonne tenue des marchés permet de compenser ces effets négatifs et finalement, les actifs sous gestion restent stables par rapport à fin 2018 sur un périmètre comparable pour s'élever à 50,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

En milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Produit net bancaire	**303.631**	**299.950**	**1,2%**
Frais de gestion	–264.919	–264.479	0,2%
- Frais de personnel	*–151.979*	*–153.526*	
- Autres charges d'exploitation	*–85.241*	*–92.752*	
- Dotations aux amortissements	*–27.699*	*–18.201*	
Résultat brut d'exploitation	**38.712**	**35.471**	**9,1%**
Coût du risque	–3	–336	
Résultat d'exploitation	**38.709**	**35.135**	**10,2%**
Sociétés mises en équivalence	–105	3.203	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1.211	6.286	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	–8.105	–52	
Résultat courant avant impôt	**31.710**	**44.572**	**x 0,7**
Impôt sur les bénéfices	–15.744	–11.292	
Résultat net	**15.966**	**33.280**	**x 0,5**
Intérêts minoritaires	–1.590	–4.907	
Résultat net - Part du Groupe	**14.376**	**28.373**	**–49,3%**
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	**14.376**	**28.373**	**–49,3%**
Coefficient d'exploitation*	81,3%	82,1%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 300,4 millions d'euros pour l'exercice 2019, le produit net bancaire (PNB) est en hausse de +1,2% par rapport à 2018. Cette évolution se décompose comme suit :

- des commissions sur encours en baisse de -9,1%, pénalisées par le mix produit défavorable (application de la directive MIFID II et aversion des clients pour les produits risqués qui induisent une baisse des marges) ;
- des commissions de surperformance qui s'élèvent à +9,6 millions d'euros, après avoir enregistré près de 8,6 millions d'euros en 2018 ;
- des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) inférieures à celles enregistrées en 2018 (46,4 millions d'euros contre 56,9 millions d'euros), la tarification ayant été revue en 2019 ;
- une activité de bilan en hausse de +28,1 millions d'euros, bénéficiant de distributions significatives sur le portefeuille d'investissement et de la poursuite de la bonne tenue des activités de crédit ;
- l'activité de conseil aux entreprises génère des revenus supérieurs à ceux de 2018 (20,5 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros).

Le taux de marge brute ressort à 60 bps, en hausse de 1 point par rapport à 2018, favorisé par les revenus du portefeuille d'investissement.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 264,9 millions d'euros pour l'exercice 2019, stables par rapport à ceux de 2018 (+0,2%).
Les charges de personnel s'élèvent à 152,0 millions d'euros, en baisse de -1,0% par rapport à 2018.
Les autres charges d'exploitation à 112,9 millions d'euros sont en hausse de +1,8% par rapport à 2018.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un résultat brut d'exploitation de 38,7 millions d'euros, à comparer à 35,5 millions d'euros en 2018. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation s'améliore d'un point par rapport à fin 2018 (81% contre 82%).

Après un solde net du coût du risque nul (-0,3 million d'euros en 2018), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 38,7 millions d'euros, contre 35,1 millions d'euros en 2018.

Résultat net part du groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est nulle (-0,1 million d'euros contre +3,2 millions d'euros en 2018). La dynamique de l'entité Edmond de Rothschild (Monaco) compense les pertes enregistrées sur les entités d'asset management dans lesquelles le groupe Edmond de Rothschild (France) détient des participations. Les gains et pertes sur actifs s'élèvent à +1,2 million d'euros, résultant de la plus-value enregistrée à la suite de l'augmentation de capital de Edmond de Rothschild (Monaco).
Une dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition concernant Cleaveland est enregistrée à hauteur de -8,1 millions d'euros.
La part des intérêts minoritaires est en baisse en 2019, 2018 ayant enregistré la distribution de revenus sur le fonds ERES II.
Le résultat net part du Groupe ressort à 14,4 millions d'euros, en baisse de -49,3% par rapport à l'exercice précédent.

Activités et résultats des pôles d'activité

Dans un contexte réglementaire défavorable à l'activité de distribution de produits financiers, et pénalisé par l'aversion des clients aux risques, les revenus de la banque privée en France et en Italie diminuent. Mais la maîtrise des charges de ce pôle permet de limiter la baisse du résultat brut d'exploitation a -2,4%.

Pénalisé par une décollecte significative de ses actifs margés et ayant revu à la baisse la tarification de son activité transactionnelle, l'asset management (hors la gestion immobilière) voit son résultat brut d'exploitation baisser de -19,2 millions d'euros.

L'activité de gestion immobilière poursuit sa croissance en termes de revenus, bien que le niveau du volume d'acquisition lié à un marché concurrentiel diminue.

Le private equity poursuit ses investissements dans sa franchise ERES et lance deux nouvelles franchises en 2019.

L'année est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseils aux entreprises dont le dynamisme se confirme. L'équipe a connu cette année encore de nombreux succès commerciaux et s'impose comme un acteur reconnu sur son segment de marché.

Enfin, les autres activités bénéficient de distributions importantes des fonds investis dans le portefeuille d'investissements.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
En milliers d'euros	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produit net bancaire	**83.779**	**86.824**	**141.615**	**165.686**	**5.209**	**4.700**	**73.028**	**42.740**	**303.631**	**299.950**
Frais de gestion	–81.002	–83.980	–133.623	–138.104	–6.273	–6.766	–44.021	–35.629	–264.919	–264.479
- Frais de personnel	*–49.475*	*–52.115*	*–72.484*	*–77.334*	*–3.870*	*–4.611*	*–26.150*	*–19.466*	*–151.979*	*–153.526*
- directs	*–35.613*	*–38.064*	*–54.063*	*–57.787*	*–3.289*	*–4.066*	*–19.042*	*–14.204*	*–112.007*	*–114.121*
- indirects	*–13.862*	*–14.051*	*–18.421*	*–19.547*	*–581*	*–545*	*–7.108*	*–5.262*	*–39.972*	*–39.405*
- Autres charges d'exploitation	*–24.105*	*–25.309*	*–51.945*	*–51.951*	*–2.212*	*–1.993*	*–6.979*	*–13.499*	*–85.241*	*–92.752*
- Dotations aux amortissements	*–7.422*	*–6.556*	*–9.194*	*–8.819*	*–191*	*–162*	*–10.892*	*–2.664*	*–27.699*	*–18.201*
Résultat brut d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**7.992**	**27.582**	**–1.064**	**–2.066**	**29.007**	**7.111**	**38.712**	**35.471**
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	–3	–336	–3	–336
Résultat d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**7.992**	**27.582**	**–1.064**	**–2.066**	**29.004**	**6.775**	**38.709**	**35.135**
Sociétés mises en équivalence	7.571	7.045	–7.676	–3.800	-	-	-	–42	–105	3.203
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	1	-	1.210	6.286	1.211	6.286
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	–8.105	-	-	–52	-	-	–8.105	–52
Résultat courant avant impôt	**10.348**	**9.889**	**–7.789**	**23.782**	**–1.063**	**–2.118**	**30.214**	**13.019**	**31.710**	**44.572**
Coefficient d'exploitation*	87,8%	89,2%	88,5%	78,0%	116,8%	140,5%	57,3%	77,1%	81,3%	82,1%

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Banque privée

Faits marquants de 2019

- Une collecte nette record de 1,346 milliard d'euros
- 15,268 milliards d'euros sous gestion en banque privée

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. Edmond de Rothschild ambitionne d'accompagner ses clients de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, la banque a constitué une gamme de produits et de services concrets, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

En France, elle a la capacité d'assembler pro-activement des solutions et des expertises pour accompagner ses clients à chaque étape de la transformation de leur patrimoine. Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : opération de M&A, planification financière, analyse patrimoniale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client, qui adopte une vision holistique des différents actifs afin d'élaborer l'allocation stratégique pour les clients.

Une collecte dynamique

Malgré le regain des tensions géopolitiques et commerciales au niveau mondial, les marchés financiers, sous l'effet de politiques monétaires toujours plus accommodantes, sont restés orientés favorablement tout au long de l'année 2019 pour finir sur des hausses historiques de +20% à +30%. Cela n'a pas forcément conduit les investisseurs à retrouver le chemin de la bourse, où les volumes se sont détériorés, et les clients sont restés assez défensifs dans un contexte de taux négatifs. Dans cet environnement assez inédit, la Banque a accompagné ses clients de façon rapprochée pour répondre à leurs préoccupations de préservation et développement de leur patrimoine.

L'activité commerciale est restée forte partout en France. Notre banque privée a enregistré en 2019 une collecte nette exceptionnelle de 1,346 milliard d'euros.

Une offre de conseil et de solutions d'investissements adaptée

Ce dynamisme a été soutenu par la création, au niveau du Groupe, d'un pôle Wealth Solutions qui vise à renforcer la palette de conseils et solutions que nous apportons à nos clients privés. L'objectif est de répondre à l'ensemble des attentes de nos clients privés en matière (i) d'ingénierie patrimoniale, (ii) de recherche et de distribution d'opportunités d'investissement et de financement de convictions en immobilier et private equity, ainsi que (iii) de conseils spécialisés (philanthropie, art, etc.) et le suivi de projets dédiés à cette clientèle exigeante.

Dans l'environnement actuel, l'immobilier reste un actif recherché par la clientèle privée. Cette année encore, la Banque a poursuivi le déploiement de son offre de conseil dans ce domaine, grâce à l'équipe d'experts intégrés au sein de Edmond de Rothschild Corporate Finance, qui intervient sur des cessions ou acquisitions de parcs immobiliers. Les actifs de l'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), Edmond de Rothschild Immo Premium, à destination des clients privés continuent de progresser et dépassent plus de 150 millions d'euros. Ses performances sont en ligne avec les objectifs et il a réalisé plusieurs acquisitions en 2019.

Dans un souci constant de répondre aux besoins de financement de ses clients privés, la Banque continue également à développer son offre de crédit de façon raisonnée qui a dépassé cette année la barre du milliard d'engagements (1,1 milliard d'euros).

Plus de transparence pour les clients

L'entrée en vigueur des dispositions sur la transparence des frais prévues par la réglementation MIF 2 a été bien anticipée par la Banque. Les clients ont été accompagnés dans ce changement permettant la bonne compréhension de ces informations.

Les entrepreneurs au centre de notre offre

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. L'offre de Edmond de Rothschild, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, private equity), répond parfaitement à leurs besoins. Pour répondre à leur appétence pour l'investissement dans les actifs réels, Edmond de Rothschild a su développer une offre diversifiée en private equity et en immobilier. Les synergies poursuivies avec l'équipe de corporate finance permettent elles aussi d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Enfin, plusieurs partenariats ont été noués en 2019 afin de gagner en visibilité et en notoriété dans le monde des entrepreneurs de la Tech. Parmi ces initiatives, Edmond de Rothschild a souhaité s'associer au Livre blanc sur l'impact réalisé par The Galion Project, qui fait écho à l'engagement de longue date de la Banque sur cette thématique.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Produit net bancaire	**83.779**	**86.824**	**–3,5%**
Frais de gestion	–81.002	–83.980	–3,5%
- Frais de personnel	*–49.475*	*–52.115*	
. directs	*–35.613*	*–38.064*	
. indirects	*–13.862*	*–14.051*	
- Autres charges d'exploitation	*–24.105*	*–25.309*	
- Dotations aux amortissements	*–7.422*	*–6.556*	
Résultat brut d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**–2,4%**
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**–2,4%**
Sociétés mises en équivalence	7.571	7.045	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**10.348**	**9.889**	**4,6%**
Coefficient d'exploitation*	87,8%	89,2%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La dynamique commerciale de la banque privée se poursuit en France et des recrutements de banquiers relancent la dynamique en Italie. Malgré cela, les revenus sont pénalisés par un mix produits défavorable.

Les revenus de la banque privée ressortent à 83,8 millions d'euros en 2019, en baisse de -3,5% par rapport à 2018. Hors effet de périmètre lié à la création du département Private Banking Investment Advisory (PBIA) au cours de l'année 2018, les revenus sont stables (-0,4%) dans un contexte de pression sur les marges.

Cette évolution se détaille ainsi :

En France :

- les commissions sur encours baissent de -7,0% par rapport à 2018 (-2,9% hors PBIA) en raison d'un asset mix défavorable lié à l'aversion des clients pour le risque ;
- les commissions sur flux baissent de -10,8% par rapport à 2018, le début de l'année 2018 avait été marqué par des mouvements importants liés à l'homogénéisation des portefeuilles dans le cadre de PBIA ;
- la bonne tenue de l'activité de crédit permet de générer un niveau de revenus sur l'activité de bilan à 12,2 millions d'euros, supérieur à celui de 2018 (+27,7%).

En Italie, malgré les investissements consentis, l'activité reste toujours en retrait, confrontée à une forte pression concurrentielle.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 27,6% au produit net bancaire consolidé 2019, proportion légèrement inférieure à celle de 2018 (29,0%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 81,0 millions d'euros en 2019, en baisse par rapport à 2018 (-3,6%).
A 49,5 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en baisse de -5,1% par rapport à 2018.
Les autres charges baissent quant à elles de -1% par rapport à 2018, les budgets restant maîtrisés.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 2,8 millions d'euros, stable par rapport à celui de 2018.
Le coefficient d'exploitation s'élève à 87,8% en progression par rapport à celui de 2018 sous l'effet de la maîtrise des charges.
A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution d'Edmond de Rothschild (Monaco), en progression par rapport à 2018, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 10,3 millions d'euros en 2019.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2019

- 33,528 milliards d'euros sous gestion
- Des changements organisationnels accompagnés du déploiement d'une feuille de route 2022
- Une prise de participation qui complète l'offre existante
- Des développements intéressants sur plusieurs expertises

L'offre de Edmond de Rothschild en asset management est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme et des points de vue affirmés.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Des évolutions organisationnelles et une feuille de route ambitieuse

Plusieurs changements organisationnels ont eu lieu en asset management en 2019. En mars, Christophe Caspar a été nommé responsable de l'asset management en remplacement de Vincent Taupin qui a pris la direction du Groupe. En juin, une nouvelle organisation de la gestion a été présentée, avec à sa tête Benjamin Melman, nommé Global Chief Investment Officer.

La direction de la gestion a été structurée en 4 pôles :

› Michaël Nizard a pris la responsabilité de l'équipe allocation d'actifs et dettes douveraines,

› Christophe Foliot et Jacques-Aurélien Marcireau ont pris la direction des équipes de gestion actions,

› Alain Krief a rejoint le groupe Edmond de Rothschild pour prendre la direction de l'équipe fixed income

› Enfin, Jean-Philippe Desmartin conserve quant à lui la responsabilité du pôle ISR avec une approche transversale sur l'ensemble des classes d'actifs.

Plusieurs arrivées ont par ailleurs été enregistrées au sein des équipes de gestion pour développer les capacités de gestion avec notamment des analystes spécialisés sur certains segments de marché.

La gestion du fonds EdR Fund Bond Allocation a également évolué. Le duo de gérants en charge de ce fonds d'allocation obligataire a quitté la société de gestion en juillet et a été remplacé par Nicolas Leprince et Julien Tisserand, spécialistes aguerris des marchés obligataires.

Une feuille de route à horizon 2022 a été établie cette année. Elle présente les expertises jugées stratégiques que la société de gestion souhaite promouvoir et sur lesquelles les efforts seront concentrés.

Coté actions, l'accent sera mis sur les actions européennes et thématiques. Les dettes thématiques (émergente et financière notamment) feront aussi partie de ce plan de développement, ainsi que l'allocation d'actifs sur laquelle la société de gestion dispose d'une expertise de pointe.

L'ISR y occupe une place de premier plan et de manière transversale, ce qui s'inscrit dans la continuité du fort engagement dans ce domaine entamé dès 2007.

Les solutions de *« Risk Management»* et la gestion quantitative sont également présentes dans cette feuille de route, afin de répondre aux besoins d'accompagnement toujours grandissants et spécifiques de nos clients.

.

Plusieurs succès malgré un environnement difficile pour la gestion active

La dette émergente fait partie des convictions de Edmond de Rothschild Asset Management depuis plusieurs années. Cette expertise a connu des développements intéressants en 2019 puisque le fonds EdR Fund Emerging Credit, plusieurs fois primé, a enregistré plus de 200 millions d'euros de collecte, alors que le dernier né de cette gamme, EdR Fund Emerging Sovereign, lancé fin 2018, affichait près de 200 millions d'euros sous gestion en fin d'année. A contrario, le fonds de dette souveraine EdR Fund Emerging Bonds, a connu en 2019 des contre-performances et une décollecte de plus de 100 millions d'euros.

La gamme de fonds gérée par Edmond de Rothschild Asset Management a par ailleurs connu d'autres développements :

- Lancement du fonds EdR Sicav US Solve : fort du succès du fonds EdR SICAV Europe Solve lancé en 2015 et qui rencontre un vif intérêt auprès des investisseurs institutionnels, les équipes de Edmond de Rothschild Asset Management ont souhaité étendre cette expertise en lançant un nouveau fonds « actions protégées » couvrant cette fois l'univers des actions américaines. Le fonds affichait fin 2019 une collecte de plus de 200 millions d'euros.
- Un nouveau fonds à échéance : alors que s'est achevée en 2019 la commercialisation du fonds Millesima 2024, un 8ème fonds à échéance a vu le jour au 2ème semestre, Millesima 2026, pour répondre à l'intérêt des investisseurs pour ce type de solutions dans un contexte de taux bas.

La gamme actions a connu une décollecte importante en 2019, en particulier sur les actions européennes, en ligne avec la tendance observée en Europe de décollecte des grands acteurs de la gestion active actions. Plusieurs initiatives ont été prises pour envisager des évolutions au sein de cette gamme, qui devraient se concrétiser en 2020. Malgré cette tendance défavorable, un fonds s'est toutefois distingué : EdR Sicav Euro Sustainable Growth, fonds ISR actions européennes, qui a affiché une collecte de plus de 200 millions d'euros et a vu ses encours sous gestion dépasser 400 millions d'euros fin 2019 contre 150 un an auparavant.

La thématique « ISR » a en effet été particulièrement mise en avant en 2019. En fin d'année, un 3ème fonds ouvert a d'ailleurs été labélisé (EdR Fund Global Sustainable Convertibles) confirmant ainsi la volonté de la société de gestion de prendre de nouvelles initiatives en gestion ISR.

Enfin, la plateforme de dette d'infrastructure BRIDGE a de nouveau conclu l'année sur une note très positive. Le dernier millésime, BRIDGE IV, lancé en avril 2018 a levé au total sur la période 1,25 milliard d'euros portant ainsi les encours de la plateforme à 2,6 milliards d'euros. Un nouveau véhicule est en préparation pour 2020.

Récompenses 2019

Plusieurs trophées français ou européens sont venus récompenser Edmond de Rothschild Asset Management et ses fonds.

- Quantalys Awards : meilleure gamme obligataire (sociétés européenne qui gère plus de 5 milliards d'euros.)
- Grands prix de l'AGEFI : Equilibre Discovery (catégorie Diversifiés Europe) et EdR Fund Emerging Credit (catégorie Obligations Pays emergents)
- Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2019 : EdR Fund Emerging Credit meilleur fonds sur 3 et 5 ans (trophées Europe, France, Suisse, Autriche, UK, Allemagne, Pays Bas).

Une nouvelle étape du développement de la plateforme immobilière en 2020

En 2018, Edmond de Rothschild a regroupé ses plateformes d'investissement de private equity, immobilier et gestion d'actifs, afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs. Les trois filiales du Groupe spécialisées dans l'immobilier avaient alors été placées sous une direction unique. En 2019, la plateforme immobilière a poursuivi son développement et va prochainement franchir une étape supplémentaire avec l'adoption d'une marque unique : Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management (REIM).

Edmond de Rothschild a développé son activité de gestion d'actifs immobiliers grâce à une série d'acquisitions ciblées. L'entité française « Cleaveland » a été fondée en France en 2005 et a été acquise par Edmond de Rothschild en 2016. Elle est actuellement dirigée par François Grandvoinnet, président, qui a rejoint le groupe fin 2019.

La filiale a par ailleurs enregistré cette année la promotion de deux autres responsables : Lyes Badji, directeur général, et Clément Brazy, directeur financier. Le fonds « EdR Immo Premium » a connu un niveau de collecte intéressant, terminant l'année à plus de 150 millions d'euros. Plusieurs acquisitions ont eu lieu dans le cadre de ce fonds, malgré un marché tendu. Par ailleurs, Cleaveland a de nouveau vu croître le nombre de FIA gérés.

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Produit net bancaire	**141.615**	**165.686**	**–14,5%**
Frais de gestion	–133.623	–138.104	–3,2%
- Frais de personnel	*–72.484*	*–77.334*	
. directs	*–54.063*	*–57.787*	
. indirects	*–18.421*	*–19.547*	
- Autres charges d'exploitation	*–51.945*	*–51.951*	
- Dotations aux amortissements	*–9.194*	*–8.819*	
Résultat brut d'exploitation	**7.992**	**27.582**	**–71,0%**
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	**7.992**	**27.582**	**–71,0%**
Sociétés mises en équivalence	–7.676	–3.800	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	–8.105	-	
Résultat courant avant impôt	**–7.789**	**23.782**	**–132,8%**
Coefficient d'exploitation*	88,5%	78,0%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 33,5 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont légèrement supérieurs au niveau enregistré fin 2018 après retraitement d'un effet périmètre.
Pénalisé par des décollectes significatives tant dans la gamme actions (-1,7 milliard d'euros) que dans la gamme allocation (-1,4 milliard d'euros), le niveau des encours se maintient toutefois grâce à la bonne tenue des marchés en 2019.

Favorisé par l'évolution des encours en gestion immobilière, l'encours moyen de ce pôle progresse de +4,2%. Les revenus connaissent des évolutions divergentes selon les activités :

- dans l'activité d'asset management de produits liquides (hors immobilier), les revenus baissent de -15,2%, impactés défavorablement par la baisse des encours sur les produits margés et la baisse de la tarification opérée sur l'activité transactionnelle ;
- dans l'activité de gestion immobilière, les encours moyens progressent de +23,0% entraînant une croissance des revenus sur encours (+15,9%). L'activité d'acquisition est toutefois en légère baisse (-3,8%). Au global, les revenus du pôle de gestion immobilière augmentent de +8,2%.
- le rythme de l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie ralentit légèrement, pour les mêmes raisons que celle observées dans l'activité d'asset management historique. Les revenus baissent de -9,8%. D'autre part, les revenus de cette activité avaient été favorisés par l'enregistrement d'une commission de surperformance non renouvelée en 2019. Au global, les revenus du pôle d'asset management en Italie diminuent de -25,7%.

Frais de gestion

Les frais généraux sont en nette baisse de -3,2% pour atteindre 133,6 millions d'euros contre 138,1 millions d'euros en 2018.
Les frais de personnel des collaborateurs s'élèvent à 72,5 millions d'euros, inférieurs de -6,3% par rapport à 2018.
Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (61,1 millions d'euros) augmentent légèrement (+0,6%) entre 2019 et 2018.

Résultat d'exploitation

Conséquence des évolutions décrites ci-dessus, le résultat brut d'exploitation baisse en 2019 pour s'établir à 8,0 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros en 2018.
Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 88,5% contre 78,0% en 2018.

Résultat courant avant impôt

En 2019, la contribution des entreprises mises en équivalence a été fortement pénalisée par les pertes enregistrées sur les sociétés ERAAM et Zhonghaï FMC, dans lesquelles le groupe détient des participations. Finalement, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs ressort négatif à -7,8 millions d'euros quand il s'élevait à +23,8 millions d'euros en 2018.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 36 bps en baisse de 8 bps par rapport à 2018 (44 bps).

Private equity

Faits marquants de 2019

- Succès des levées de Privilège 2018 (second closing FPCI et SICAR 102 millions d'euros), Kennet V (closing final 22,8 millions d'euros) et Transmission et Croissance I (premier closing 28.8 millions d'euros)
- Deux cessions dans ERES II, deux acquisitions pour ERES III, bon rythme de déploiement pour Privilege 2018 et Kennet V

Notre expertise de capital-investissement a continué de se développer tout au long de l'année 2019 avec de nouveaux produits et services afin de permettre à l'ensemble de nos clients (privés comme institutionnels) de pouvoir bénéficier de cette classe d'actif.

Parfaitement aligné avec notre stratégie globale, le capital-investissement nous permet de réaliser des investissements ancrés dans l'économie réelle avec la volonté d'aligner performance financière, sociale et environnementale.

Cette année, nous avons renforcé notre plateforme de capital-investissement en poursuivant notre volonté d'accompagner la croissance de PME visionnaires partout dans le monde. Deux nouvelles stratégies ont été lancées et nous disposons désormais de 13 stratégies d'investissement de niche sur des zones géographiques et des secteurs variés.

En France, nos activités d'investissement minoritaire et de fonds de fonds ont également largement contribué au succès de la plateforme de capital-investissement cette année.

Fond de fonds : un dynamisme exceptionnel

Privilège Access, notre stratégie de fonds de fonds externes, a poursuivi avec succès sa levée de fonds, avec 46,2 millions d'euros levés sur Privilège 2018 FPCI et 56,2 millions d'euros levés sur Privilège 2018 SICAV RAIF, tous les deux gérés par EdR Private Equity France.

L'année 2019 a également été consacrée au début du déploiement des deux véhicules. Au total, ce sont 7 opérations qui ont été réalisées avec 5 engagements primaires dans Lee Equity Partners, Lovel Minnick, GHO Capital Partners II, Palladium Equity V et A&M Capital Europe I ainsi que 2 engagements secondaires dans McLarens (aux côtés de ERES III) et Kymera (au portefeuille d'ERES III depuis 2018).

Lee Equity Partners est un gérant de capital-développement actif dans le secteur des services, en particulier dans les domaines de la santé, de la finance et du B2B en Amérique du Nord. Il cible des entreprises ayant un potentiel de croissance élevé avec pour objectif d'améliorer leur structure opérationnelle.

Lovel Minnick Partners est un gérant de capital-transmission spécialiste du secteur des services financiers aux Etats-Unis et, de façon opportuniste, en Europe, ciblant des entreprises de taille moyenne inférieure, leaders dans un marché de niche.

GHO Capital est un gérant pan-européen spécialisé dans le domaine de la santé. Il cible des opportunités de marché inexploitées dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique, des technologies médicales et des services externalisés.

Palladium Equity est un gérant américain de capital transmission spécialisé dans les entreprises familiales de taille moyenne, opérant dans les secteurs industriels et de biens de consommation, s'adressant notamment à une clientèle hispanique aux Etats-Unis.

A&M Capital est un gérant spécialisé dans la transformation d'entreprises européennes de taille moyenne cherchant à améliorer leur performance opérationnelle.

Le closing final des fonds Privilège 2018 est prévu en mars 2020.

Fonds d'investissement minoritaire : une stratégie solide

Les performances d'ERES II FPCI continuent d'être satisfaisantes à fin 2019. Deux évènements de liquidité ont particulièrement contribué à cela :

- Worley Claims Services (expertise en assurances aux Etats-Unis). En 4 ans, Worley s'est considérablement renforcée (diversification du chiffre d'affaires, arrivée d'un nouveau management, redynamisation commerciale, repositionnement vers des activités plus récurrentes, investissements dans l'infrastructure, etc…), ce qui en a fait une

cible de choix pour le fonds américain Kolhberg & Co.

- Socotec, un des leaders français de l'inspection et du contrôle technique, dans le cadre d'un LBO secondaire (33% du capital). Fort d'un profil plus international et d'un nouveau management, Socotec a suscité l'intérêt d'investisseurs aux profils variés à la suite d'un processus de vente compétitif remporté par Clayton, Dubilier & Rice.

Les fonds ERES III ont également réalisé deux investissements cette année dans ASL Aviation Holding et dans McLarens.

ASL est le plus grand opérateur de frêt aérien express en Europe. Il assure, de manière externalisée, le transport aérien de coursiers express, des services postaux, des opérateurs de frêt, de passagers et de charters. ASL est également présent sur le marché de la location d'avions, principalement pour soutenir ses propres activités, et contrôle la deuxième compagnie aérienne commerciale low-cost en Afrique du Sud (FlySafair)

McLarens Global Limited est l'un des leaders mondiaux de la gestion du processus d'indemnisation (estimation, expertise), intervenant auprès de compagnies d'assurance, courtiers en assurance et de sociétés assurées. La société, seul acteur global spécialisé sur le segment des indemnisations complexes, possède une position de leader dans les secteurs de l'aviation, l'agriculture et l'immobilier commercial.

Poursuite de notre déploiement dans la technologie

Kennet V FPCI est un fonds investissant, en parallèle d'un fonds luxembourgeois Kennet V SCSp, dans des entreprises technologiques à forte croissance majoritairement au Royaume-Uni. Le fonds est géré en délégation de gestion financière donnée à une société britannique Kennet Partners. Kennet V FPCI a réalisé un dernier closing en octobre 2019 à hauteur de 22,8 millions d'euros (montants levés pour Kennet V SCSp de 170,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Trois investissements ont été réalisés en 2019 : Social Survey, Eloomi, Spatial Networks.

Social Survey est un logiciel utilisé pour sonder la satisfaction des clients en recueillant leurs commentaires et niveau de satisfaction sur les services fournis par les employés d'une entreprise.

Eloomi propose des solutions SaaS (logiciels en tant que services) axées sur la formation (e-learning) et la gestion des performances pour des entreprises de 500 à 10.000 salariés.

Spatial Networks fournit des solutions d'intelligence géospatiale grâce à une plateforme de collecte de données mobiles ainsi qu'un réseau mondial de professionnels du secteur géospatial.

Transmission & Croissance : un fonds spécialisé sur la transmission des PME françaises

Ce premier fonds né de l'association de Edmond de Rothschild Private Equity et Trajan Capital s'inspire du modèle nord-américain à succès des *Search Funds*.

L'objectif du fonds est de pérenniser l'indépendance des PME françaises en accompagnant une nouvelle génération d'entrepreneurs dans leur prise de fonction et leur remontée progressive au capital de ces sociétés.

Les équipes de Trajan Capital et d'Edmond de Rothschild Private Equity visent à constituer un vivier d'une douzaine de managers candidats à la reprise d'entreprise qu'ils accompagneront dans la recherche de cibles d'acquisition, l'analyse d'opportunités et la structuration d'opérations.

Le fonds Transmission & Croissance 1 FPCI, dont l'objectif de levée est de 120 à 150 millions d'euros apportera les fonds propres nécessaires à une prise de participation majoritaire dans ces opérations et au développement des sociétés en portefeuille. Il a procédé à son premier closing le 30 décembre 2019 à hauteur de 28,8 millions d'euros et, n'a pas encore réalisé d'investissement à fin 2019.

Résultats détaillés de l'activité Private Equity

En milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Produit net bancaire	**5.209**	**4.700**	**10,8%**
Frais de gestion	–6.273	–6.766	–7,3%
- Frais de personnel	*–3.870*	*–4.611*	
. directs	*–3.289*	*–4.066*	
. indirects	*–581*	*–545*	
- Autres charges d'exploitation	*–2.212*	*–1.993*	
- Dotations aux amortissements	*–191*	*–162*	
Résultat brut d'exploitation	**–1.064**	**–2.066**	**–48,5%**
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	**–1.064**	**–2.066**	**–48,5%**
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	–52	
Résultat courant avant impôt	**–1.063**	**–2.118**	**–49,8%**
Coefficient d'exploitation*	116,8%	140,5%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La poursuite du développement des fonds de fonds favorise cette année encore le produit net bancaire du private equity qui ressort en hausse de +0,5 million d'euros par rapport à 2018.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation sont en baisse de -7,3% par rapport à 2018 qui avait été impacté défavorablement par l'enregistrement de frais liés à la constitution de la plateforme en France.

Résultat d'exploitation

La hausse des revenus et la maîtrise des charges permettent de réduire la perte d'exploitation par 2 par rapport à 2018.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du private equity ressort négatif à -1,1 million d'euros quand il était de -2,1 millions d'euros en 2018.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2019

- Une excellente année avec 33 opérations conseillées et des opérations record en termes de taille
- Une activité dynamique dans les secteurs de la santé et de l'immobilier
- La montée en puissance de la Tech et digital contribuant à la visibilité sur le marché
- Un chiffre d'affaires en forte progression

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales et aux investisseurs financiers est une activité historique du Groupe et un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs grâce à sa capacité de proposer aux clients entrepreneurs un one stop shop (ingénierie patrimoniale/M&A/banque privée). Edmond de Rothschild conseille les entrepreneurs et les familles, ainsi que les investisseurs financiers et les groupes industriels, sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux et immobiliers. Cela permet également de proposer à des investisseurs de type family office des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mids caps (10 à 500 millions d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés familiales pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant d'atouts différenciants.

Une percée dans la Tech et un acteur reconnu dans la santé et l'immobilier

A l'inverse du marché des grandes transactions dont les volumes peuvent varier d'une année sur l'autre, celui des midcaps maintient son dynamisme[1].

Les 33 opérations réalisées par l'équipe illustrent l'accélération du développement de l'activité, la montée en puissance de l'équipe de Lyon qui a rejoint Edmond de Rothschild en 2018, ainsi que le travail effectué ces dernières années sur l'organisation interne. L'année s'est caractérisée par un fort dynamisme dans l'activité M&A illustrée par le nombre d'opérations primaires avec la banque privée et la

montée en puissance des opérations avec les fonds d'investissement.

Dans le M&A, le secteur de l'immobilier a, comme l'an dernier, fortement contribué au chiffre d'affaires avec 6 opérations. Parmi les opérations réalisées, Edmond de Rothschild Corporate Finance a été conseil d'Eurazeo Patrimoine dans l'acquisition d'une participation minoritaire dans le groupe Emerige, des actionnaires de Valeur et Capital dans la cession d'une participation majoritaire à Montefiore et de STAM dans la cession du groupe à Corestate.

Dans la santé et les services à la santé, secteur attractif et offrant de belles valorisations, Edmond de Rothschild Corporate Finance confirme son expertise avec 6 opérations en 2019, portant à plus de 30 le nombre de transactions dans ce secteur depuis 2016. L'équipe de Lyon a largement contribué à cette réussite puisqu'elle a conseillé trois des 6 opérations dans la santé en 2019. La cession de Domidep restera comme l'opération marquante de l'année à la fois en raison de sa taille mais aussi parce qu'elle est la 14ème réalisée avec le groupe Domidep en 11 ans, démontrant la capacité de l'équipe de corporate finance à accompagner les clients sur le long terme et dans toutes les étapes de leur développement.

Enfin, la percée dans le secteur de la Tech et du digital s'est accélérée en 2019, permettant à l'équipe de se classer en deuxième position dans le Top 10 des banquiers d'affaires sur le secteur en France[2]. On soulignera la réalisation d'une double opération assez exceptionnelle en 2019 avec CLS et sa filiale Kineis (surveillance via des nano satellites pour étudier, protéger la Terre et gérer durablement ses ressources) qui fait écho à l'engagement du groupe Edmond de Rothschild.

Des objectifs toujours ambitieux

Toujours dans la volonté d'avoir l'organisation la plus adaptée au développement et à l'accélération de l'activité, l'année 2019 a également été marquée par le recrutement d'un directeur et de deux analystes.

Les liens avec la banque privée se sont encore renforcés cette année. L'ouverture du capital de Coutot-Roerig, leader européen de la généalogie successorale, réalisée en forte synergie avec les équipes de la banque privée, restera parmi les opérations emblématiques de l'année.

En 2020, Edmond de Rothschild Corporate Finance entend poursuivre son développement grâce à la participation à de plus en plus d'opérations de place comme ce fût le cas en 2019. Le renforcement des expertises sectorielles, l'augmentation des opérations dites « primaires » en synergie avec la banque privée et une présence accrue auprès des fonds d'investissement constitueront les principaux axes de développement pour 2020.

[1] Source : L'Agefi Hebdo n°642-643 du 10 janvier 2019 – Classement M&A – page 28

[2] Source : CF News Magazine, n° 21 de Février 2020, p 32

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Produit net bancaire	**73.028**	**42.740**	**70,9%**
Frais de gestion	–44.021	–35.629	23,6%
- Frais de personnel	*–26.150*	*–19.466*	
. directs	*–19.042*	*–14.204*	
. indirects	*–7.108*	*–5.262*	
- Autres charges d'exploitation	*–6.979*	*–13.499*	
- Dotations aux amortissements	*–10.892*	*–2.664*	
Résultat brut d'exploitation	**29.007**	**7.111**	**ns**
Coût du risque	–3	–336	
Résultat d'exploitation	**29.004**	**6.775**	**ns**
Sociétés mises en équivalence	-	–42	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1.210	6.286	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	**30.214**	**13.019**	**ns**
Coefficient d'exploitation*	57,3%	77,1%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseils aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2019.
Le produit net bancaire de cette activité s'établit à 20,5 millions d'euros, en hausse de +2,9 millions par rapport à 2018.

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 52,5 millions d'euros, en progression de +27,4 millions d'euros par rapport à décembre 2018 : les résultats sur le portefeuille d'investissement s'élèvent à 47,4 millions d'euros comprenant 43,6 millions d'euros de plus-value réalisées et 3,7 millions d'appréciation de la valeur latente du portefeuille selon la norme IFRS 9.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation augmentent par rapport à 2018 (+36,3%), en lien avec l'intégration de la nouvelle équipe à Lyon et le niveau des revenus enregistrés.
Le résultat brut d'exploitation ressort négatif (-2,5 millions d'euros) quand il était positif de +0,7 million d'euros en 2018.

Résultat courant avant impôt

Après enregistrement de la plus-value de dilution dégagée à la suite de l'augmentation de capital d'Edmond de Rothschild (Monaco) à hauteur de +1,2 million d'euros, le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à +30,2 millions d'euros quand il était de +13,0 millions d'euros en 2018.

Perspectives 2020

Si l'année 2019 aura été marquée par une progression forte de la quasi-totalité des classes d'actifs, le début de l'année 2020 se caractérise par l'émergence de facteurs risques qu'ils soient économiques, géo-politiques ou même sanitaires.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild (France) va continuer de décliner la stratégie du Groupe fondées sur le « re-focus », la « typicité » et la recherche de collaboration et de synergies au sein du Groupe.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2019, Edmond de Rothschild (France) a pris une participation dans ERAAM.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2019, le total du bilan consolidé s'élève à 3.954,5 millions d'euros, en augmentation de +7,9% par rapport au 31 décembre 2018 (3.665,1 millions d'euros).
La progression du total de bilan s'accompagne d'une évolution de sa structure marquée par l'augmentation significative des prêts et créances sur les établissements de crédit, contrepartie d'une amélioration de la situation de liquidité globale de la Banque et d'une gestion de trésorerie conservatrice dans un contexte de taux présentant peu d'opportunités. Par ailleurs, la progression des prêts et créances sur la clientèle traduit le dynamisme commercial du Groupe.

Actif

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales, CCP	2.229.167	2.248.217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	171.859	174.670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.719	4.098
Titres au coût amorti	10.384	10.132
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	234.936	59.135
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	876.774	765.526
Actifs d'impôt et autres actifs	177.972	196.485
Valeurs immobilisées	249.689	206.867
Total de l'actif	**3.954.500**	**3.665.130**

Passif

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.582.115	1.428.390
Dettes envers les établissements de crédit	88.276	35.011
Dettes envers la clientèle	1.603.964	1.585.256
Passifs d'impôts et autres passifs	249.488	199.589
Provisions	24.590	25.110
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	395.496	379.945
Intérêts minoritaires	10.571	11.829
Total du passif	**3.954.500**	**3.665.130**

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en légère baisse à 171,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 174,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, cette rubrique intègre essentiellement le portefeuille de private equity du groupe (143,8 millions d'euros) et des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (12,7 millions d'euros).

Les **titres au coût amorti** sont stables à 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en forte hausse à 234,9 millions d'euros à fin 2019 contre 59,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit + 297,3%. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +14,5% à 876,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, à comparer à 765,6 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 88,6 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 21,1 millions d'euros.
Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 18,7 millions d'euros à 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 249,7 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 206,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette augmentation est essentiellement liée à la reconnaissance d'actifs correspondant aux droits d'utilisation des biens loués par le Groupe pendant la durée des contrats de location, suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 au 1er janvier 2019.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 1.582,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de +10,8% par rapport au 31 décembre 2018 (1.428,4 millions d'euros). Cette évolution est principalement due à une augmentation nette des emprunts à terme chez Edmond de Rothschild (France).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours augmente de manière significative (88,3 millions d'euros à fin 2019, contre 35,0 millions d'euros à fin 2018).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne. Elles augmentent globalement de 18,7 millions d'euros de date à date, soit +1,2%, pour s'établir à 1.604,0 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette augmentation résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 61,3 millions d'euros et, d'autre part, de la diminution des autres dettes diverses pour 50,0 millions d'euros.

Les **provisions** sont stables à 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2019 (14,4 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +4,1%, à 395,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Engagements du groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés		
Engagements de financement	292.492	255.056
Engagements de garantie	51.553	50.323
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	13.487	10.471

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de private equity du Groupe, ressortent à 292,5 millions d'euros, contre 255,1 millions d'euros à fin 2018. Cette hausse est due à la progression des autorisations de découvert pour 53,6 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 16,2 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe augmentent de 2,4% pour s'établir à 51,6 millions d'euros (contre 50,3 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle (en hausse de 1,1 million d'euros), les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont progressé par rapport à 2018, ils s'élèvent à 13,5 millions d'euros (contre 10,5 millions d'euros en 2018).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Banque s'élève à 3.855 millions d'euros, en augmentation de +5,8% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 3.644 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.451.446	2.291.041
Concours à la clientèle	884.838	788.005
Autres comptes financiers	170.929	203.842
Titres et immobilisations	347.650	361.448
Total	**3.854.863**	**3.644.336**

Passif		
Opérations interbancaires	1.185.142	975.765
Dépôts de la clientèle	1.681.470	1.632.461
Dettes représentées par un titre	516.939	535.783
Autres comptes financiers	171.373	194.493
Dettes subordonnées	21.022	21.023
Capitaux propres	278.917	284.811
Total	**3.854.863**	**3.644.336**

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 63,6% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.451 millions d'euros contre 2.291 millions d'euros en 2018, soit une hausse de +160 millions d'euros (+7%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2.229 millions à fin 2019, soit 57,8% du total du bilan de la Banque (contre 2.248 millions et 61,7% à fin 2018), en raison de l'amélioration de la situation de liquidité de la Banque et d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux négatifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en légère hausse, passant de 43 millions à fin 2018 à 47 millions à fin 2019.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 885 millions d'euros à fin 2019, contre 788 millions d'euros à fin 2018, soit une hausse de +12,3%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 171 millions d'euros, à comparer à 204 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de -16,1%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 348 millions d'euros au 31 décembre 2019, à comparer à 361 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une diminution de -3,8%, pour l'essentiel, en raison des retours de fonds sur les OPCVM de private equity et de la réévaluation du portefeuille des titres de participation et filiales.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 1.185 millions à fin 2019 (976 millions au 31 décembre 2018). Cette hausse provient des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de +8,3%, à 1.681 millions d'euros à fin 2019 contre 1.632 millions d'euros à fin 2018. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle (+84 millions d'euros). Les dépôts à terme de la clientèle diminue par contre de -35 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 517 millions d'euros contre 536 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des Bons Négociables à Moyen terme (BMTN).

Les **autres comptes financiers** ressortent à 171 millions d'euros contre 195 millions d'euros à fin 2018, soit une baisse de +24 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises.
Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2019 (montant identique au 31 décembre 2018), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2019	(1) 31.12.2018
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	71.213	51.206
Total	**284.811**	**264.804**

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **bénéfice de l'exercice** s'affiche à -5,9 millions d'euros, à comparer à 20 millions d'euros pour l'exercice 2018, soit une baisse de +129%.

Compte de résultat de la banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2019	2018
Produit net bancaire	**159.829**	184.184
Frais de personnel	–77.012	–80.914
Autres charges d'exploitation	–58.527	–58.925
Amortissements	–12.101	–11.651
Résultat brut d'exploitation	**12.189**	**32.694**
Coût du risque	3	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	–18.080	–16.469
Résultat exceptionnel	–42	–713
Impôt sur les bénéfices	36	4.493
Résultat net	**–5.894**	**20.007**

Produit net bancaire

À 159,8 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2019 est en baisse de -13,2% par rapport à celui de 2018 (184,2 millions d'euros).

Cette diminution de -24,3 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -19.2 millions d'euros par rapport à 2018. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2019 (-15.7 millions d'euros par rapport à 2018),

- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs baisse de -5,4 millions d'euros (59,1 millions d'euros contre 64,5 millions d'euros en 2018). Cette diminution est due à la baisse des revenus de distribution et à la baisse des commissions sur flux (droits d'entrée et commissions de mouvements). Cette évolution s'explique par l'application de la directive MIFID II et une aversion des clients pour les produits risqués qui induit une baisse des marges et des volumes de transaction.

Frais généraux et amortissements

À 147,6 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en diminution de -2,5% par rapport à 2018 (151,5 millions d'euros).
Cette baisse de -3,9 millions d'euros est à décomposer en :

- une diminution du poste **frais de personnel** de -4,8% (77 millions d'euros en 2019 contre 80,9 millions en 2018) ;
- une diminution de -0,7% des **autres charges d'exploitation** (58,5 millions d'euros en 2019 contre 58,9 millions en 2018) ;
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 12,1 millions d'euros en 2019 contre 11,7 millions en 2018.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le **Résultat Brut d'Exploitation** ressort à 12,2 millions d'euros contre 32,7 millions d'euros en 2018.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2018, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -18,1 millions d'euros contre -16,5 millions d'euros en 2018, en raison, principalement d'une dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 13,2 millions d'euros concernant notre participation dans la filiale Cleaveland.

Le solde net du **résultat exceptionnel** est négatif de -42 milliers d'euros.

L'impôt sur les bénéfices : à compter du 1er janvier 2018, la société Edmond de Rothschild (France) ainsi que certaines de ses filiales avaient rejoint le groupe fiscal ayant pour société mère Edmond de Rothschild S.A. Le périmètre du groupe Edmond de Rothschild S.A. comprenait, en 2018, dix filiales.
En raison de l'apport par Edmond de Rothschild S.A. à Edmond de Rothschild (Suisse) de sa participation dans Edmond de Rothschild (France) en date du 7 août 2019, le taux de détention directe et indirecte par la société mère Edmond de Rothschild S.A. est réduit à moins de 95% du capital de sa filiale Edmond de Rothschild (France) et de ses sous-filiales, condition requise par l'application du régime d'intégration fiscale. En conséquence, Edmond de Rothschild (France), ainsi que ses filiales Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Financière Boréale et Cleaveland, sociétés fiscalement intégrées, sortent rétroactivement au 1er janvier 2019 du groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère Edmond de Rothschild SA. Le périmètre du groupe Edmond de Rothschild S.A. comprend, en 2019, deux filiales.
L'impôt sur les bénéfice présente un solde positif de 36 milliers d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2018.

Le **Résultat Net** s'affiche à -5,9 millions d'euros, à comparer à 20 millions d'euros pour l'exercice 2018, soit une baisse de -25,9 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2019, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.328	actions soit	100%
Autres personnes physiques	60	actions soit	NS
Total	**5.538.388**	**actions soit**	**100,00%**

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2019.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 445.923 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 148.641 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement

(articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2019, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Informations sur les délais de paiement*

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	40					40	38					38
Montant total des factures concernées HT		417.225	20.700			437.925		208.571	500.996			709.567
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0,5%	0 %			0,5%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,4%	0,9%			1,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement												

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2019, 3 comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 90.136,13 euros;
- n'avoir recensé, pour l'année 2019, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2019 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2019

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
Cleaveland	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Europportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Europportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Europportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Secondary Opportunities S.A SICAR	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Europportunities Management II SàrL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	–2.324	-	-	-
FRANCE	860.082	289.580	782	14.875	–15.062	–14.487	–575
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	–10	-	-	-
HONG KONG	15	–11	-	–47	-	-	-
ISRAEL	2.081	1.926	1	193	-	-	-
LUXEMBOURG	1.869	12.136	-	11.452	–682	–439	–243
MONACO	-	-	-	7.571	-	-	-
TOTAL	**864.048**	**303.631**	**783**	**31.709**	**–15.744**	**–14.926**	**–818**

Evénements postérieurs à l'exercice 2019 :

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveraient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Ces conséquences impacteraient les activités des contreparties des banques et des banques elles-mêmes.

Concernant Edmond de Rothschild France et le groupe Edmond de Rothschild France, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs propres et sous gestion à cette baisse des marchés financiers (actions, taux…) en terme de valorisation. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de la Banque et du Groupe est impossible à mesurer à ce stade.

De manière à suivre les recommandations de la Banque Centrale Européenne, relayées par l'ACPR , quant à la suspension des distributions des bénéfices durant la crise sanitaire liée au COVID-19, la Banque a pris la décision de suspendre la distribution de ses bénéfices jusqu'au mois d'octobre 2020.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Contrôle Interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front office (direction commerciale, salle des marchés…) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux Autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne d'Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance : du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent composée de vingt-deux collaborateurs. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs permanents et dix contrôleurs des risques correspondants localisés dans les métiers (dont deux collaborateurs exerçant principalement d'autres activités),
- une Inspection Générale composée de sept collaborateurs,
- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
    - arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
    - règlement général de l'AMF,
    - directive MIFID II,
    - recommandations publiées par le Comité de Bâle,
    - Ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 et Règlement 2015/847-UE du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, et autres règles afférentes ;
    - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI ».
    - accord FATCA signé le 14 novembre 2013
    - IRS Revenue Procedure 2017-15, QI Agreement
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.
Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :
- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée ;
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques Groupe (Edmond de Rothschild Holding, à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.
La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan de Recouvrement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.
La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.
La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.
La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.
Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.
Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.
Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (*a minima* deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable [1]
Les mesures déployées spécifiquement au niveau d'Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Déclaration de Performance Extra-*

Financière (DPEF) (« Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la transition énergétique ») du rapport annuel d'Edmond de Rothschild (France).

[1](www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports).

Déclaration de Performance Extra-Financière

Pour la deuxième année, Edmond de Rothschild (France) publie sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), en respect de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n°2017-1265 du 9 août 2017.

Avec ce nouvel exercice, Edmond de Rothschild (France) répond à la réglementation tout en présentant ses engagements en tant qu'entreprise responsable et tournée vers le futur.

Les cinq piliers présentés ci-dessous représentent les enjeux matériels non financiers identifiés par le Groupe lors de son exercice de matérialité en 2014. La présente Déclaration de performance extra-financière développe les principaux risques non financiers identifiés pour Edmond de Rothschild (France) à partir des enjeux matériels du Groupe. Le rapport annuel de développement durable du Groupe[1] fournit davantage de détails et d'éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis vis-à-vis des engagements du Groupe pour contribuer à la construction d'un futur plus durable et son objectif d'avoir un impact réel et mesurable.

Les informations relatives à la gestion de l'impact environnemental des opérations ainsi que les informations relatives aux engagements sociétaux sont présentées uniquement dans le rapport de développement durable du Groupe et ses annexes[1]. La gestion des risques liés au changement climatique dans les investissements est présentée dans ce document.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI). Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable, notamment par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses d'investissements et de risques.

EDMOND DE ROTHSCHILD :
UNE MAISON D'INVESTISSEMENT DE CONVICTIONS

NOTRE POSITIONNEMENT DE MARQUE : «L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR»

UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE	ENGAGEMENT ENVERS LES COLLABORATEURS	L'INNOVATION POUR L'INVESTISSEMENT REPONSABLE	GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	ENGAGEMENT POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE
› Gouvernance d'entreprise › Conformité aux législations › Comportement éthique › Gestion des risques › Transparence et reporting	› Gestion des talents › Diversité et égalité des chances › Engagement des collaborateurs	› Gestion du risque carbone et transition énergétique › Intégration de critères ESG dans l'analyse financière › Sélection positive dans la gestion d'actifs › Engagement et vote actionnarial › Investissement d'impact › Investissement thématique	› Emissions de CO_2 liées à notre consommation énergétique › Emissions de CO_2 liées aux déplacements professionnels › Consommation de papier › Gestion des déchets	› Engagement avec les parties prenantes › Activités philanthropiques
NOS ENJEUX MATÉRIELS			**NOS ENJEUX IMPORTANTS**	

LES VALEURS DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD

NOS PARTIES PRENANTES
Collaborateurs – Clients – Fournisseurs et partenaires - Régulateurs – Associations bancaires et financières
Communautés locales – Organisations internationales – Environnement

[1] Voir le rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2018: http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports

Périmètre de la Déclaration de performance extra-financière

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Modèle d'affaires

Le groupe Edmond de Rothschild est indépendant, à capital familial, spécialisé dans la banque privée et l'asset management. Il est également présent dans les métiers de corporate finance, de private equity, d'immobilier, de courtage en assurances et d'administration de fonds. Il existe au sein du groupe Edmond de Rothschild une Direction de la Stratégie qui conduit les réflexions stratégiques auprès du Comité Exécutif. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier.

Grâce à son expertise, le respect de ses engagements et la gestion coordonnée de l'ensemble des métiers, le groupe Edmond de Rothschild entretient une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes. Le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France) présenté ici reflète le modèle d'affaires du Groupe. Les détails concernant les activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés dans ce rapport de gestion.

PÉRIMÈTRE DE LA DPEF: FRANCE (PARIS ET PROVINCE)

Edmond de Rothschild est une Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire le monde de demain. Notre expertise d'entrepreneur engagé nous permet d'apporter des solutions innovantes créatrices de valeur.

NOS VALEURS	NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS	NOS ACTIVITÉS (France)	NOTRE IMPACT
Nos valeurs s'inspirent des trois maître-mots de la devise historique de la famille Rothschild: *Concordia* : L'union *Integritas*: L'honnêteté *Industria*: Le travail Un esprit pionnier et un entreprenariat engagé Pour nous, le succès se construit sur le long terme, avec prudence et réactivité, en conjuguant ardeur au travail et recherche permanente de solutions financières novatrices	2554 collaborateurs dans le Groupe dont 726 en France Un engagement de long-terme assuré par un actionnaire unique Un Groupe familial indépendant et spécialisé depuis 250 ans 32 implantations (8 en France) dans 15 pays Un modèle de croissance basé sur un écosystème fort pour soutenir l'innovation et construire le futur 10 Fondations Edmond de Rothschild engagées dans plus de 100 projets	Clients individuels privés Investisseurs Institutionnels et semi-institutionnels Autres banques / Institutions financières Family Office Institutions financières de développement	**Banque Privée** Conseil et Conservation bancaire **Asset Management** Investissement pour clients institutionnels et privés **Immobilier** Conseil et Investissement **NOS AUTRES ACTIVITÉS (France)** **Private Equity** Conseil et Investissement **Corporate Finance** Conseil **Courtage Assurance** Conseil	3,4 Mds € gérés selon des stratégies d'IR en France 81% des encours de private equity en France intègrent une stratégie d'IR 69% d'augmentation des Mandats ISR dans la Banque Privée en France en 1 an 9 stratégies d'investissement du Groupe couvrent + de 75% des ODD Sur l'économie réelle: Entreprises États Infrastructures Immobilier Etc.

Nous privilégions des stratégies audacieuses qui combinent performance de long-terme et impact afin de donner corps à nos convictions et ne jamais être déconnectés de l'économie réelle.

Innovation dans la santé	Transition énergétique et environnementale	Urbanisation et développement urbain	Création d'emplois
Amélioration des pratiques ESG des entreprises	Soutien au développement économique dans diverses régions	Développement des PME	Disruption et Game changer

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, elle a la capacité d'assembler proactivement des solutions et des expertises pour accompagner ses clients à chaque étape de la transformation de leur patrimoine.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert :
- opération de M&A
- planification financière
- analyse patrimoniale
- conseil en assurance-vie
- prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux
- conseil en philanthropie
- conseil en immobilier grâce à l'équipe d'experts intégrés au sein d'Edmond de Rothschild Corporate Finance

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Les synergies fortes entre les diverses expertises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

L'offre de Edmond de Rothschild en asset management est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme. Sa gamme de solutions d'investissements se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Les activités de l'asset management, de private equity, d'immobilier et de gestion d'actifs sont placées sous la même ligne de métiers afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs.

De plus, afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, la création d'une SICAV française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a été créée.

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et près de 600 millions d'euros sous gestion, le private equity est constitué de deux expertises : l'investissement minoritaire et les fonds de fonds.

Tous ces savoir-faire sont orchestrés pour permettre une création de valeur holistique sur le long terme.

Notre approche

L'analyse et l'identification des risques extra-financiers présentés dans le présent rapport ont été effectuées lors d'un atelier de travail dédié à la DPEF. Un groupe de travail a été constitué afin de répondre de manière optimale aux exigences de la nouvelle réglementation. Ce groupe de travail comprenait des responsables de la conformité, du juridique, de la gestion du risque et des ressources humaines. Ce travail d'analyse des risques extra-financiers a été effectué avec la validation de PWC, en se basant sur l'exercice de matérialité que le Groupe avait mené en 2014 afin d'identifier les enjeux majeurs qui permettraient de mettre en place la stratégie de développement durable. Les risques retenus ont été estimés être les plus représentatifs au regard des activités de Edmond de Rothschild (France).

De ce fait, de par la nature de son activité, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable ne font pas partie des enjeux matériels du Groupe et n'ont pas été identifiés comme des risques significatifs pour Edmond de Rothschild (France).

Piliers des enjeux	Risques extra-financiers
Un comportement éthique et responsable	Gouvernance de l'entreprise
	Conformité aux législations et protection des données des clients
	Un sens de l'éthique capital
Engagements envers les collaborateurs	Gestion des talents
	Engagement des collaborateurs
	Diversité et égalité des chances
L'innovation pour l'investissement responsable	Prise en compte des enjeux ESG dans le métier
	Gestion du risque carbone dans les investissements
	Engagement et vote actionnarial
Gestion de l'impact environnemental	Émissions de CO_2 liées aux activités en France
	Gestion des déchets et du papier
	Consommation énergétique

Un comportement éthique et responsable

GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Les engagements pris au regard de la responsabilité d'entreprise amènent le groupe Edmond de Rothschild à renforcer continuellement son comportement prudent et diligent. Maintenir une gouvernance solide permet au Groupe de fixer des objectifs de long-terme et d'intégrer les enjeux sociétaux actuels aux développements internes.

Politiques

La gouvernance d'entreprise de Edmond de Rothschild est régie par la Directive sur la Gouvernance d'Entreprise, déclinaison de la Directive Groupe sur la Gouvernance. Elle s'applique à Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild S.A.

Cette directive répond aux obligations réglementaires applicables aux établissements de crédit ou aux sociétés de gestion ainsi qu'aux recommandations émanant des autorités de tutelle françaises, européennes ou suisses. Le Directoire assure la transposition de la directive Groupe en directive locale et s'assure de la bonne application de cette dernière. Cette directive est publiée dans l'intranet France pour une mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs. L'engagement est de communiquer régulièrement sur cette directive.

Le Groupe a également émis une Politique de Responsabilité Sociale, qui détaille notamment les démarches adoptées pour prévenir les atteintes envers les droits humains liées à ses activités et les libertés fondamentales défendues.

L'objectif du Groupe est de revoir cette politique en 2020 et de la rendre publique.

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir la robustesse de ses instances de gouvernance, notamment en assurant une diversité de profils des membres de ses organes collégiaux afin que la compétence collective de chacun d'eux permette tant la mise en œuvre et la gestion que la supervision de l'ensemble de ses activités. Elle veille par ailleurs à disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du Conseil, en respectant les règles édictées en la matière par le Code Middlenext, règles que le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter volontairement.

Le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles.

Le Conseil de Surveillance s'appuie quant à lui sur les travaux d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques et d'un Comité des Rémunérations, qui lui permettent de contrôler la bonne application de la stratégie d'entreprise en respect de la tolérance des risques définie par la Banque. Ces Comités assurent ainsi le bon fonctionnement des instances de contrôle au plus haut niveau de la gouvernance.

Edmond de Rothschild (France) veille à maintenir le niveau de robustesse de sa Gouvernance, et s'engage à le renforcer, notamment dans le cas d'extension de ses domaines d'activité et/ou d'une évolution de ses obligations réglementaires.

Une procédure relative à la vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres des organes de gouvernance a été mise en place en 2017. Dans ce cadre, les travaux de vérification portent sur l'honorabilité, la compétence individuelle et collective des membres, la disponibilité, le respect des règles de cumul de mandats, les conflits d'intérêt, et l'indépendance des membres, tant au regard des règles Middlenext que des règles UCITS V. Les diligences effectuées en 2019 préalablement aux nominations ou aux renouvellements de mandats n'ont révélé aucune anomalie aboutissant au rejet des candidats pressentis à un nouveau mandat ou à un renouvellement.

Enfin, les contrôles réalisés courants 2019, tant par les autorités de tutelle que par l'audit interne, n'ont révélé aucun dysfonctionnement ou risque majeur en matière de gouvernance de l'entreprise.

44% de membres indépendants composaient le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2019, versus 1/3 édicté par le Code Middlenext.

CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES DES CLIENTS

L'environnement réglementaire actuel est en constante évolution et le respect des réglementations en vigueur ou à venir est une valeur incontournable du fonctionnement du groupe Edmond de Rothschild depuis sa fondation. Des systèmes de surveillance aux procédures d'alertes en passant par les formations obligatoires, les équipes du Groupe s'assurent que les dispositifs nécessaires sont mis en place non seulement pour respecter les lois en vigueur mais pour anticiper leur implémentation dès que cela est possible.

Politiques

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place une politique interne en lien avec chaque thématique pouvant impacter soit ses activités, soit ses collaborateurs ou ses autres parties prenantes. Que ce soit pour les cadeaux et avantages, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les abus de marché, les conflits d'intérêts ou les mandats spécifiques, des politiques mises en place par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont adressées aux collaborateurs concernés du Groupe.

Un ensemble de politiques et de procédures définit la classification et les règles à adopter pour protéger la confidentialité des informations et répondre à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ce corpus documentaire a été diffusé et peut être consulté en permanence sur l'intranet France dans la rubrique « Ma sécurité au quotidien ». Le registre des traitements de la France a été constitué avant mai 2018 et continue d'évoluer en complète coordination entre les départements concernés et le Data Protection Officer (DPO).

Le groupe Edmond de Rothschild s'engage ainsi fermement pour le respect permanent des réglementations et s'assure du comportement responsable de chacun, ce qui contribue à une maîtrise optimale des risques.

L'objectif principal du Groupe est de s'assurer que ces procédures sont régulièrement mises à jour et de poursuivre le travail de sensibilisation afin que les collaborateurs concernés continuent à se les approprier. Ce travail d'encouragement est pour-suivi et sera renforcé.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants sont mis à disposition des collaborateurs :
- code Éthique du Groupe
- directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise
- directive Groupe LBA
- directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus
- procédure Groupe sur l'échange d'information
- charte Legal & Compliance Group
- directive Groupe sur la surveillance consolidée
- politique d'exécution des ordres
- directive sur les sanctions financières internationales
- politique des risques du Groupe
- crossborder Directive Groupe
- directive Groupe sur les armes controversées

Des dispositifs de contrôle internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées conjointement entre la Direction juridique et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Des groupes de travail ciblés permettent également d'évaluer la juste valeur des législations et d'établir le bon dispositif pour garantir le respect de leur entrée en implémentation. Trois niveaux de contrôle sont appliqués à toutes activités exposées et améliorés par des actualisations constantes. Des systèmes de veille dans les dispositifs de contrôle sont menés par la direction juridique afin d'améliorer les dispositifs en place au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Des formations ciblées sont organisées pour les équipes concernées. Par exemple, pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à utiliser depuis 2015 un outil de formation digitale développé par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs.

Côté banque privée, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a développé un e-learning propre relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet outil a été fait sur mesure par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent de Edmond de Rothschild (France).

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a également développé une formation abus de marché en e-learning, adaptée aux différents métiers.

Ces dispositifs représentent une veille active pour le respect des réglementations et garantissent que tous les collaborateurs confrontés à ces risques sont informés des évolutions réglementaires.

Les Directions de la Conformité et du Contrôle Permanent et Juridique s'assurent en permanence du respect des politiques et directives mises en place.

Dans le cadre de la bonne application de la réglementation du travail, tous les principaux risques réglementaires identifiés ont fait l'objet de fiches de risques opérationnels dans lesquelles les procédures applicables et les dispositifs en vigueur pour la prévention des risques sont rappelés. Le Comité des risques de la Banque analyse une fois par an, en présence des Ressources Humaines, les indicateurs liés à ces fiches de risques et s'assure de la bonne application des procédures. La Banque a également mis en place des formations sur le droit du travail pour les managers.

La Directrice des Ressources Humaines en France reporte directement au DRH Groupe et participe au Directoire de Edmond de Rothschild (France). Ainsi, le respect du droit du travail est un engagement transversal qui fait l'objet d'une attention permanente et de points réguliers au Directoire. Par ailleurs, les organes internes de contrôle sont en charge de proposer des améliorations probables pour assurer une maîtrise des risques optimale.

Protection des données

Le groupe Edmond de Rothschild a intégré les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avant la date fixée par la réglementation, en avance sur le calendrier réglementaire européen.

Un Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et un Data Protection Officer (DPO) renforcent les équipes de contrôle interne et s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées.

De même, le DPO accompagne de façon ciblée, les départements et filiales dans leur mise en conformité. Des campagnes de sensibilisation sont également développées de façon constante : 96% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) ont suivi un e-learning. De plus, entre mi 2018 et fin 2019, un effort important de formations « ciblées » métier par métier a été menée en France par le RSSI et le DPO. Les contrats avec les sous-traitants ont été mis à jour, en conformité avec le règlement. Une nouvelle campagne de certification sera menée en 2020.

Les projets informatiques sont analysés, conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ». Les applications informatiques gérant des données confidentielles et à caractère personnel font également l'objet d'un plan de mise en conformité et d'évolutions constantes pour renforcer la sécurité autour des données et de leur accès.

Enfin, une dizaine d'analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité au règlement. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du groupe pour la mise en conformité RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par la France.

95% des sous-traitants ont inclus les clauses RGDP dans leur contrat établi avec Edmond de Rothschild (France).

0 incident ayant nécessité une notification à l'autorité en 2019.

UN SENS DE L'ÉTHIQUE CAPITAL

Le groupe Edmond de Rothschild maintient son objectif d'exercer son métier de manière responsable et exemplaire. Le comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes est une priorité pour assurer le bon fonctionnement des activités du Groupe et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. L'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées aux valeurs familiales du groupe Edmond de Rothschild et au sens aigu de ses responsabilités.

Politiques

Le Code Éthique du Groupe constitue une des principales politiques internes, appliquée par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans ce dernier se traduit par un contrôle rigoureux de son application dans tous les métiers de la banque.

L'objectif permanent est de renforcer les procédures internes et les communications de sensibilisation pour tous les collaborateurs sur l'importance de se référer au Code Ethique en tout temps.

Le contenu de ce Code est disponible dans l'Intranet pour chaque collaborateur. Il rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les usages et les meilleures pratiques déontologiques.

Les procédures internes, les Comités d'Audit, de Risque et de Conformité et contrôle permanent garantissent sa bonne application, dans le cadre de tolérance des risques que le Groupe a définis. Les dispositifs mis en place par ces Comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié facilitent la gestion robuste des instances de gestion et de contrôle.

Un comportement éthique rigoureux dans les affaires et au sein de l'entreprise

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs concernés est tenu de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes, la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place des procédures d'alerte pour permettre à tous les collaborateurs d'identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur. Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place contribuent au bon fonctionnement des directives en place et des outils mis à disposition de tous.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de toutes les parties prenantes. Le dispositif des procédures d'alerte garantit la confidentialité totale au collaborateur. Le processus d'évaluation annuelle de la performance rappelle également les principes éthiques qui incombent à chacun.

0 sanction pénale ou liée à la corruption

0 alerte liée à des comportements non éthiques identifiée dans l'année

L'organisation du groupe Edmond de Rothschild en filières métiers permet notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne de métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA, entité faitière du Groupe.

Des mesures solides pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale

Edmond de Rothschild (France) ne dispose d'aucune filiale dans les paradis fiscaux. L'engagement du Groupe pour la protection du système financier se traduit notamment par ce choix, dans le but de maintenir et renforcer la confiance de l'opinion publique. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du Groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le Code Éthique du Groupe fournit le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent à l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que « le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales. »

Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. Une procédure existe au niveau du Groupe réglant «l'échange d'information intragroupe dans le cadre de la surveillance consolidée» et ce document décrit en détail les règles à suivre concernant la gestion des risques liés, entre autres, à l'évasion fiscale. Une troisième procédure Groupe sur le « Traitement des alertes transactionnelles » complète ce cadre.

Le dispositif anti-corruption mis en place inclus des mesures de suivi des risques de corruption, avec une cartographie des risques de corruption par entité, la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et les règles relatives aux cadeaux et invitations. Des emails de sensibilisation et des formations digitales sont également en place.

Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif adresse à l'ensemble des collaborateurs les principes d'échanges automatiques d'information. De plus, sont compris dans la documentation client, les éléments nécessaires à l'échange automatique d'information pour les pays signataires d'un accord d'échange avec la France.

Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent supervise ces mises en place et leur bonne transmission aux acteurs concernés.

Engagement envers les collaborateurs

GESTION DES TALENTS

La création de synergies au niveau du groupe Edmond de Rothschild est primordiale pour le développement des activités et l'atteinte des objectifs individuels et communs. Les collaborateurs sont les piliers de cette création et le Groupe s'assure que le partage d'une vision commune soit intégré et renforcé au sein de toutes les activités.

Politiques

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents représente un objectif primordial pour le Groupe Edmond de Rothschild. Les processus et outils de recrutement et de mobilités internes sont régulièrement optimisés. Une politique dédiée s'assure de l'adéquation entre les stages proposés et les profils des étudiants afin de garantir les meilleurs résultats pour les jeunes en formation. Elle définit également les engagements en faveur de la formation et de l'accompagnement des stagiaires. La direction des Ressources Humaines évalue et adapte la politique selon les évolutions du marché, les spécificités des stages mis en place et l'ambition stratégique du Groupe.
D'autre part, une Politique de Responsabilité Sociale du Groupe s'adresse à l'ensemble des collaborateurs et aborde des thèmes essentiels, notamment:
- le respect des droits de l'Homme
- les processus de recrutement
- rétribution, mobilité et promotion
- équilibre de vie privée/vie professionnelle
- culture du dialogue et du travail d'équipe.

L'objectif est de mettre en place les politiques adéquates afin de formaliser certains processus en place.

Les Ressources Humaines sont engagées à faire en sorte que l'expérience des collaborateurs soit une réussite tout au long de leur carrière au sein du Groupe, et sont constamment à la recherche d'amélioration des processus en place, notamment sur les axes spécifiques suivants :
- identification et recrutement des meilleurs talents
- intégration des nouveaux arrivants
- gestion de la performance
- écoute, évaluation et feedback
- formation et développement
- mobilité interne et rétention des talents
- gestion provisionnelle des emplois et des compétences
- reconnaissance et avantages sociaux

Les processus et outils de recrutement et de mobilité interne permettent de garantir que les candidatures sont examinées en fonction des compétences et de l'adéquation au poste ce qui permet d'exclure toute forme de discrimination. Le Groupe est notamment activement présent sur les réseaux sociaux, puissants vecteurs de partage de ses engagements sociétaux dans ces domaines.

95,3% de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2019

Edmond de Rothschild (France) continue également à être présent aux côtés de nombreux étudiants d'écoles et d'universités au travers de divers événements dans le but de créer un vivier de jeunes talents et de participer activement à leur formation professionnelle. La Banque et ses filiales en France ont participé en 2019 à 7 forums de recrutements, dont notamment le forum Edhec Business School, le forum université Paris-Dauphine, l'ESCP Europe Investment Banking Forum ou encore la soirée de recrutement Dogfinance Connect « top écoles ».

La Banque a accueilli 32 jeunes en contrat d'alternance et/ou de professionnalisation en 2019. 5 de ces jeunes ont bénéficié d'un recrutement au terme de leur période d'apprentissage.

Edmond de Rothschild (France) a également accueilli 93 étudiants en stage, leur permettant d'accompagner les équipes au travers des différents métiers. La volonté de la Banque est à la fois d'attirer les meilleurs profils, de valoriser leurs talents, de développer leurs compétences et de les guider dans l'apprentissage de leur futur métier.

Pour favoriser le développement des compétences, le programme d'intégration des nouveaux collaborateurs a été revu courant 2019 afin de s'aligner sur la nouvelle organisation et stratégie du Groupe. Il sera implémenté et déployé dès 2020.

Par ailleurs, des programmes de développement ciblés ont été revus et adaptés, afin de répondre au mieux aux enjeux auxquels le Groupe est confronté. Le développement des talents est un élément clé de la stratégie du Groupe et les programmes de formation doivent y apporter une réponse adaptée.

Ces programmes sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs dans l'Intranet. Ils ont été conçus pour répondre aux enjeux stratégiques et besoins des métiers, et permettre à chacun un apprentissage, un développement et un perfectionnement personnel continus.

Le programme de formation managériale a été remanié en 2019 afin d'y adresser un certain nombre de thématiques, dont celle du changement et de la transformation. Ce nouveau format, qui mixte notamment de l'apprentissage personne, du

présentiel et du digital, permet aussi de créer une communauté et un lieu d'échange pour les managers.

Le programme d'expertise métiers offre quant à lui des formations techniques pour les différentes fonctions présentes au sein du Groupe, mais également des programmes de formation développés pour les lignes de métiers, tels que la banque privée ou la gestion d'actifs, et ceci afin de répondre le plus spécifiquement possible aux enjeux rencontrés par chacune d'entre elles.

Pour les autres formations, y compris pour les formations réglementaires, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe est régulièrement faite par les équipes des Ressources Humaines afin d'optimiser l'offre, d'assurer un niveau de qualité identique à l'ensemble des collaborateurs et de fournir des solutions toujours plus adaptées aux besoins en constante évolution.

100% des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2019.

Classification des formations par catégorie	2019
Technique/métier	58%
Développement comportemental et managérial	18%
Apprentissage et perfectionnement de langue étrangère	11%
Digitalisation (Informatique et bureautique)	7%
Santé et sécurité	6%

ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

L'adhésion des collaborateurs à la vision, au projet et aux valeurs du Groupe est un vecteur d'engagement et de performance. Le groupe Edmond de Rothschild, entreprise familiale depuis sa création, recherche un fort alignement de ses salariés avec les valeurs qui sont les siennes depuis toujours.

Politiques

Divers engagements clés permettent aux Ressources Humaines de renforcer les synergies et la communication au sein des diverses équipes. Le dialogue permanent entre les collaborateurs, la Direction et les Ressources Humaines permet l'adhésion de tous aux transformations inhérentes au secteur bancaire. L'évaluation annuelle de la performance représente un élément clé de la stratégie des Ressources Humaines. Ce processus permet de recueillir les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer le niveau de performance et d'engagement du collaborateur.

L'objectif est de mettre en place des outils permettant un accroissement du nombre de participants à ce processus.

Le Groupe a également mis en place une Charte d'engagement sociétal qui fournit un cadre unique pour les collaborateurs souhaitant s'impliquer dans des programmes d'engagement sociétal. Toutes les entités du Groupe ont la possibilité de s'associer à un programme soutenu ou développé par les Fondations Edmond de Rothschild ou de proposer un ou des programme(s) en lien avec les thématiques chères au Groupe telles que l'éducation, ou l'entreprenariat à impact social et environnemental positif. Les organes de direction des entités du Groupe supervisent et valident ces engagements.

L'évaluation annuelle de la performance s'inscrit dans une démarche de progrès continus. Les critères fixés dans le processus d'évaluation sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe.

Le pack culture, mis en place en 2019, a permis de formaliser l'implémentation et la déclinaison des 10 principes de comportement du Groupe. Avec ces 10 principes, le Groupe Edmond de Rothschild a établi une boussole commune qui guide la progression du Groupe dans ce domaine. Ils seront également intégrés au processus d'évaluation annuelle de la performance dès 2020.

Par ailleurs, l'évaluation annuelle de la performance permet également à chaque collaborateur d'alerter son supérieur hiérarchique sur sa charge de travail et ses préoccupations en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle le cas échéant.

Des dispositifs d'alerte et des procédures de prévention sont en place au niveau opérationnel pour permettre au management de proximité de prévenir les difficultés.

Enfin, une négociation sur la Qualité de Vie au Travail contenant des indicateurs de suivi est en cours. Elle aboutira à la signature d'un accord et à la diffusion d'une Charte de bonnes pratiques destinée à garantir l'équilibre vie privée–vie professionnelle et en particulier le droit à la déconnexion.

91% des collaborateurs ont participé à l'évaluation annuelle de la performance en 2019 (donnée au 17.02.2020)

Le groupe Edmond de Rothschild privilégie les perspectives d'évolution en interne et s'appuie pour y parvenir sur des outils d'accompagnement et de communication.

Des entretiens de carrière sont organisés par les Ressources Humaines. Ils offrent une opportunité unique pour créer une relation de confiance durable, via un dialogue sincère et transparent. Ils permettent aux collaborateurs de mettre en avant leurs besoins de développement et/ou de formation et d'évoquer leurs souhaits d'évolution.

Ces entretiens permettent notamment aux managers et aux Ressources Humaines d'appuyer le projet professionnel des collaborateurs et de développer des opportunités de carrière en interne, afin de favoriser la mobilité interne.

Un Comité dédié à ce sujet a été créé en 2015 dans le but de faire converger les besoins liés à la gestion des compétences et talents d'une part, et de développement des collaborateurs de l'autre.

Le Groupe investit sur la mobilité interne car il s'agit d'un axe prioritaire de sa stratégie de Ressources Humaines, d'une part en s'assurant d'avoir les ressources et compétences adéquates, d'autre part en contribuant à la promotion des talents en interne, tout en favorisant le bien-être des collaborateurs.

43 collaborateurs de Edmond de Rothschild en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2019

Politique de rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé pour que le lien entre la performance (individuelle et collective) et la rétribution, quelle que soit sa composante (rémunération, promotion, mobilité interne), soit sincère et contribue à renforcer la transparence et également à élever la motivation et l'engagement des collaborateurs.

Les politiques de rémunération de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) ont été mises à jour avec effet au 1er janvier 2019 dans le cadre des réglementations AIFMD, UCITS V et CRD IV.

Les rémunérations variables des mandataires, des preneurs de risque ainsi que des professionnels des fonctions de conformité, de contrôle interne et de contrôle des risques, peuvent être versées pour partie en différé et de manière échelonnée. Des règles précises d'application de ce principe de rémunération différée sont fixées chaque année, après analyse de la Direction Financière, de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la Conformité et du Contrôle des Risques, et font l'objet d'une validation du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild France sur proposition de son Comité des Rémunération.

Dans le cadre de CRD IV, un « Employee Share Plan » Groupe, sous forme de droits à recevoir des bons de participation de la Holding Suisse du Groupe Edmond de Rothschild existe depuis mars 2016, en tant qu'en instrument de rémunération différée. En complément, un second instrument a été mis en place en mars 2018, sous la forme d'un cash différé indexé sur le prix de l'action de la Holding Suisse du Groupe.

Dans le cadre d'AIFMD, un nouvel outil a été mis en place en mars 2016 pour le paiement de la partie différée (le cas échéant) de la rémunération variable des preneurs de risques dans l'asset management. Cet instrument permet d'indexer tant la moitié de la rémunération différée que la moitié de la rémunération « immédiate » de ces collaborateurs sur la performance moyenne pondérée d'un panier de fonds Edmond de Rothschild Asset Management représentatif de leurs expertises.

La règlementation OPCVM V pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) est en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD. Le Groupe a anticipé cette directive en appliquant, plusieurs années auparavant, un principe de rémunération différée, y compris aux gérants d'OPCVM. L'instrument précité, sous forme de cash indexé sur un panier de fonds, a fait l'objet d'adaptations dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive OPCVM V depuis l'exercice 2017.

Conformément à ces réglementations, le Groupe vise une qualité de la gestion des risques optimale et une maîtrise des risques pris par les personnes et sociétés concernées en amélioration constante, ainsi qu'un alignement de ses intérêts avec ceux de ses clients.

Aux termes des articles L. 511-71 et L. 511-73 du Code Monétaire et Financier (CMF), l'assemblée générale ordinaire (AGO) doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective de la société et aux catégories de personnel parmi lesquelles les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se situe dans la même tranche de rémunération que les collaborateurs de ces fonctions (à l'exclusion des fonctions de contrôle) et dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe. Un avis consultatif sur la rémunération versée en 2019 aux personnes visées ci-dessus sera donc demandé aux actionnaires.

De plus, l'article L. 511-78 du CMF plafonne la composante variable à 100% de la composante fixe de la rémunération totale de la population du Groupe régulée par la Directive CRD IV, sauf approbation motivée par l'AGO d'un ratio supérieur, qui ne peut excéder 200%. Afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, il a été proposé au vote des actionnaires une résolution visant à approuver un ratio maximal de 200% entre les composantes variables et fixe de la rémunération totale de chaque collaborateur appartenant à la population du Groupe régulée par la Directive CRD IV. Cette résolution a été acceptée pour l'exercice 2019 lors de l'Assemblée Générale de mai 2019.

	2017	2018	2019
Masse salariale annuelle brute soumise aux charges sociales (en milliers d'€)	89 288	84 060	86 621
Pourcentage d'augmentation du salaire fixe	2,7%	3,3%	1,3%
Part des bonus en pourcentage de la masse salariale fixe (au 31/12/(N-1))	36%	46%	38%

DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES

Le groupe Edmond de Rothschild ne tolère aucune forme de discrimination entre les collaborateurs. Que ce soit lors du recrutement, d'une mobilité interne ou tout au long de la carrière du collaborateur, le Groupe s'attache à valoriser les compétences et à lutter contre toute forme de discrimination.

Politiques

La non-discrimination est un principe qui irrigue l'ensemble des processus des Ressources Humaines. La Direction Groupe des Ressources Humaines et les Comités Exécutifs des diverses entités surveillent ces points et le respect des processus internes.

Une commission « avenir professionnel » réunissant Direction et partenaires sociaux se tient deux fois par an. Au cours de ces réunions différents indicateurs sont présentés qui permettent de garantir l'absence de discrimination.

Le groupe Edmond de Rothschild considère la diversité des parcours ou des âges comme une nécessité et comme un moyen de répondre au mieux aux besoins du marché, promouvoir de nouvelles perspectives et être plus innovant. Autant de sujets sur lesquels le Groupe est engagé pour garantir l'égalité des chances. La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe traite ces thèmes. Celle-ci sera revue et mise à jour en 2020 afin de détailler certains points reflétant les engagements pris.

La Direction des Ressources Humaines a fixé comme objectifs notamment d'augmenter le taux d'embauche des femmes sur le total des embauches entre 45% et 55% et de réaliser plus de 90% de entretiens annuels de performance et entretiens avec les Ressources Humaines avant le départ en congé maternité pour les collaboratrices concernées. D'autre part, le taux d'embauches de collaborateurs atteints de handicap a été fixé à 2 par an, soit 6 sur le total de l'accord.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes est un élément majeur de la politique Ressources Humaines. Un accord a été signé en 2019 avec les partenaires sociaux sur le sujet. Il prévoit plusieurs mesures de nature à garantir l'égalité en matière de recrutement, rémunération, accès aux postes d'encadrement les plus élevés. Edmond de Rothschild (France) a publié en 2019 un index d'égalité professionnel. Même si l'objectif est d'améliorer encore cet index, ce score démontre l'engagement fort du Groupe sur ce sujet.

84 points sur 100 : résultat de Edmond de Rothschild (France) dans l'index d'égalité professionnelle

47% de femmes cadres dans la population de cadres au sein de Edmond de Rothschild (France)

D'autres mesures de travail sont également prises en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets, notamment dans le cadre des formations et des communications directes auprès de l'ensemble des collaborateurs sur ces thèmes.

Un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016. A ce jour, plus de 100 managers ont été formés.

L'accord sur le handicap signé en juin 2015 pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES), pour une période de 3 ans a été renégocié en 2018. L'un des engagements de cet accord consistait à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% pour fin 2017. Il était de 1,61% à fin 2019. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe des Ressources Humaines, qui a également sensibilisé les managers de manière importante.

Edmond de Rothschild (France) s'est engagé, au travers d'un nouvel accord qui couvre les années 2018 à 2020, à augmenter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 2% d'ici 2020.

Une mission handicap continue de faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les Ressources Humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements de poste spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres) en sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

La Banque est également engagée sur la thématique de la diversité générationnelle. Ainsi, une attention particulière est également portée à l'absence de discrimination par l'âge. Dans le cadre de la gestion des « Senior », l'équipe des Ressources Humaines accompagne les collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins. Les salariés séniors bénéficient ainsi d'un accompagnement spécifique qui peut notamment donner lieu à plusieurs entretiens personnalisés ainsi qu'à des bilans de situation de retraite. Une formation «préparer sa retraite» leur est systématiquement proposée.

En outre, une procédure de prévention des risques psychosociaux (RPS) existe depuis plusieurs années. Elle prévoit notamment la possibilité de mener des enquêtes conjointes entre la Direction et les partenaires sociaux et de proposer des pistes d'amélioration des outils de prévention.

L'ensemble de l'équipe Ressources Humaines a été formée à la détection, la prévention et le traitement des RPS grâce à un outil de formation : « Pétillance ».
La Direction étudie l'extension de cette formation à l'ensemble des managers dans les années à venir pour compléter la sensibilisation qui est déjà faite à l'occasion de la formation au droit du travail dispensée aux managers.

Relations sociales

Un Comité Économique et Social a été élu en décembre 2018 pour l'UES Edmond de Rothschild (France) qui regroupe Edmond de Rothschild (France) et quatre filiales. Près de 60% des salariés ont participé à cette élection, qui s'est déroulée grâce à un vote électronique.

La Direction a souhaité conserver une réunion mensuelle du CSE et l'ensemble des réunions prévues se sont tenues. Un grand nombre de sujets ont été soumis à cette instance pour consultation et ont fait l'objet de remise préalable d'informations détaillées et d'un dialogue complet et riche. Quatre accords ont été signés en 2019 avec les délégués syndicaux et trois sont en cours de négociation, ils devraient aboutir au premier semestre 2020.

Santé et sécurité

La santé, sécurité et bien-être au travail des collaborateurs est au cœur des préoccupations de Edmond de Rothschild (France). Les Instances Représentatives du Personnel ont été régulièrement informées et consultées tout au long de l'année sur l'ensemble de leurs prérogatives. Le bien-être au travail est évalué notamment par le résultat d'un indicateur clé, celui du taux d'absentéisme[1]. En 2019 il a été de 3,56%, en légère baisse par rapport à 2018.

La sécurité physique des salariés est garantie par un niveau très élevé de mesures de sécurité des locaux et des personnes. La sécurisation des locaux de travail est assurée par une équipe d'agents formés et présents pendant la totalité des heures d'ouverture des locaux. Les salariés en contact régulier avec la clientèle ont également reçu une formation à la gestion des situations difficiles.

Les accidents de travail font l'objet d'une communication trimestrielle à la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail. Pour chaque accident, la Direction indique les mesures qui sont prises pour prévenir leur survenance et les éventuelles mesures correctrices. Le taux de fréquence des accidents au travail était de 1,74[2] en 2019 (5,25 en 2018) et le taux de gravité était de 0,03[3] (0,04 en 2018).

Des collaborateurs ont été formés par l'entreprise et disposent de la qualification « Sauveteur Secouriste du Travail ». Alors que la loi prévoit un recyclage tous les deux ans, la Direction a fait le choix de proposer une formation de mise à niveau tous les ans aux SST.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) sont mis à jour chaque année après consultation de la CSSCT et du médecin du travail.

[1] Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie dans l'année / l'effectif CDI et CDD (hors alternants)
[2] Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$
[3] Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées x 1 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

L'innovation pour l'Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable et l'Investissement Responsable (IR). L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est considérée comme un enjeu matériel de premier ordre.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Le pilier Investissement Responsable de la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild fait référence aux enjeux matériels suivants :

- gestion du risque carbone et transition énergétique
- intégration de critères ESG dans l'analyse financière
- sélection positive dans la gestion d'actifs
- engagement et vote actionnarial
- investissement d'impact
- investissement thématique

Politiques

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour l'Investissement Responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG est formalisé dans la Politique d'Investissement Responsable produite par les équipes spécialisées de l'asset management. Elle est disponible sur le site Internet du Groupe et s'adresse à tous les métiers. Toutes les équipes y ont accès et peuvent s'en inspirer pour le développement des activités d'investissements durables.

La plateforme Edmond de Rothschild Private Equity dispose également d'une politique d'intégration ESG. Celle-ci est en cours de mise à jour pour inclure les nouvelles dimensions et les nouveaux enjeux mis en lumière au sein du Groupe mais aussi de la sphère financière au sens large.

La Politique d'Investissement Responsable mise en place par l'asset management sera revue et mise à jour en 2020 afin d'y inclure les développements du Groupe et les convictions ancrées dans les méthodologies mises en place.

Cette nouvelle Politique ESG contribuera à l'harmonisation des différentes méthodologies suivies en la matière, tout en tenant compte des stratégies d'investissement des différents fonds et de leurs spécificités.

L'équipe ISR en France est le socle des expertises d'IR de Edmond de Rothschild Asset Management. Elle a ainsi mis en place la Politique d'IR et développé quatre approches clés qui englobent son expertise:

1. L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit ;
2. La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable avancées selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive ;
3. Une approche d'engagement actionnarial pionnière depuis 2010 ;
4. La capacité à construire des portefeuilles de fonds ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Private Equity sont également signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis respectivement 2010 et 2016.

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management est également produite par l'équipe ISR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'appui de l'ensemble des fonctions support, la stratégie IR 2017-2020 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR composé de 24 correspondants IR issus de l'ensemble des directions opérationnelles. Ces correspondants contribuent à la mise en œuvre des actions de la feuille de route IR 2017-2020, priorisée au sein de leurs Directions chaque année.

La stratégie actuelle, lancée en septembre 2017 connaît le même bilan positif que la précédente. Une nouvelle stratégie 2021-2024 est en cours de préparation pour l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et illiquides du groupe Edmond de Rothschild. L'ambition de cette stratégie sera également d'atténuer les risques et d'identifier les opportunités de développement des activités en investissements durables.

Edmond de Rothschild Asset Management a mis en place depuis 2015 un mode opératoire de déploiement simple, robuste et efficace de l'intégration ESG au sein des équipes de gestion. Après une phase de test en 2015 et 2016 avec l'équipe de gestion actions européennes, et les leçons tirées de ce premier retour d'expérience, la Direction des gestions fondamentales a décidé de privilégier une première étape pour 2017-2018 selon une approche pragmatique, concrète et flexible pour attirer les gérants actions, crédit et dette souveraine vers l'ESG afin que cela devienne input contribuant à leur gestion plutôt qu'une contrainte car l'ESG est trop souvent associé à des obligations de reporting.

L'objectif est de proposer une approche efficace et sur mesure pour démontrer l'utilité de l'approche en termes de création de valeur et fédérer les équipes sur l'atteinte des objectifs mis en lumière par le Groupe. Le but est d'aboutir à une appropriation progressive de la part des gérants et ainsi contribuer au développement de la gamme de produits IR, et notamment la gamme de stratégies d'investissement à impact de la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity.

Les approches d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild

Nous nommons Investissement Responsable (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons et qui peuvent être qualifiées comme «socialement responsables» ou «durables», avec les distinctions suivantes selon nos pratiques.

Investissement d'impact	**Principe:** Stratégie d'investissement dont la thèse contribue à la réalisation d'Objectifs de Développement Durable des Nations unies, avec l'objectif explicite de créer de la valeur économique et financière, mais aussi sociale et environnementale. Ces stratégies permettent de donner du sens aux investissements en générant de la création de valeur et des impacts positifs pour les investisseurs et pour la société (logique du « Triple Bottom Line »). Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié. **Impact sur la gestion:** impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.
Investissement à thématiques durables	**Principe:** Stratégie d'investissement consistant à investir dans des entreprises ou des catégories de titres apportant des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, la transition énergétique ou le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant du business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations unies Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié. **Impact sur la gestion:** impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.
Intégration ESG	**Principe :** Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), l'intégration ESG est la prise en compte des critères ESG dans l'analyse d'une entreprise/d'un fonds. Cette entité a défini sa propre méthodologie, avec 10 critères précis mesurant l'intensité de l'intégration ESG pour chaque fonds. Il est considéré que les fonds ont une démarche d'intégration ESG dès lors qu'ils répondent à au moins 8 critères (les fonds ISR respectent les 10 critères). Les critères vont du screening ESG au dialogue ESG instauré par les gérants en passant par l'impact des critères ESG sur la valorisation des titres de l'univers du fonds. **Principe :** Pour Edmond de Rothschild Private Equity, l'intégration ESG se matérialise par l'intégration systématique des considérations ESG dès les phases de structuration d'un fonds d'investissement. Ces stratégies intègrent leur approche d'investissement responsable directement dans leur documentation légale et marketing, les accords contractuels et à chaque étape du processus décisionnel d'investissement, de la sélection à la revente du portefeuille. La revue de risques notamment est une étape importante de l'intégration ESG durant laquelle est défini l'univers de risque du projet d'investissement en considérant les impacts éventuels positifs ou négatifs liés (i) au secteur d'activité et (ii) à l'entreprise elle-même. Il est important de dégager les éléments de risques matériels, mais également à comprendre quelles opportunités se dégagent d'un point de vue environnemental et/ou social (innovation ou amélioration de la situation ESG initiale). - l'intégration ESG initiale correspond aux stratégies d'investissement minoritaires ayant peu voire pas du tout de pouvoir d'influence sur la gouvernance. L'approche responsable est alors basée sur la vérification du respect du cadre d'engagements ainsi que sur une analyse robuste des risques ESG inhérents à chaque opportunité d'investissement / de partenariat ; - l'intégration avancée signifie que les critères ESG sont intégrés au processus décisionnel et suivis dans le temps grâce à des indicateurs de suivis ESG clés. Les fonds d'investissement s'impliquent activement dans la gouvernance des sociétés en portefeuille et lorsque des axes d'améliorations de la situation ESG ont pu être identifiés, mettent en place des plans d'action spécifiques. L'intégration ESG peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de Rothschild, tels que la multigestion/sélection de fonds, la dette d'infrastructure ou l'immobilier. Les encours sous gestion des stratégies d'investissement ne sont comptabilisés dans la catégorie «Investissement Responsable » que si l'approche d'Intégration ESG est formellement définie et implémentée selon la méthodologie mise en place. **Impact sur la gestion:** contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'intégration ESG répond à une obligation de moyens.

Stratégie en sélection positive et engagement	**Principe :** Stratégie d'investissement pratiquant l'intégration ESG avancée associée à l'utilisation de critères ESG soit comme élément discriminant de la composition du portefeuille (ex. stratégie de sélection ESG positive: best in class/best in universe/best effort), soit pour pratiquer «l'engagement» (dialogue ESG approfondi direct ou collaboratif, formel et traçable). **Impact sur la gestion:** un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille (i.e. renforcement, allégement, sortie).
Exclusion	Des pratiques d'exclusions normatives liées aux MAP-BASM[1] sont définies par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Concernant les investissements, l'asset management a également mis en place une liste de pays interdits ou placés sous surveillance. La Direction de la Conformité et le Contrôle Interne valident les investissements liés à ces pays. Des restrictions sont paramétrées dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade. Edmond de Rothschild Private Equity a établi sa propre liste d'exclusion comportant des activités, secteurs ou comportements jugés comme dangereux ou polémique et dans lesquels les activités d'investissement private equity ne sont pas engagées. Toutefois, Edmond de Rothschild Private Equity ne souhaite pas écarter des opportunités d'investissement simplement du fait d'une mauvaise performance ESG de la cible au moment de l'analyse. En effet, grâce à l'horizon long terme de cette classe d'actif, le focus est fait sur l'intentionnalité et la recherche d'amélioration de la performance financière mais aussi extra financière de chaque investissement, en générant des impacts positifs pour toute la société. Les investissements sont donc dirigés aussi bien vers l'innovation et l'économie verte que vers des secteurs en transition nécessitant un accompagnement et une expertise pour la mise en œuvre de modèles de croissance plus durables ou bas carbone.

[1] Mines anti-personnel et bombes à sous-munitions.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR[1] en 2019 :

3.391 millions €

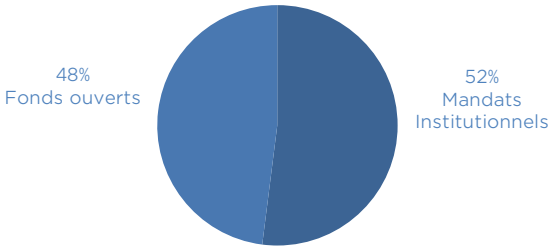

Soit 11,4% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)

[1] Fonds ouverts et mandats de gestion. L'investissement socialement responsable par sélection positive s'appuie sur l'identification des entreprises les plus performantes en matière d'ESG ; l'engagement repose sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Edmond de Rothschild Asset Management : Gestions actives et fondamentales

Articulation des étapes d'intégration ESG

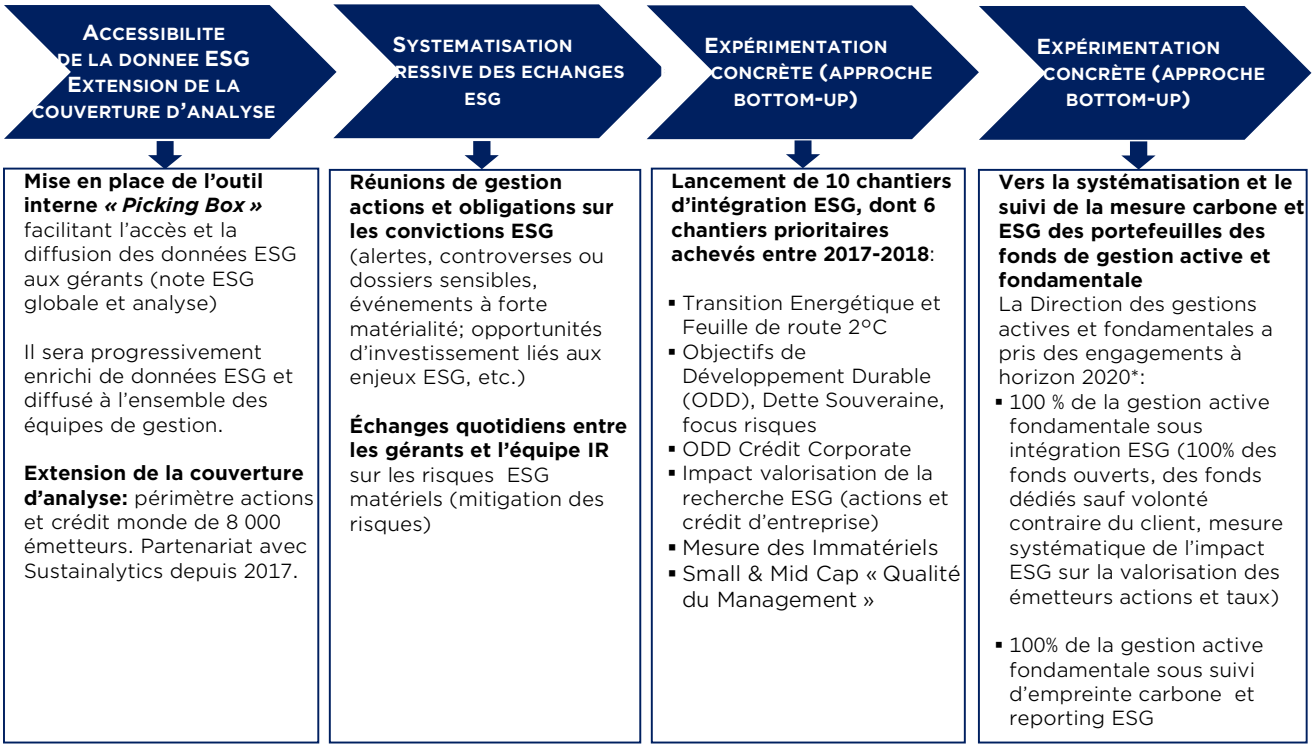

** Ces engagements ont été validés par le Comité Exécutif d'Edmond de Rothschild Asset Management et présentés aux membres du Comité de Pilotage IR le 13/09/2017*

La gestion des fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESG propriétaire réalisée tout au long de l'année. En mars 2018, les critères de notation ESG ont été revus, afin d'y intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies dans l'analyse et l'évaluation des entreprises émettrices.

En 2019, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 139 entreprises et a participé à 139 réunions avec des sociétés sur des thématiques ESG. Edmond de Rothschild Asset Management poursuit l'agrandissement de sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants des gérants actions et crédit. L'accord avec la plateforme de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics donne accès à une couverture d'analyse ESG d'environ 11.000 émetteurs.

L'ensemble des équipes de gestion actions et obligations contribue et coopère pour l'intégration ESG. Des chantiers innovants, débouchant sur des résultats concrets et traçables et portant sur des sujets précis identifiés à forte matérialité financière, ont été décidés par les équipes de gestion.

Dans le cadre de la gestion actions et obligations d'entreprises l'analyse des émetteurs réalisée en interne tient désormais compte de l'ensemble des ODD des Nations Unies. En pratique, la matérialité de la méthodologie ODD développée pour les entreprises est surtout significative pour 11 des 17 objectifs et 30% environ des secteurs économiques couverts.

Dans les faits, tous les ODD ne sont pas activés pour chaque valeur. Un système permettant d'impacter la valeur positivement ou négativement a été mis en place. Une mise à jour de la méthodologie est prévue pour 2020 et prévoit notamment l'intégration de la taxonomie verte européenne dès son applicabilité.

Aussi, une liste de 45 indicateurs de performance pour analyser et mesurer le capital humain, le capital organisationnel et le capital relationnel des entreprises du secteur de l'agroalimentaire et des boissons en Europe a été mise en place en 2018-2019 grâce à la participation de l'équipe IR au groupe de travail de l'Observatoire de l'Immatériel.

En ce qui concerne l'expertise Multigestion/Sélection de fonds, des questionnaires plus complets de due diligence ESG pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion ont été formalisés.

Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (asset management et banque privée), couvrant les investissements pour les clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :
1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des fonds
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion.

Désormais pleinement intégrés dans le processus de sélection et de suivi des fonds, les nouveaux questionnaires ont été diffusés dès janvier 2019 à 310 fonds gérés par 147 sociétés de gestion d'actifs afin de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés mais également d'identifier les meilleurs fonds ISR pour les mandats de banque privée ou de l'asset management.

Le processus d'intégration ESG pour l'expertise de dette d'infrastructure est formalisé et appliqué à tous les investissements existants de la plateforme. Un processus rigoureux qui permet un reporting et un suivi des risques ESG identifiés pour chaque projet des portefeuilles. Le fonds BRIDGE IV Senior, compartiment de la plateforme, est certifié par le label TEEC depuis 2018 grâce à son focus sur la transition énergétique et écologique. Le premier rapport ESG de la plateforme a été publié pour les investisseurs en 2019. La Direction de la plateforme est engagée à faire progresser les processus d'intégration des enjeux de développement durable dans leurs activités car les opportunités d'avoir un impact positif dans ce secteur sont importantes.

L'intégration des enjeux ESG dans l'offre de produits et services pour les clients privés progresse et évolue fortement depuis ses débuts en 2016. La formalisation du Mandat ISR a permis aux clients privés de cibler leurs investissements selon des stratégies ISR. Une intégration ESG sur mesure leur permet de joindre leurs convictions personnelles et la performance financière. Les efforts soutenus des Relationship Managers pour promouvoir l'intégration ESG auprès de la clientèle est un succès puisque le nombre de Mandats ISR a doublé entre 2018 et 2019. En effet, au 31 décembre 2019 la banque privée en France comptabilisait 54 Mandats ISR. Cette forte progression reflète la demande croissante pour un alignement des convictions personnelles, un souhait d'impact positif dans l'économie réelle et un retour sur investissement mesurable.

La formation digitale sur l'IR, lancée en octobre 2019, soutient les Relationship Manager dans l'apprentissage approfondi des thématiques précises de la finance durable et leur apporte les outils nécessaires à la promotion de l'intégration ESG dans les portefeuilles de leurs clients.

Dans ses activités de private equity, le groupe Edmond de Rothschild est également un acteur de référence grâce à ses équipes d'experts et ses partenaires de long terme. L'expérience confirmée dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans l'intégration des considérations ESG et des règles de bonne gouvernance pour ses stratégies, garantit un alignement parfait des intérêts partagés entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

La plateforme Edmond de Rothschild Private Equity, composée de deux sociétés de gestion respectivement implantées en France et au Luxembourg, consolide les synergies des équipes, renforce la vision commune et garantit l'alignement des objectifs définis entre les différents acteurs. La Politique ESG de la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity est ainsi composée d'une partie commune donnant l'orientation stratégique générale pour toutes les stratégies d'investissement, ainsi que d'une approche particulière par type de produits gérés, tenant compte des spécificités et capacité d'influence des stratégies d'investissement. Le Manager ESG de la plateforme supervise la bonne mise en application de ces approches d'intégration ESG et reporte directement à la Direction du métier tous les éléments clés et enjeux liés à l'intégration ESG au sein des diverses stratégies.

L'intégration ESG basée sur la définition et l'évaluation des risques ESG matériels dès les phases préliminaires d'investissement permet un suivi pendant toute la durée de vie des investissements et la mise en œuvre de plans d'action corrective lorsque cela s'avère nécessaire. Cette approche permet de réduire l'exposition aux risques mais aussi de développer de nouvelles opportunités ou initiatives à impact ESG positif au sein des participations. Chaque stratégie d'investissement de private equity est unique et caractérisée par des spécificités liées au secteur ou la niche concernés.

Une méthodologie d'Intégration ESG est ainsi créée sur mesure puis formalisée dans la documentation de la stratégie d'investissement. L'approche d'intégration ESG, initiale ou avancée, peut ou non porter sur une thématique spécifique (ex. les sciences de la vie, les infrastructures de transport, etc…) et intègre des critères ESG dans l'analyse financière, les décisions d'investissement et dans certains cas, les accords contractuels.

i. l'intégration initiale correspond aux stratégies d'investissement minoritaires ayant peu voire pas du tout de pouvoir d'influence sur la gouvernance. L'approche responsable est alors basée sur une

analyse robuste des risques ESG inhérents à chaque opportunité d'investissement / de partenariat ;

ii. *l'intégration avancée* signifie que les critères ESG sont intégrés au processus décisionnels et suivis dans le temps, avec une implication active dans la gouvernance des sociétés en portefeuille.

Les prises de participations des fonds gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) étant principalement minoritaires, elle dispose de peu de pouvoir d'influence sur la politique ESG des participations en portefeuille. Ainsi, en respect des valeurs et engagements en faveur de l'Investissement Responsable, la société de gestion veille à ce que les fonds d'investissement minoritaires appliquent à leurs processus décisionnels une approche d'intégration initiale organisée en double sélection : (i) négative, en respect des convictions, des valeurs et des engagements du Groupe en matière d'Investissement Responsable, et (ii) positive, en recherchant des opportunités d'investissement auprès d'acteurs présentant un profil ESG «best in class» / «best efforts» ou encore «best in universe».

Chaque opportunité d'investissement est analysée notamment sous l'angle ESG grâce à un questionnaire spécifique permettant d'apprécier le profil et la performance ESG initiale du partenaire ou de la cible étudiée. Grâce à des diligences financières et extra-financière, les équipes cherchent à identifier les meilleures opportunités d'investissement et de partenariat auprès d'acteurs présentant un sens de l'innovation certain et un profil à haute performance ESG.

Dans ce cadre, les fonds à stratégie d'investissement minoritaires privilégieront les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler des indices suffisants permettant d'apprécier le niveau de performance et d'ambition de leur cible en matière ESG. La qualité du profil ESG sera alors étudiée en parallèle des considérations d'ordre financier. Si la performance ESG d'une cible apparaît comme insuffisante au regard des exigences de Edmond de Rothschild Private Equity, l'opportunité pourra être rejetée.

En ce qui concerne les stratégies d'investissement majoritaires gérée par Edmond de Rothschild Private Equity (France), qui par définition dispose d'un pouvoir d'influence plus important sur la gouvernance exercée par leurs participations, l'approche d'intégration ESG est plus avancée. De la même manière que les stratégies minoritaires, l'analyse de l'opportunité d'investir débute dès les phases préliminaires par une attention particulière aux considérations ESG. Des grilles de lectures ont ainsi été développé afin d'appréhender :

- le profil et la performance ESG initiale de la société cible ;
- la performance ESG du secteur concerné ;
- l'univers de risques ESG inhérent au projet d'investissement.

Ces éléments sont ensuite portés à l'attention du gestionnaire de risques qui, avec le support de l'ESG Manager produira des recommandations particulières, notamment dans le cadre de la définition d'un plan d'action ESG. Ce dernier permettra de réduire le niveau d'exposition au risque et d'améliorer la performance ESG initiale de l'investissement, pour le restituer plus pérenne et performant à l'économie.
La définition des plans d'action s'accompagne de la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques nous permettant d'apprécier l'impact positif en termes de création de valeur. A chaque fois que cela est possible et pertinents, ces impacts sont exprimés sous l'angle de contributions à la réalisation des ODD.

Alors que les stratégies minoritaires appliquent une approche de sélection de leurs investissements reposant pour partie sur les considérations d'ordre ESG, les stratégies d'investissement influentes n'écarteront pas une opportunité en raison du niveau de performance ESG initial trop bas, mais rechercheront plutôt à accompagner l'innovation et la transition des secteurs trop exposés aux risques ESG. En agissant ainsi, Edmond de Rothschild Private Equity (France) assure un accompagnement sur mesure et contribue à la mise en œuvre d'une transition juste pour accompagner tous les acteurs de l'économie à la prise en compte des grands enjeux de développement durable.

Au 31.12.2019	**millions €**
Total des encours géré par Edmond de Rothschild Private Equity France	**668,11**

Part des encours en IR	**81%**
Part des encours non IR	**19%**

Nota bene : dans le cadre du Rapport Annuel d'activité de Edmond de Rothschild France, les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR et ERES III SICAR à qui elle fournit des services de conseil en investissement.

Les 19% d'encours classés hors scope Investissement Responsable correspondent à des stratégies d'investissement private equity en « fin de vie » tenant compte des enjeux matériel ESG mais n'ayant pas été développées selon une méthodologie formelle d'intégration ESG. Ces encours ont vocation à diminuer puis disparaître naturellement au fil de la liquidation des anciens millésimes

GESTION DU RISQUE CARBONE DANS LES INVESTISSEMENTS

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité formaliser en 2017 une stratégie climat qui inclut une feuille de route 2°C. Ce projet a été démarré depuis la signature du «Montreal Carbon Pledge» des Nations unies en 2015, engageant ainsi à mesurer et à rendre public annuellement l'empreinte carbone de ses investissements. Le rapport de l'empreinte carbone des fonds est disponible sur le site Internet du Groupe.

Politiques

Cette feuille de route vise à esquisser avec pragmatisme un chemin rendant la stratégie d'investissement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) compatible avec le scénario 2°C. Elle s'inscrit dans une durée longue, qui peut aller jusqu'en 2040, et qui peut contraster avec certaines habitudes actuelles des marchés financiers. Elle s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue qui s'impose pour adresser la complexité présente et à venir liée à la compréhension, l'identification et la mesure des défis climatiques.

Le scénario 'à 2 degrés', compatible avec la Politique d'Investissement Responsable et la politique Environnementale du Groupe, a été construit grâce aux échanges approfondis avec les clients et les collaborateurs concernés, ainsi que d'autres parties prenantes. L'engagement pris est clair : orienter les investissements pour soutenir une économie durable qui sauta concilier performance financière et équilibres environnementaux et sociaux. Cet engagement accompagne les décisions prises d'intégrer massivement les considérations ESG aux décisions d'investissement et contribue à accélérer la transition vers une économie bas carbone. La feuille de route 2°C s'applique en priorité aux deux classes d'actifs Actions et Obligations.

Pour Edmond de Rothschild Private Equity, la prise en compte de l'enjeu climat se fait principalement à travers le processus d'Intégration ESG de chaque stratégie d'investissement, adaptée selon ses spécificités. De plus, en adéquation avec la Politique Environnementale du Groupe Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Private Equity a fait le choix de mesurer depuis 2016 son propre bilan carbone afin de rendre compte de l'impact de ses activités opérationnelles sur l'environnement.

Un groupe de travail englobant les autres métiers de l'asset management au sein du Groupe a démarré en 2019 afin que la feuille de route existante puisse être appliquée au sein des autres activités, en tenant compte des spécificités de chaque métier.

Le comité de pilotage IR suivra ces travaux. La prochaine mise à jour de la feuille de route est prévue pour 2020 avec l'objectif d'étendre sa mise en place aux autres métiers de l'asset management.

Dans le cadre de la mise en place de la feuille de route existante, divers travaux d'analyse ont été développés, dont notamment :
- un modèle interne propriétaire de notation pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.
- le passage en revue de 4 axes : Régulation, Technologie, Marchés et Réputation, a conduit les équipes à identifier 10 risques élevés dont 5 sur la période 2017-2020, à commencer par le charbon.
- le passage en revue de 5 axes : Gestion des ressources, Sources d'énergie, Produits et services, Marchés et Capacité de résilience, a conduit les équipes à identifier 20 opportunités élevées.

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO_2 évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions. Son application vise notamment une décarbonation progressive des portefeuilles d'ici 2040. Cet engagement a été défini en concertation avec les clients, en particulier les investisseurs institutionnels.

Elle comprend également :
- le développement d'une expertise de gestion bas carbone à travers un fonds virtuel global actions low carbon qui a démontré la capacité des équipes à générer une très bonne performance financière dans la catégorie des fonds bas carbone, calculée par MSCI pour AM League.

- une première application dans l'approche produit avec le fonds «EdR New Green Deal », dont le lancement est prévu pour début 2020,qui implémente une stratégie d'investissement en ligne avec la feuille de route 2°C.

L'engagement avec les entreprises sur les sujets liés au climat a également été facilité grâce aux listes des émetteurs qui concentrent les risques climatiques (environ 180 identifiés au niveau mondial en scope 1+2+3).

96% des fonds ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont mesuré leur empreinte carbone à fin 2019.

L'enjeu climat: une démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille

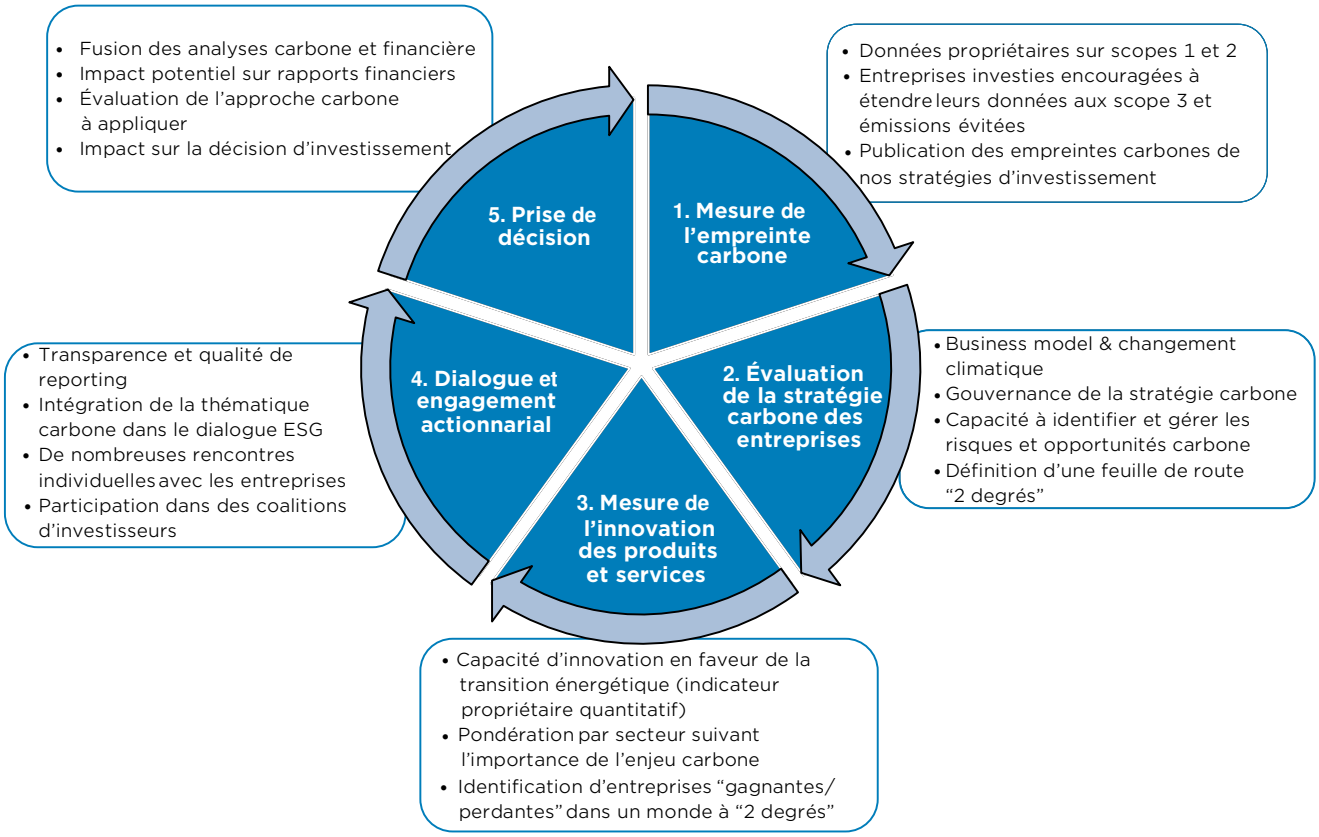

Dans les activités de private equity, les stratégies d'investissement d'impact en agroforesterie et en dépollution des sols, ou encore spécialisée dans les infrastructures environnementales et les énergies renouvelables, ont développé des opportunités d'investissement contribuant directement à la limitation des risques carbones et à la transition énergétique. La stratégie d'impact spécialisée en infrastructures environnementales et les énergies renouvelables dispose notamment du label GreenFin, attestant des caractéristiques « vertes » de son portefeuille.

De par la nature de leur thèse d'investissement, la mesure de l'empreinte carbone de Edmond de Rothschild Private Equity a inclus ces stratégies d'investissement d'impact afin qu'elles puissent elles aussi rendre compte de leur empreinte carbone opérationnelle, en mettant en évidence les postes les plus émetteurs de CO_2 et ainsi mieux définir les leviers possibles d'amélioration de leur responsabilité environnementale.

En outre, le groupe Edmond de Rothschild s'est formellement engagé depuis 2016 à compenser les émissions CO_2 (scope 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol) liées à ses activités. Un projet d'insetting, qui consiste à compenser ses émissions au sein de sa propre chaîne de valeur, a été initié en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity. En deux années d'existence, le projet avait déjà permis de compenser 7.000 tonnes de CO_2 par la plantation de plus de 28.000 arbres sur une surface de 113 hectares. Ce projet, en plus de sa forte valeur environnementale, a permis la création d'emplois agricoles et la formation de nombreux producteurs pour mieux faire face aux défis posés par le changement climatique.

ENGAGEMENT ET VOTE ACTIONNARIAL

Le dialogue actionnarial représente un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable du groupe Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme.

Politiques

En 2019, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa Politique de vote pour la saison des votes 2019. La Politique de vote est disponible sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'applique à l'intégralité du périmètre Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Pour Edmond de Rothschild Private Equity, la Politique de vote mise en place en France est spécifique aux activités de ce métier car dans beaucoup de cas, les investissements sont effectués dans des sociétés non cotées, les investissements sont généralement minoritaires ou les investissements sont faits par le biais de fonds de fonds, n'ayant dès lors aucune influence sur la politique de vote du fonds sous-jacent.

La Politique de vote pour Edmond de Rothschild Private Equity France sera réévaluée et formalisée en 2020 et la Politique de vote de Edmond de Rothschild Asset Management (France) sera mise à jour pour la saison des votes 2020.

La Politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentre ces trois principaux points : ses objectifs, ses processus d'engagement et ses résultats d'engagement. Les gérants rencontrent régulièrement les représentants des entreprises pour préciser les attentes en tant qu'investisseur responsable et pour évaluer la notation ESG.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes) qu'elle gère, dont l'encours représente plus de 0,01% du capital de la société et ce quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte les votes.

L'exercice des droits de vote relève de la responsabilité des gérants. Afin de faciliter cette démarche et d'en assurer la cohérence, dans le cadre de son approche ISR générale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une organisation qui centralise et coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

L'activité des votes en 2019 a été dense avec la participation à 392 Assemblées Générales d'action-naires. Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois après la clôture de son exercice. Ce dernier est disponible sur son site Internet.

392 Assemblées générales auxquelles Edmond de Rothschild France a participé en 2019

88% de l'univers investi en actions

Pour Edmond de Rothschild Private Equity, signataire des PRI depuis 2016 au niveau de toute la plateforme, il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'Investissement Responsable au travers de l'innovation, mais également de veiller à l'intégration systématique des considérations extra-financières dans le développement de toute nouvelle stratégie d'investissement. Soucieux de la performance ESG de leurs participations, l'implication active dans la gouvernance est essentielle pour s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques et de la bonne réalisation de mesures correctives et plans d'actions nécessaires.

L'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity consistera en l'utilisation systématique des droits de votes disponibles le cas échéant, et par l'exercice d'un actionnariat actif et une présence systématique pour les sièges obtenus au sein des organes de direction des sociétés investies. Cet engagement permet notamment de s'assurer de la prise en compte des critères ESG dans le développement stratégique des sociétés en portefeuille de Edmond de Rothschild Private Equity (France) et d'assurer la cohérence des investissements déployés avec les convictions et valeurs historiques du groupe Edmond de Rothschild.

Gestion de l'impact environnemental

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis plusieurs années pour une maîtrise de ses ressources énergétiques, un suivi rigoureux des déplacements professionnels et une gestion contrôlée des déchets de bureau, même si son impact environnemental reste limité. La prise en compte des risques climat dans les divers métiers d'investissement de Edmond de Rothschild (France) et du Groupe est développée dans le chapitre précédant de ce rapport : « L'innovation pour l'Investissement Responsable », ainsi que dans le rapport de développement durable du Groupe.

ÉMISSIONS DE CO_2 LIÉES AUX ACTIVITÉS EN FRANCE

Edmond de Rothschild (France) réalise depuis 2010 un Bilan Carbone afin de suivre, évaluer et réduire son impact environnemental en termes d'émissions de CO_2. Son empreinte a été graduellement réduite après la mise en place de divers projets ciblés et pensés pour réduire ses émissions.

Politiques

Bien que l'impact environnemental ne constitue pas un enjeu matériel majeur, il s'agit d'un thème sociétal important pour lequel le groupe Edmond de Rothschild s'est engagé et, en tant qu'entreprise responsable, s'est fixé l'objectif de diminuer son impact.

Pour ce faire, une Politique environnementale a été mise en place au sein du Groupe afin de formaliser et mesurer les impacts et d'améliorer les performances dans ce domaine. Elle s'applique à toutes les entités et décrit les engagements en matière de gestion de l'impact environnemental tels que :

- Les engagements et les objectifs en lien avec l'impact environnemental direct,
- Des efforts importants de mesures et gestion de cet impact,
- La volonté du Groupe d'améliorer ses performances environnementales et réduire son impact.

Cette Politique a été validée par le Comité Exécutif du Groupe et sera revue en 2020 dans le cadre de l'identification des nouveaux objectifs de développement durable.

Une Politique d'Achat Responsable a également été déployée en 2016. Elle a pour objectif non seulement de veiller aux bonnes pratiques des fournisseurs et des sous-traitants en termes de développement durable mais également à sensibiliser les collaborateurs impliqués dans les processus d'achats à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux des produits et services sélectionnés. Une campagne de déploiement de la Charte d'Achat Responsable a également eu lieu au sein de Edmond de Rothschild (France) afin de communiquer les engagements du Groupe à ses fournisseurs. Elle a pour vocation d'être co-signée par les fournisseurs, comme gage de leur engagement sur les points relatifs aux droits de l'Homme, à l'environnement et à l'éthique des affaires.

Le département de développement durable travaille en collaboration avec les Moyens Généraux du Groupe au sein des entités principales dans le suivi des projets visant à l'amélioration constante des performances et la mise à jour de la Politique environnementale. L'expertise des collaborateurs œuvrant sur tous les aspects liés à l'impact environnemental du Groupe est le pilier d'une gestion cohérente et garantit le succès des projets permettant l'atteinte des objectifs du Groupe.

Les objectifs établis par le Groupe ont été validés par la Direction des Moyens Généraux du Groupe, qui suit l'évolution des indicateurs et les projets permettant d'atteindre les objectifs. En 2020 de nouveaux objectifs seront analysés, évalués et fixés selon le même processus.

Le système de gestion environnementale du Groupe, décrit dans le Politique environnementale, adresse les priorités apparues lors de l'exercice de matérialité de 2014. Réduire l'empreinte carbone liée aux opérations et les déplacements professionnels lorsque cela est pertinent représentent des points d'actions cibles et, dans une démarche d'amélioration continue mise en place depuis cet exercice, des résultats positifs ont pu être constatés.

Depuis 2010, année de référence du premier bilan carbone de Edmond de Rothschild (France), l'empreinte carbone est en constante baisse.

24% de réduction des émissions de CO_2 en 2019 (1344 t.éq.CO_2 contre 1766 t.éq. CO_2 en 2018)

GESTION DES DÉCHETS ET DU PAPIER

Edmond de Rothschild (France) a pris des mesures importantes depuis plusieurs années pour que les déchets et la consommation des entrants soient gérés de manière responsable et réfléchie.

Politiques

La Politique environnementale du Groupe guide les objectifs d'amélioration pour une diminution des déchets et une gestion maîtrisée de la consommation du papier. L'influence sur ces deux enjeux est mesurable et sont publiés dans le bilan carbone.

L'objectif pour 2020 est de procéder à une analyse des résultats depuis que l'exercice de matérialité a été effectué en 2014 et de fixer de nouveaux objectifs cohérents avec la gestion des déchets et du papier afin de mettre à jour la Politique.

La gestion contrôlée des déchets est un élément complexe à suivre dans le secteur des services car elle se retrouve souvent intégrée aux charges des bâtiments ou des communes dans lesquelles les entités sont installées. Le groupe Edmond de Rothschild a néanmoins décidé de suivre cet indicateur et plus particulièrement le pourcentage des collaborateurs ayant accès à un système de tri. Les déchets papier, qui constituent la source principale de déchets, sont suivis et mesurés chaque année.

Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique. Les déchets informatiques ayant le plus fort impact environnemental sont traités par les équipes informatiques et recyclés par des entreprises spécialisées. Les cartouches d'encre sont également recyclées.

Les diverses entités du Groupe maintiennent un suivi rigoureux de leurs consommations de papier et les données relatives à cet indicateur sont publiées dans le rapport annuel de développement durable du Groupe. La consommation de papier en France est stable. L'installation d'imprimantes multifonctions avec contrôle d'accès (MFP), nécessitant l'usage du badge personnel pour récupérer les impressions, a influencé les habitudes et a permis de diminuer le nombre d'impressions. La digitalisation des documents de travail et la centralisation des impressions de rapports ont également permis d'éviter des impressions.

L'utilisation et la gestion durable des ressources fait l'objet d'efforts constants de la part de la direction des moyens généraux du Groupe.

2% d'évolution en papier consommé en 2019 (42,3 tonnes contre 41,4 en 2018)

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux urgences climatiques actuelles, la consommation énergétique et ses conséquences ont poussé Edmond de Rothschild (France), ainsi que les autres entités du Groupe, à adresser cette thématique afin non seulement d'améliorer les performances environnementales mais surtout pour réduire l'impact négatif lié à la surconsommation énergétique.

Politiques :

La Politique environnementale du Groupe Edmond de Rothschild (France) adresse la priorité de réduire la consommation énergétique et de la mesurer afin d'établir des objectifs d'amélioration dans la durée.

Elle aborde également la protection de la biodiversité, thématique directement liée à l'impact environnemental des activités humaines. Le réchauffement climatique continue à mettre en péril la biodiversité mondiale et l'équilibre naturel de toutes les ressources.

Les objectifs d'amélioration fixés en 2014 pour réduire la consommation énergétique seront analysés et revus en 2020 afin d'être adaptés aux besoins actuels et aux nouveaux objectifs de développement durable du Groupe.

La consommation d'énergie représente plus de la moitié de la consommation d'énergie globale. Les audits énergétiques menés dans les divers bâtiments dont Edmond de Rothschild (France) est soit propriétaire, soit locataire, ont permis d'identifier les points d'amélioration que les spécialistes des moyens généraux de cette entité ont pris en considération dans les réflexions et les projets.

Les actions menées depuis plusieurs années ont contribué à améliorer non seulement les performances énergétiques mais également la qualité des conditions de travail des collaborateurs. En effet, que ce soit les double-vitrages, les lampes LED, les détecteurs de mouvements ou

l'amélioration des systèmes de climatisation, tous ces projets ont eu un impact environnemental et social positifs.

Depuis 2012, l'installation de ruches dans les abords immédiats de l'un des bâtiments parisiens de la Banque permet aujourd'hui à plus de 250.000 abeilles de bénéficier tout au long de l'année de la diversité florale et végétale en centre-ville. L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité s'est poursuivi avec l'installation de deux hôtels à insectes, en collaboration avec une société de conseil en environnement. Ces abris sont installés dans les jardins de la Banque et attirent les insectes et arachnides, utiles à la survie hivernale des abeilles. En été, ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes. De nombreux nichoirs et garde-mangers ont également été installés afin de nourrir et abriter la faune utile aux jardins.

5% de réduction de consommation totale d'énergie en 2019 (4'628 MWh contre 4'877 MWh en 2018)

Méthodologie de reporting et validation des données

Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Organisation du reporting

La collecte des indicateurs est organisée par le département de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'appuie sur le réseau d'experts en France, qui sont les contributeurs des données. Le département de développement durable est l'interlocuteur premier des vérificateurs externes.

Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance de la démarche de développement durable engagée depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés.

Organisation, ressources et contrôles

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La collecte et la consolidation des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines.
- Les données relatives aux engagements sociétaux, notamment les informations concernant les activités liées à l'Investissement Responsable de la Banque, sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées.
- Les données environnementales sont consolidées dans le Bilan Carbone produit chaque année par le département des Moyens Généraux.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par le département de développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Les écarts identifiés sont analysés avec les contributeurs de la donnée.

Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Indicateurs clés publiés

	Indicateurs de performance publiés	**Pages**
Un comportement éthique et responsable	% de membres indépendants dans le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	p. 46
	Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGDP dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)	p. 48
	Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité	p. 48
	Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption	p. 49
	Nombre d'alertes liées à des comportements non éthiques identifiées dans l'année	p. 49
Engagement envers les collaborateurs	% des CDI dans les effectifs	p. 50
	Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	p. 51
	Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance	p. 52
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	p. 52
	Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	p. 54
	interne Résultat de l'index sur l'égalité professionnelle	p. 54
Innovation pour l'Investissement Responsable	Total des encours gérés selon une stratégie ISR / % de l'asset management en France	p. 58
	% des fonds ouverts couverts par une analyse d'empreinte carbone	p. 63
	Nombre d'Assemblées Générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	p. 64
	Taux de vote de l'univers investi en actions	p. 64
Gestion de l'impact environnemental	% de réduction des émissions de CO_2 en 2019	p. 65
	% d'évolution de la consommation de papier en 2019	p. 66
	% de réduction de consommation totale d'énergie en 2019	p. 67

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Edmond de Rothschild France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild France (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient à l'Assemblée Générale d'Edmond de Rothschild France d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande auprès de la Direction du développement durable du Groupe Edmond de Rothschild.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège d'Edmond de Rothschild France et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction du Développement Durable, les Directions Conformité et Juridique, Ressources Humaines et les personnes en charge de l'Investissement Responsable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier **Pascal Baranger**

Associé **Associé du Département**

Directeur **Département**

Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Pourcentage de membres indépendants dans le Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild France au 31 décembre 2019, versus 1/3 édicté par le code Middlenext ;
- Nombre de membres du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild France ;
- Nombre de membres indépendants du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild au sens middle next ;
- Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGPD dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild France ;
- Pourcentage des sous-traitants ayant inclus les clauses RGPD dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild en 2019 ;
- Nombre d'incidents ayants nécessité une notification à l'autorité sur 2019 ;
- Nombre de sanctions pénales liées à la corruption sur 2019 ;
- Nombre d'alertes liées à des comportements non éthiques identifiées dans l'année 2019 ;
- Total de l'effectif au 31/12/2019 ;
- Total des CDI actifs au 31/12/2019 ;
- Part des collaborateurs en France ayant suivi au moins une formation dans l'année 2019 ;
- Part des CDI parmi l'effectif Edmond de Rothschild France au 31 décembre 2019 ;
- Résultat de l'index d'égalité professionnel en 2019 ;
- Part des femmes cadres dans la population de cadres au sein d'Edmond de Rothschild France dans l'index d'égalité professionnelle en 2019 ;
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne ;
- Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance en 2019 ;
- Montant des encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management France selon des stratégies ISR en 2019 ;
- Total des actifs gérés par Edmond de Rothschild ;
- Pourcentage des encours par Edmond de Rothschild Asset Management France selon des stratégies ISR en 2019 ;
- Pourcentage des fonds d'Edmond de Rothschild Asset Management France ayant mesuré leur empreinte carbone en 2019 ;
- Taux de vote de l'univers investi en actions ;
- Emissions de Cà2 liées aux activités en France en 2019 ;
- Evolution des émissions de Co2 liées aux activités en France en 2019 ;
- Consommation de papier en 2019 ;
- Evolution de la consommation de papier entre 2019 et 2020 ;
- Evolution de la consommation globale d'énergie entre 2019 et 2018 ;
- Part d'électricité consommée en France d'origine renouvelable en 2019.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Procédure relative à la gouvernance : Vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres des organes de gouvernance" ;
- E-mail sur l'actualité (EDRAM) ;
- Exemple du e-learning 2019 - "Tableau de bord DPO sur accomplissement formation 100% ;
- Exemple de fiche "RGPD & Sécurité" ;
- Pré-évaluation projet RGPD ;
- Tableau de suivi ;
- Dispositif anti-corruption -Procédure relative à la faculté d'alerte des collaborateurs Juillet 2018 (EDR France) ;
- Fiche d'évaluation du risque blanchiment du client "Fiche d'évaluation du risque blanchiment Personne Physique (LAB)" ;
- Les orientations de formations en 2019 ;
- Support Formation "Manager dans le cadre du droit du travail"
- Procédure de prévention des risques psycho-sociaux v2020 ;
- Support Formation "Manager dans le cadre du droit du travail" ;
- Exemple de fiche d'analyse de la performance des fonds - Bouygues France ;
- Procédure d'intégration ESG ;
- Reporting ISR du quatrième trimestre 2019 ;
- Présentation "Insetting Edmond de Rothschild Group" ;
- Deux premiers rapports du programme "Insetting EDR's Carbon Emissions in Nicaragua" et "Insetting EDR's Carbon emissions by planting trees in Nicaragua" ;
- Support présentation "Synthèse Comité dans le cadre de la préparation" 2/ Exemple de rapport (2019) transmis par ISS ;
- Exemple de mail de sensibilisation sur le projet de suppression de l'usage de plastique ;
- L'installation d'imprimantes multifonctions avec contrôle d'accès (MFP) ;
- Décembre 2019 - Audit énergétique " Rapport d'audit énergetique obligatoire" par BNP Paribas "Partners &Services"

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 11 mars 2020.

REFERENCEMENT A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNE-MENT DE LA GOUVERNANCE D'EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

Ariane de Rothschild

Membres

Louis-Roch Burgard

Jacques Ehrmann

Jean Laurent-Bellue

Véronique Morali

Vincent Taupin (depuis le 15 mai 2019)

Cynthia Tobiano (depuis le 15 mai 2019)

Daniel Trèves (jusqu'au 11 décembre.2019)

Christian Varin

Secrétaire

Patricia Salomon (jusqu'au 11 décembre 2019)

DIRECTOIRE

Président

Renzo Evangelista (depuis le 14 mars 2019)

Vincent Taupin (jusqu'au 14 mars 2019)

Membre et Directeur Général

Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Florent Goulet

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2019, le Directoire est composé de deux membres qui assurent collégialement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition du pouvoir entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 12 mars 2019.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,

- le Comité opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,

- le Comité de direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau d'Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations et Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la Société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du Groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible,
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les évènements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2019, le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres, dont 1/3 de femmes. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. La Vice-Présidente du Conseil de Surveillance est la Baronne Ariane de Rothschild. Quatre des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses filiales sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société n'est pas soumise en 2019 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a néanmoins pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 6 mars 2019), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatte sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- les 6 et 12 mars,
- le 15 mai,
- le 28 août,
- le 11 décembre.

Au titre de l'année 2019, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 88,64 %. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats d'Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par l'arrêté du 31 août 2017. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2019

Conseil de Surveillance :

Benjamin de Rothschild

Président de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. *(Suisse)*

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. *(Suisse)*

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
(jusqu'au 26 avril 2019)

The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd *(Israël)*

OPEJ Baron Edmond de Rothschild *(France)*

La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild *(France)*

Fondation Maurice et Noémie de Rothschild *(Suisse)*

Fondation Edmond de Rothschild New York *(USA)*

Fondation Edmond de Rothschild *(Suisse)*

Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.

La Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild S.A.

La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)

EBR Ventures

Fondation Edmond de Rothschild pour la Recherche Scientifique *(France)*

Membre du Conseil de Surveillance des Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

Ariane de Rothschild

Présidente du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 26 avril 2019, préalablement Vice-Présidente du Conseil)

Administration et Gestion S.A. *(Suisse)*

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil SA *(Suisse)*

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (jusqu'au 14 mai 2019)

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild S.A.

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A. *(Suisse)*

Edmond de Rothschild Holding S.A. (depuis le 06 juin 2019)

Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild (depuis le 13 décembre 2019)

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)

Amdocs Limited *(USA)*

Secrétaire générale du Collège des Fondateurs de l'OPEJ

Membre du Fonds de dotation du Louvre (depuis le 21 février 2019)

Louis-Roch Burgard

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

CNIM

Président de :

Saur (jusqu'au 18 décembre 2019)

Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement (Hime) (jusqu'au 18 décembre 2019)

Blue Green European Holdings (jusqu'au 18 décembre 2019)

CISE REUNION (jusqu'au 18 décembre 2019)

Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (jusqu'au 18 décembre 2019)

Saur International (jusqu'au 18 décembre 2019)

Société Martiniquaise de Distribution et de Services (jusqu'au 18 décembre 2019)

Stereau (jusqu'au 18 décembre 2019)

Sudeau (jusqu'au 18 décembre 2019)

Terre des Trois Frères (jusqu'au 18 décembre 2019)

Président-Directeur Général et Administrateur de Compagnie des Eaux de Royan (jusqu'au 18 décembre 2019)

Membre du Consejero de Gestion y Técnicas del Agua (Gestagua) (Espagne) (jusqu'au 18 décembre 2019)

Administrateur (Marafiq Saur Operation & Maintenance Co. - MASA) (Arabie Saoudite) (jusqu'au 18 décembre 2019)

Gérant de Saur Loisirs (jusqu'au 18 décembre 2019)

Représentant de Holding d'Infrastructure des Métiers de l'Environnement pour la présidence de :

Finasaur (jusqu'au 18 décembre 2019)

Novasaur (jusqu'au 18 décembre 2019)

Jacques Ehrmann

Directeur Général Groupe Altarea-Cogedim (depuis le 01 juillet 2019) (fonction opérationnelle)

Directeur Général de ALTAFI 2 (SAS) (depuis le 01 juillet 2019)

Président de Tamlet (SAS)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Président-Directeur Général de Carmila (jusqu'au 30 juin 2019)

Président du Conseil d'Administration de Carrefour Property Italia *(Italie)* (jusqu'au 30 juin 2019)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A.

Atacadao SA *(Brésil)* (jusqu'au 30 juin 2019)

Carrefour SA *(Turquie)* (jusqu'au 30 juin 2019)

Carrefour Property España *(Espagne)* (jusqu'au 30 juin 2019)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Gérant de Altarea Management (SNC) (depuis le 01 juillet 2019)

Co-gérant de :

SCI Jakerevo

SC Testa

Président du CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) (depuis le 28 mars 2019).

Jean Laurent-Bellue

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

KPMG S.A.

KPMG Associés

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Edmond de Rothschild (Monaco) (depuis le 27 mars 2019)

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Fondation Actions Addictions

Véronique Morali

Présidente du Directoire de Webedia

Président-Directeur Général de Ringmedia (jusqu'au 12 février 2019)

Présidente de :

Fimalac Développement (Luxembourg)

Clover SAS

Présidente du Conseil d'Administration de Viaeuropa

Directeur Général de Webco

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Melberries (SAS) (jusqu'au 31 octobre 2019)

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membre du Conseil de Surveillance de :

Publicis Groupe (jusqu'en mai 2019)

Edmond de Rothschild (France)

Edit Place (jusqu'au 31 octobre 2019)

Tradematic

Gérante de Webedia International Sarl (Luxembourg)

Représentant permanent de la société Fimalac Développement au sein du Conseil d'Administration de Groupe Lucien Barrière

Présidente de l'Association Force Femmes

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Association Le Siècle

Membre du comité stratégique de la société Pour de Bon SAS

Vincent Taupin

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 14 mars 2019)

Directeur Général de :

Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 28 août 2019)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 14 mars 2019)

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) (depuis le 26 mars 2019)

Edmond de Rothschild (Monaco) (depuis le 27 mars 2019)

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) (jusqu'au 21 mars 2019)

Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) (jusqu'au 02 mai 2019)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance (jusqu'au 09 mai 2019)

Cleaveland (jusqu'au 09 mai 2019)

Censeur au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 14 mai 2019, préalablement Vice-Président du Conseil de Surveillance)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 15 mai 2019)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (Luxembourg)

Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël

EDRRIT Limited

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) (jusqu'au 10 mai 2019)

Edmond de Rothschild Private Equity (France) (jusqu'au 07 mai 2019)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Cogifrance (jusqu'au 23 avril 2019)

Cynthia Tobiano

Directrice Générale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Directrice Générale Déléguée de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 14 mars 2019)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 01 octobre 2019)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 15 mai 2019)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil SA (Suisse)

Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited (Israël)

Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Monaco)

Edmond de Rothschild (UK) Limited

Daniel Trèves

Président de Huniel Conseil (Suisse)

Administrateur de :

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (Suisse)

Associated Investors (British Virgin Islands)

Rolex Holding (Suisse) (jusqu'au 20 juin 2019)

Rolex S.A. (Suisse) (jusqu'au 19 juin 2019)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 11 décembre 2019)

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 17 octobre 2019)

Christian Varin

Administrateur de :

Aminter (Belgique) (jusqu'au 18 décembre 2019)

Edmond de Rothschild S.A.

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovabis SA (Belgique)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Renzo Evangelista

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 14 mars 2019)

Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance (depuis le 09 mai 2019, préalablement représentant permanent de Edmond de Rothschild (France)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France) (depuis le 07 mai 2019)

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 14 mai 2019)

Philippe Cieutat

Membre du Directoire et Directeur Général (depuis le 14 mars 2019) de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général de Edmond de Rothschild S.A. (depuis le 28 août 2019, préalablement Directeur Général Délégué)

Président du Conseil d'Administration de :

Financière Boréale

Edmond de Rothschild Immo Premium

Président du Conseil de Surveillance de Cleaveland (depuis le 09 mai 2019, préalablement membre du conseil)

Président de SAS EDR IMMO MAGNUM

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 14 mai 2019)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :

Financière Eurafrique

Cogifrance (depuis le 23 avril 2019)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) (depuis le 10 mai 2019)

Représentant permanent (depuis le 09 mai 2019) de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance

Gérant de CFSH Luxembourg Sarl (jusqu'au 07 février 2019)

Member of the Board of Directors de Zhonghai FMC (Chine)

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),

- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe,

- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société ,

- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière,

- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,

- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers,

- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,

- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,

- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2019, il s'est réuni :

- le 5 mars,

- le 14 mai,

- le 27 août,

- le 10 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle

Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Le Baron Benjamin de Rothschild (Président), La Baronne Ariane de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées et de son décret d'application 2019-1235 de la même date portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17-5-2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, les sociétés anonymes ayant uniquement des titres de créance cotés sur un marché réglementé sont écartées du nouveau dispositif du régime dit de « say on pay » (articles L225-82-2, L225-100-II et III du Code de commerce).

Edmond de Rothschild (France) sort ainsi du champ d'application du nouveau dispositif visé ci-dessus, lequel est applicable à compter des Assemblées Générales statuant sur le premier exercice clos après le 28 novembre 2019, soit dès l'assemblée annuelle de 2020.

De surcroît, il est précisé, d'une part, que son actionnaire majoritaire n'est plus coté et, d'autre part, que compte tenu de la structure capitalistique du groupe Edmond de Rothschild, c'est l'actionnaire

ultime de Edmond de Rothschild (France) qui détermine la politique de rémunération.

En conséquence, aucune information relative aux rémunérations et engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux de Edmond de Rothschild (France) n'est communiquée dans le présent rapport.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2019.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2019.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.225-37-5 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2019 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2019 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

92 Bilan consolidé IFRS

93 Compte de résultat consolidé IFRS

94 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

95 Tableau des flux de trésorerie IFRS

96 Tableau de variation des capitaux propres

97 Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.229.167	2.248.217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	171.859	174.670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	3.719	4.098
Titres au coût amorti	3.4	10.384	10.132
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	234.936	59.135
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	876.774	765.526
Actifs d'impôts courants		6.073	238
Actifs d'impôts différés		13.166	13.726
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	158.733	182.521
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	67.964	60.014
Immobilisations corporelles	3.10	39.640	39.301
Droits d'utilisation (*)		43.989	-
Immobilisations incorporelles	3.11	23.783	25.134
Ecarts d'acquisition	3.12	74.313	82.418
Total de l'actif		**3.954.500**	**3.665.130**

(*) Au 1er janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a conduit à la reconnaissance de 53.316 milliers d'euros d'actifs au titre des droits d'utilisation.

		31.12.2019	31.12.2018
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	1.582.115	1.428.390
Instruments dérivés de couverture	3.14	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	88.276	35.011
Dettes envers la clientèle	3.16	1.603.964	1.585.256
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		575	2.448
Passifs d'impôts différés		243	-
Comptes de régularisation et passifs divers (**)	3.8	248.670	197.141
Provisions	3.17	24.590	25.110
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		406.067	391.774
Capitaux propres part du Groupe		395.496	379.945
. Capital et réserves liées		*201.195*	*201.195*
. Réserves consolidées		*173.549*	*150.289*
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		*6.378*	*88*
. Résultat de l'exercice		*14.375*	*28.373*
Intérêts minoritaires		10.571	11.829
Total du passif		**3.954.500**	**3.665.130**

(**) Au 1er janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a conduit à la reconnaissance de dettes locatives à hauteur de 53.316 millions d'euros. Ces dettes s'élèvent à 44.199 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	34.219	17.124
- Intérêts et charges assimilées	4.2	–60.315	–39.162
+ Commissions (produits)	4.3	327.939	356.304
- Commissions (charges)	4.3	–77.067	–84.356
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	76.699	51.988
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	6.918	1.014
+ Produits des autres activités	4.6	10.605	11.751
- Charges des autres activités	4.6	–15.366	–14.713
Produit net bancaire		303.631	299.950
- Charges générales d'exploitation	4.7	–237.220	–246.278
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		–27.699	–18.201
Résultat brut d'exploitation		38.711	35.471
+/- Coût du risque	4.8	–3	–336
Résultat d'exploitation		38.708	35.135
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	–105	3.203
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1.211	6.286
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		–8.105	–52
Résultat courant avant impôt		31.709	44.572
- Impôt sur les bénéfices	4.10	–15.744	–11.292
Résultat net		15.965	33.280
- Intérêts minoritaires		–1.591	–4.907
Résultat net – Part du Groupe		**14.375**	**28.373**
Résultat par action en euro		2,54	5,06
Résultat dilué par action en euro		2,54	5,06

Au 31 décembre 2019, l'application d'IFRS 16 s'est traduite par la comptabilisation d'une charge nette de 210 milliers d'euros décomposée comme suit :
- 436 milliers d'euros sur les Intérêts et charges assimilées,
+9.553 milliers d'euros sur les Charges générales d'exploitation,
- 9.327 milliers d'euros sur les Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	**15.965**	**33.280**
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	1.691	–525
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	–221
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	–462	–365
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	–92	–1.808
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**1.137**	**–2.919**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**17.102**	**30.361**
dont part du Groupe	*15.511*	*25.455*
dont part des intérêts minoritaires	*1.591*	*4.906*

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	**15.965**	**33.280**
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	–8.128	–7.300
Dotations nettes aux amortissements et provisions	25.201	17.028
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	105	–3.203
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	–76.699	–51.988
Autres produits et charges calculés	771	1.534
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	15.744	11.292
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	–27.040	642
Impôt versé	–22.477	–24.655
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	–175.696	–485
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	–92.433	73.686
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	240.238	134.638
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	32.691	–19.428
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	**–44.717**	**164.398**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	–15.070	–16.270
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	–8.693	–1.783
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	3.048
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	2	22.544
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	**–23.761**	**7.539**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	–3.245	–25.474
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	**–3.245**	**–25.474**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	179	47
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**–71.544**	**146.510**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.248.217	2.025.603
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	24.124	100.228
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2.272.355**	**2.125.846**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.229.167	2.248.217
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	–28.370	24.124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2.200.811**	**2.272.355**
Variation de la trésorerie nette	**–71.544**	**146.510**

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2017	Incidence de l'application de la norme IFRS 9	01.01.2018	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2018
	IAS 39		IFRS 9			IFRS 9
Part du Groupe						
– Capital	83.076	-	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	–16.099	-	–16.099	-	–337	–16.436
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	110.594	53.014	163.609	5.095	–1.979	166.725
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	53.742	–53.742				-
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres		674	674	-	–586	88
– Résultat 2017	24.147	-	24.147	–24.147	-	-
Sous-Total	**373.579**	**–54**	**373.526**	**–19.052**	**–2.902**	**351.572**
– Résultat 2018	-	-	-	-	28.373	28.373
Total des Capitaux Propres part du Groupe	**373.579**	**–54**	**373.526**	**–19.052**	**25.471**	**379.945**
Part des minoritaires						
– Réserves	12.567	-	12.567	414	–6.059	6.922
– Résultat 2017	414	-	414	–414	-	-
– Résultat 2018	-	-	-	-	4.907	4.907
Total des intérêts minoritaires	**12.981**	**-**	**12.981**	**-**	**–1.152**	**11.829**

	31.12.2018	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2019
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	–16.436	-	-	–336	–16.772
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	166.725	-	28.373	–4.778	190.320
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88	-	-	6.290	6.378
– Résultat 2018	28.373	-	–28.373		-
Sous-Total	**379.945**	**-**	**-**	**1.176**	**381.121**
– Résultat 2019	-	-	-	14.375	14.375
Total des Capitaux Propres part du Groupe	**379.945**	**-**	**-**	**15.551**	**395.496**
Part des minoritaires					
– Réserves	6.922	-	4.907	–2.849	8.980
– Résultat 2018	4.907	-	–4.907	-	-
– Résultat 2019	-	-	-	1.591	1.591
Total des intérêts minoritaires	**11.829**	**-**	**-**	**–1.258**	**10.571**

(*) Le montant des dividendes versés en 2018 s'élève à 19,052 millions d'euros.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).
Les comptes d'Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 3 mars 2020 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 10 et 11 mars 2020.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, a remplacé à compter du 1er janvier 2019 la norme IAS 17.

Le changement significatif introduit par cette norme réside essentiellement dans le mode de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs. En effet, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par la norme IAS 17 a été supprimée.

IFRS 16 prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement de loyers.

Le Groupe n'a pas de contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois et ne loue pas de biens ayant une valeur inférieure ou égale à USD 5.000 : ces deux exemptions de capitalisation prévues par la norme ne sont pas utilisées.

Au lieu d'enregistrer une charge locative, l'amortissement du droit d'utilisation et la charge d'intérêt sur la dette de location sont désormais respectivement présentés sur les lignes « Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » et « Intérêts et charges assimilées ».

L'essentiel des contrats de locations identifiés au sein du Groupe sont des baux immobiliers et, dans une moindre mesure, des contrats d'équipements informatiques et de véhicules de fonction.

Néanmoins, en raison de son poids très marginal, la flotte automobile a été exclue du champ d'application d'IFRS 16.

Les paramètres retenus par le Groupe pour l'évaluation des droits d'utilisation et des dettes de location sont les suivants :

- La durée de location a été définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable des contrats. Aucune période liée aux options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice/non exercice est raisonnablement certain n'a été identifiée.

Pour les baux immobiliers de type 3/6/9, le droit de renouvellement existant au terme de la 3ème période triennale n'a pas été pris en compte pour la détermination de la période exécutoire des contrats.

- Le taux d'actualisation appliqué à l'ensemble des actifs est basé sur le taux d'emprunt marginal du Groupe.

En l'absence de notation de ce dernier, le taux d'emprunt marginal a été défini comme correspondant :

- à la moyenne des credit default swap (cds) des banques notées BBB, soit les banques ayant dans le règlement PRIIPs (Packaged Retail Investment and Insurance Products) une note d'évaluation de leur risque de crédit (CRM) de 3, note par défaut des acteurs non notés,
- à laquelle vient s'ajouter le taux de swap,

le tout sur la durée résiduelle moyenne des contrats de location.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs et des impôts différés passifs prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Concernant les options de transition proposées par la norme, le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective simplifiée et a comptabilisé au 1er janvier 2019 un droit d'utilisation et une dette de location de même valeur (représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser sur la période contractuelle exécutoire), sans retraitement des informations comparatives.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2019 n'a pas eu d'effets sur les comptes au 31 décembre 2019.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2019 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.
Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels d'Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif d'Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.
Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.
Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours du second semestre 2019, Edmond de Rothschild (France) a acquis une participation de 34% dans la société de gestion ERAAM.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2019.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.
Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.
En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.
Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.
Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.
Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de

la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.
Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.
L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de

taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.
De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :
- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.
Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.
Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.
Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.
Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.
Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).
Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.
Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine
Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.
Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine
Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.
Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.
Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.
Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.
La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.
Etape 3 : Actifs dépréciés individuellement
L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.
Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.
Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)
La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.
La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :
- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1er quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)
La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)
L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking
IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.
Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.
Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture
Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction
Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou

pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».
Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture
Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.
Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.
L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».
En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Immobilisations
Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.
La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles
Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ;
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans ;
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des évènements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles
L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.
Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des évènements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.
Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation
En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.
Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti
Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.
Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle
Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés

en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.
Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre
Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions
Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'évènements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres
Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.
Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices
Edmond de Rothschild (France), certaines de ses filiales et Edmond de Rothschild SA (son actionnaire) ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).
L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.
Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.
Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.
En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28% pour la fraction de bénéfice n'excédant pas 0,5 millions d'euros et de 31% au-delà. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle.
Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des

sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2019, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 32,02% (correspondant au taux de l'impôt sur les sociétés applicable en 2020) pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :
Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs
Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs
Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.
Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés
Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.
En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie
Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.
De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle
Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.
Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de

capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux
La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme
Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque
Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions
Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux
Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.
Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.
Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.
L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.
Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.
Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en

frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Les plans de paiements fondés sur des actions émises par le Groupe sont des plans éligibles à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 (date de parution de l'exposé sondage) et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1er janvier 2006 pour le groupe de Edmond de Rothschild (France)).

Divers plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été attribués par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales. Les options et attributions gratuites d'actions sont comptabilisées en charge dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration. A titre exceptionnel, la charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance. En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. Les options octroyées sont évaluées lors de leur attribution, à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée au sein du Groupe. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence. Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission ».

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.1.	**Caisse, banques centrales, CCP**		
	Caisse	275	427
	Banques centrales	2.228.892	2.247.790
	CCP	-	-
	Sous-total	**2.229.167**	**2.248.217**
	Créances rattachées	-	-
	Total	**2.229.167**	**2.248.217**

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.2.	**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**		
	Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	587	70
	Instruments de change – Contrats fermes	24	5.288
	Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	11.990	4.500
	Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	131	103
	Sous-total Dérivés	**12.732**	**9.961**
	Actions et autres titres à revenu variable	-	28
	Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	**-**	**28**
	Sous-total Portefeuille de transaction	**12.732**	**9.989**
	Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
	Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	**-**	**-**
	Effets publics et valeurs assimilées	2.140	2.220
	Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	21	20
	Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	**2.161**	**2.240**
	Titres de participation	11	11
	Autres titres à revenu variable	13.107	13.784
	Sous-total	**13.118**	**13.795**
	Instruments de dettes et assimilés	143.848	148.646
	Sous-total Instruments de dettes non SPPI	**143.848**	**148.646**
	Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**156.966**	**162.441**
	Total	**171.859**	**174.670**

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 5,436 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 5,736 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.3.	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		
	Effets publics et valeurs assimilées	-	1
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	3
	Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**-**	**4**
	Titres de participation	3.719	4.094
	Actions et autres titres à revenu variable	-	-
	Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**3.719**	**4.094**
	Total	**3.719**	**4.098**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.4. Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10.384	10.132
Total	**10.384**	**10.132**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.5. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti		
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	*59.914*	*59.135*
- A terme	*175.021*	-
Sous-total	**234.935**	**59.135**
Créances rattachées	1	-
Total Brut	**234.936**	**59.135**
Dépréciations	-	-
Total Net	**234.936**	**59.135**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.6. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		
Comptes ordinaires débiteurs	652.989	562.943
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	*223.851*	*202.753*
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	**876.840**	**765.696**
- Dont créances rattachées	748	394
Dépréciations	–66	–170
Total Net	**876.774**	**765.526**
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	**877.081**	**765.833**

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises	Transferts	31.12.2019
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	–29	–22	15	18	–18
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	–28	–12	28	–1	–13
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	–113	–9	104	–17	–35
Total	**–170**	**–43**	**147**	**-**	**–66**

3.7. Actifs grevés

A-Actifs

En milliers d'euros	31.12.2019			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non
Actifs de l'établissement déclarant	23.909		3.930.591	
Instruments de capitaux			160.685	160.685
Titres de créances			12.545	12.545
Autres actifs	23.909		3.757.361	

B-Garanties recues

En milliers d'euros	31.12.2019	
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
Instruments de capitaux		
Titres de créances	-	-
Autres garanties reçues		
Titres de créances propres émis,autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

En milliers d'euros	31.12.2019	
	Passifs correspondants,passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs,garanties reçues et titres de créance propre émis,autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	-	-

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont la Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 reprend à hauteur de 83% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 4%.

En milliers d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	80	-	66	-
Dépôts de garantie versés (*)	48.378	-	36.251	-
Charges constatées d'avance	8.069	-	6.892	-
Produits à recevoir	74.507	-	109.414	-
Produits constatés d'avance	-	227	-	158
Charges à payer	-	84.158	-	91.472
Autres actifs et passifs divers (**)	27.699	164.285	29.898	105.511
Total	**158.733**	**248.670**	**182.521**	**197.141**

(*) dont 3.550 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2019 contre 11.620 milliers d'euros au 31 décembre 2018 en dépôts de garantie versés.
(**) dont 13.054 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2019 contre 10.590 milliers d'euros au 31 décembre 2018 en autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Edmond de Rothschild (Monaco)	54.080	45.320
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	12.436	14.694
ERAAM	1.448	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**67.964**	**60.014**

Edmond de Rothschild (Monaco)	
En milliers d'euros	31.12.2019
Actifs courants	2.490.426
Actifs non courants	37.932
Passifs courants	2.298.710
Passifs non courants	229.648
Produit net bancaire	70.010
Quote-part du résultat net	**7.571**

En milliers d'euros	31.12.2018	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2019
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	57.015	-	-	2.651	59.666
Matériel informatique	29.532	1.108	-	–7	30.633
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	44.851	694	–5	38	45.578
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	**131.398**	**1.802**	**–5**	**2.682**	**135.877**
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	–24.045	–1.038	-	–392	–25.475
Matériel informatique	–26.211	–1.744	-	5	–27.950
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	–41.841	–969	4	–6	–42.812
Sous-total	**–92.097**	**–3.751**	**4**	**–393**	**–96.237**
Total	**39.301**	**–1.949**	**–1**	**2.289**	**39.640**

En milliers d'euros	31.12.2018	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2019
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
Autres immobilisations incorporelles	160.712	13.268	-	-	173.980
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	**173.222**	**13.268**	**-**	**-**	**186.490**
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	–148.088	–13.808	-	–811	–162.707
Sous-total	**–148.088**	**–13.808**	**-**	**–811**	**–162.707**
Total	**25.134**	**–540**	**-**	**–811**	**23.783**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.12. Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	**82.418**	**82.470**
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	–8.105	–52
Valeur nette comptable en fin de période	**74.313**	**82.418**

	Valeur nette comptable	
En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleaveland	23.800	31.905
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Edmond de Rothschild Europportunities Management II S.à r.l.	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
Total	**74.313**	**82.418**

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.
S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).
Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.
Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.
L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.13 Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	722	564
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	8.112	1
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	4.383	15.041
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	**13.217**	**15.606**
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	–804	–721
Sous-total du portefeuille de transaction	**12.413**	**14.885**
Dettes auprès des établissements de crédit	1.092.588	937.161
Dettes auprès de la clientèle	23.369	16.277
Sous-total	**1.115.957**	**953.438**
Dettes rattachées	4.710	4.185
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	**1.120.667**	**957.623**
Titres de créances négociables	447.715	455.850
Sous-total	**447.715**	**455.850**
Dettes rattachées	1.320	32
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	**449.035**	**455.882**
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	**1.569.702**	**1.413.505**
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	**1.582.115**	**1.428.390**

	31.12.2019		
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.569.702	1.576.924	–7.222

	31.12.2018		
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.505	1.416.883	–3.378

En milliers d'euros	31.12.2019 Valeur de marché négative	31.12.2019 Valeur de marché positive	31.12.2018 Valeur de marché négative	31.12.2018 Valeur de marché positive
3.14. Instruments dérivés de couverture				
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**
– Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**
– Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	**-**	**-**	**-**	**-**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
3.15 Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	88.276	35.011
- A terme	-	-
Sous-total	**88.276**	**35.011**
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	**88.276**	**35.011**

En milliers d'euros	31.12.2019 A vue	31.12.2019 A terme	31.12.2019 Total	31.12.2018 A vue	31.12.2018 A terme	31.12.2018 Total
3.16. Dettes envers la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	*-*	*111.164*	*111.164*	*-*	*88.690*	*88.690*
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**111.164**	**111.164**	**-**	**88.690**	**88.690**
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	*1.408.489*	*-*	*1.408.489*	*1.347.230*	*-*	*1.347.230*
- Comptes créditeurs à terme	*-*	*21.306*	*21.306*	*-*	*36.322*	*36.322*
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	*-*	*63.000*	*63.000*	*-*	*113.000*	*113.000*
- Dettes rattachées	*-*	*5*	*5*	*1*	*13*	*14*
Sous-total	**1.408.489**	**84.311**	**1.492.800**	**1.347.231**	**149.335**	**1.496.566**
Total	**1.408.489**	**195.475**	**1.603.964**	**1.347.231**	**238.025**	**1.585.256**
Juste valeur des dettes envers la clientèle			**1.603.967**			**1.585.607**

	En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17	**Provisions**						
	Solde au 31.12.2018	**-**	**11.237**	**-**	**-**	**13.873**	**25.110**
	Dotations	-	775	-	-	5.786	6.561
	Montants utilisés	-	-	-	-	–5.673	–5.673
	Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	–1.533	–1.533
	Autres mouvements	-	125	-	-	-	125
	Solde au 31.12.2019	**-**	**12.137**	**-**	**-**	**12.453**	**24.590**

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.
En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.
Le « TSS » est assorti de covenants financiers :
- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.906	826	12.732	-	–13.054	–322
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.161	-	2.161	-	-	2.161
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	156.966	-	156.966	-	-	156.966
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.719	-	3.719	-	-	3.719
Titres au coût amorti	10.384	-	10.384	-	-	10.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	1.111.710	-	1.111.710	-	-	1.111.710
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	158.733	-	158.733	-	-	158.733
-Dont dépôts de garantie donnés	*48.378*	-	*48.378*	-	-	*48.378*
Autres actifs non soumis à compensation	2.498.095	-	2.498.095	-	-	2.498.095
TOTAL ACTIF	**3.953.674**	**826**	**3.954.500**	**-**	**–13.054**	**3.941.446**

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.587	826	12.413	-	–3.550	8.863
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.120.667	-	1.120.667	-	-	1.120.667
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	449.035	-	449.035	-	-	449.035
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.692.240	-	1.692.240	-	-	1.692.240
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	248.670	-	248.670	-	-	248.670
-Dont dépôts de garantie reçus	*13.054*	-	*13.054*	-	-	*13.054*
Autres dettes non soumises à compensation	25.408	-	25.408	-	-	25.408
TOTAL DETTES	**3.547.607**	**826**	**3.548.433**	**-**	**–3.550**	**3.544.883**

Au 31 décembre 2018 En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	12.606	–2.617	9.989	-	–10.590	–601
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.240	-	2.240	-	-	2.240
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	162.441	-	162.441	-	-	162.441
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.098	-	4.098	-	-	4.098
Titres au coût amorti	*10.132*	-	*10.132*	-	-	*10.132*
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	824.661	-	824.661	-	-	824.661
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	182.521	-	182.521	-	-	182.521
-Dont dépôts de garantie donnés	36.251	-	36.251	-	-	36.251
Autres actifs non soumis à compensation	2.469.048	-	2.469.048	-	-	2.469.048
TOTAL ACTIF	**3.667.747**	**–2.617**	**3.665.130**	**-**	**–10.590**	**3.654.540**

Au 31 décembre 2018 En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	17.502	–2.617	14.885	-	–11.620	3.265
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	957.623	-	957.623	-	-	957.623
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	455.882	-	455.882	-	-	455.882
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.620.267	-	1.620.267	-	-	1.620.267
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	197.141	-	197.141	-	-	197.141
-Dont dépôts de garantie reçus	*10.590*	-	*10.590*	-	-	*10.590*
Autres dettes non soumises à compensation	27.558	-	27.558	-	-	27.558
TOTAL DETTES	**3.275.973**	**–2.617**	**3.273.356**	**-**	**–11.620**	**3.261.736**

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.1.	**Intérêts et produits assimilés**		
	Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	**1.059**	**478**
	- Comptes à vue et prêts interbancaires	1.059	478
	- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	**9.446**	**9.043**
	- Comptes à vue et prêts à la clientèle	9.446	9.040
	- Opérations de pension	-	3
	Intérêts sur instruments financiers	**23.714**	**7.603**
	- Instruments de dettes au coût amorti	92	37
	- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
	- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	70	554
	- Intérêts sur dérivés	23.552	7.012
	Total des intérêts et produits assimilés	**34.219**	**17.124**

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.2.	**Intérêts et charges assimilées**		
	Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	**–33.369**	**–30.105**
	- Comptes à vue et emprunts interbancaires	–33.369	–30.105
	- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	**–726**	**–315**
	- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	–726	–315
	- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
	- Opérations de pension	-	-
	Intérêts sur instruments financiers	**–25.784**	**–8.742**
	- Dettes représentées par un titre	–12.537	–7.582
	- Intérêts sur dérivés	–13.247	–1.160
	Intérêts et charges sur obligations locatives	**–436**	**-**
	Total des intérêts et charges assimilées	**–60.315**	**–39.162**

		31.12.2019		31.12.2018	
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3.	**Commissions**				
	Opérations de trésorerie et interbancaires	-	–9	-	–15
	Opérations avec la clientèle	77	-	202	-
	Opérations sur titres	-	-	-	-
	Opérations de change	29	-	39	-
	Opérations de hors-bilan				
	- Engagements sur titres	*412*	-	*184*	-
	- Instruments financiers à terme	*2.545*	*–1.486*	*1.977*	*–1.221*
	Prestations de services financiers	324.876	–75.572	353.902	–83.120
	Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
	Total des commissions	**327.939**	**–77.067**	**356.304**	**–84.356**

En milliers d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	–2.959	-	–1.363
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	–17.799	-	12.587
Gains ou pertes nets sur dérivés	19.451	-	–11.549	-
Résultats sur opérations de change	37.534	-	32.501	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	216	-	–29	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI (*)	40.256	-	19.841	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	**97.457**	**–20.758**	**40.764**	**11.224**

(*) composés principalement des gains nets issus des fonds suivants :
8.802 milliers d'euros sur Eres II,
7.939 milliers d'euros sur Winch Capital III,
6.373 milliers d'euros sur Winch Capital II,
et 5.140 milliers d'euros sur Cabestan.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	6.918	1.014
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**6.918**	**1.014**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	2.089	1.645
Autres produits accessoires	1.324	2.813
Divers	7.192	7.293
Produits des autres activités	**10.605**	**11.751**
Rétrocession de produits	–13.984	–13.545
Divers	–1.382	–1.168
Charges des autres activités	**–15.366**	**–14.713**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	–96.916	–94.272
Charges de retraite	–8.293	–8.389
Charges sociales	–35.032	–33.753
Intéressement des salariés	–563	–67
Participation des salariés	–3.564	–5.995
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	–9.352	–9.008
Dotations aux provisions pour frais de personnel	–5.008	–8.618
Reprises de provisions pour frais de personnel	6.750	6.576
Sous-total des frais de personnel	**–151.978**	**–153.526**
Impôts et taxes	–4.068	–5.884
Locations	–3.078	–13.080
Services extérieurs	–75.921	–71.768
Transports et déplacements	–2.182	–2.159
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	–110	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	117	139
Sous-total des frais administratifs	**–85.242**	**–92.752**
Total des charges générales d'exploitation	**–237.220**	**–246.278**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.8. Coût du risque		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	–93	–396
Pertes nettes sur créances irrécupérables	–60	1
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	150	59
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total du coût du risque	**–3**	**–336**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.9. Gains ou pertes sur autres actifs		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	–239
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1	187
Résultat de cession de titres de participation	1.210	6.338
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	**1.211**	**6.286**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
4.10. Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**15.965**	**33.280**
Impôts sur les bénéfices	**15.744**	**11.292**
Résultat avant impôt	**31.709**	**44.572**
Provisions et charges non déductibles	10.008	12.335
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	1.615	1.815
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	105	–3.203
Retraitements de consolidation non fiscalisés	16.105	7.990
Produits divers non imposables et autres déductions	–25.812	–45.716
Eléments imposés à taux réduit	–8.540	–2.909
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	**25.190**	**14.884**
Taux d'impôt	32,02%	34,43%
Impôt théorique au taux de droit commun	**8.066**	**5.125**
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	**8.540**	**2.909**
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	**1.324**	**451**
Impôt théorique	**9.390**	**5.575**
Création de déficits non comptabilisés	10.998	410
Utilisation de déficits non comptabilisés	–3.554	–5.030
Crédits d'impôt	–12	–140
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	–1.210	–963
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	25	10.794
Divers	107	646
Impôt sur les bénéfices calculé	**15.744**	**11.292**
- Dont impôt exigible	*14.926*	*26.293*
- Dont impôt différé	*818*	*–15.001*
Résultat avant impôt	31.709	44.572
Impôt sur les bénéfices	15.744	11.292
Taux d'impôt effectif moyen	**49,65%**	**25,34%**
Taux de droit commun de l'impôt en France	32,02%	34,43%
Effet des différences permanentes	2,04%	–20,69%
Effet de l'imposition à taux réduit	–4,45%	–1,24%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	–3,82%	–2,16%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	23,48%	–10,36%
Effet des autres éléments	0,38%	25,36%
Taux d'impôt effectif moyen	**49,65%**	**25,34%**

.

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	292.492	255.056
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	12.443	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	39.110	37.880
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	13.487	10.471
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1er janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1er janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.
Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.
Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.
Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.
Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.
Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.
Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2019 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :
- taux d'actualisation de 0,79% selon la duration du régime (0 an),
- taux d'inflation de 1,75% selon la duration du régime (0 an),
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 0,79%,
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'état émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.
La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1er janvier 2010.
La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1er euro de rente pour toute rente liquidée après le 1er janvier 2001.
Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.
Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.
Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour

tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.
Au 31 décembre 2019, le montant des engagements s'élève à 27,581 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 22,773 millions d'euros, soit une provision de 4,808 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2019	31.12.2018
Actions	33,27%	32,17%
Obligations	50,55%	52,61%
Immobilier	13,66%	13,05%
Monétaires & Autres	2,52%	2,17%
Taux de rendement des actifs du régime	0,79%	1,89%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Valeur actuelle de l'obligation	27.581	27.266
- Valeur des actifs du régime	–22.773	–22.055
Situation financière du régime	**4.808**	**5.211**
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	**4.808**	**5.211**

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.
Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.
Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.
Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 0,79% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 6,026 millions d'euros au 31 décembre 2018 et à 7,329 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le coût des services en 2019 est de 553 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 98 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 36 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2019 est de 652 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Coût des services rendus de l'exercice	–557	–503
Coût financier	–567	–516
Rendement attendu des actifs du régime	349	374
Charge nette comptabilisée	**–775**	**–645**

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation	0,79%	1,89%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,75%	2,75%
-Cadres	3,25%	3,25%
-Cadres supérieurs	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 13 15	THTF 10 12

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation	0,79%	1,89%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,50%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	0 an	1 an
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2019
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 0,29 % (0,79 % - 0,50 %)	
– Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2019	0,00%
– Impact sur le total net des charges 2019	–63,29%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 1,29 % (0,79 % + 0,50 %)	
– Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2019	0,00%
– Impact sur le total net des charges 2019	63,30%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Provision / Actif en début de période	**11.237**	**9.905**
- Charges inscrites au compte de résultat	*811*	*718*
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	*–36*	*–73*
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	*-*	*120*
- Perte ou gain actuariel	*125*	*567*
Provision / Actif en fin de période	**12.137**	**11.237**

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.292	33.793
- Coût des services rendus	*593*	576
- Coût de l'actualisation	*567*	516
- Cotisations versées par les employés		
- Gains ou pertes actuariels	*1.533*	–607
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	*–1.075*	–1.106
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	*-*	120
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	**34.910**	**33.292**
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	22.055	23.888
- Produits financiers sur actifs de couverture	*349*	*374*
- Gains ou pertes actuariels	*1.408*	*–1.174*
- Prestations versées par le fonds	*–1.039*	*–1.033*
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	**22.773**	**22.055**
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	12.137	11.237
Provision / Actif	**12.137**	**11.237**

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.
Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.
Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêt du 13 décembre 2010.
Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.
L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.
Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- managers de Preneurs de Risque
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2019 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories

de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).
Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,…) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.
Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.
Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).
Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.
En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :
- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2019 est étalée entre le 1er janvier 2019 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2021, mars 2022 et mars 2023.

Au 31 décembre 2019, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 964 milliers d'euros contre 1.534 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
7.1. Périmètre de consolidation				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	100,00	98,00	100,00	98,00
• Edmond de Rothschild Europportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Europportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Europportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Europportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Cleaveland	100,00	100,00	100,00	100,00
• ERAAM	34,00	-	34,00	-
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	36,93	42,78	36,93	42,78
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00

* Société étrangère.

	31.12.2019	31.12.2018
7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	730	730
- Techniciens	*78*	*93*
- Cadres	*652*	*637*
Effectif moyen des sociétés étrangères	53	59
Effectif moyen global	**783**	**789**

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2019, 16,0 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 76,1 millions d'euros au 31 décembre 2019). Il n'y a pas de nouveaux engagements pris en 2019, le montant résiduel à fin 2019 est de 32,2 millions d'euros.
Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Évènements postérieurs à la clôture

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 3 mars 2020 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 6 mai 2020.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau d'Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2019 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2019

En milliers d'euros	PwC	Cabinet KLING	AUTRES	31.12.2019	31.12.2018
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	**479**	**334**	**45**	**858**	**772**
Edmond de Rothschild (France)	240	179	35	454	433
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	72	73	-	145	110
Autres	167	82	10	259	229
Services autres que la certification des comptes (SACC)[1]	**53**	**11**	**-**	**64**	**236**
Edmond de Rothschild (France)	50	8	-	58	95
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	3	3	-	6	120
Autres	-	-	-	-	21
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	**532**	**345**	**45**	**922**	**1008**

[1] Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.
Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :
a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 479 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 53 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;
b-par « Cabinet Didier Kling », pour 334 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 11 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :
- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office ;
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :
- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles ;
- la multigestion, traditionnelle et alternative ;
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe ;
- la gestion de fonds de private equity.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :
- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Cleaveland, spécialisée sur le marché français de l'immobilier,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :
- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :
- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
En milliers d'euros	2019	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019
Produit net bancaire	**83.779**	**86.824**	**141.615**	**165.686**	**5.209**	**4.700**	**73.028**	**42.740**	**303.631**	**299.950**
Frais de gestion	–81.002	–83.980	–133.623	–138.104	–6.273	–6.766	–44.021	–35.629	–264.919	–264.479
Frais de personnel	–49.475	–52.115	–72.484	–77.334	–3.870	–4.611	–26.150	–19.466	–151.979	–153.526
- directs	*–35.613*	*–38.064*	*–54.063*	*–57.787*	*–3.289*	*–4.066*	*–19.042*	*–14.204*	*–112.007*	*–114.121*
- indirects	*–13.862*	*–14.051*	*–18.421*	*–19.547*	*–581*	*–545*	*–7.108*	*–5.262*	*–39.972*	*–39.405*
Autres charges d'exploitation	–24.105	–25.309	–51.945	–51.951	–2.212	–1.993	–6.979	–13.499	–85.241	–92.752
Dotations aux amortissements	–7.422	–6.556	–9.194	–8.819	–191	–162	–10.892	–2.664	–27.699	–18.201
Résultat brut d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**7.992**	**27.582**	**–1.064**	**–2.066**	**29.007**	**7.111**	**38.712**	**35.471**
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	–3	–336	–3	–336
Résultat d'exploitation	**2.777**	**2.844**	**7.992**	**27.582**	**–1.064**	**–2.066**	**29.004**	**6.775**	**38.709**	**35.135**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	7.571	7.045	–7.676	–3.800	-	-	-	–42	–105	3.203
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	1	-	1.210	6.286	1.211	6.286
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	–8.105	-	-	–52	-	-	–8.105	–52
Résultat courant avant impôt	**10.348**	**9.889**	**–7.789**	**23.782**	**–1.063**	**–2.118**	**30.214**	**13.019**	**31.710**	**44.572**
Impôt sur les bénéfices	–993	–957	–2.815	–9.181	440	958	–12.376	–2.112	–15.744	–11.292
Résultat net	**9.355**	**8.932**	**–10.604**	**14.601**	**–623**	**–1.160**	**17.838**	**10.907**	**15.966**	**33.280**

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.
Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.
Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes de régularisation et actifs divers	102	149
Actif	**102**	**149**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	380.407	419.916
Dettes envers les établissements de crédit	9.537	15.397
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	836	810
Passif	**390.780**	**436.123**
+ Intérêts et produits assimilés	6	
- Intérêts et charges assimilées	–7.973	–9.830
+ Commissions (produits)	69	148
- Commissions (charges)	–3.308	–3.759
+ Produits des autres activités	104	221
- Charges des autres activités		-
Produit net bancaire	**–11.102**	**–13.220**
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	**–11.102**	**–13.220**

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	175.000	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	370	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2.445	327
Actif	**177.815**	**327**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018

Passifs financiers à la juste valeur par résultat	709.033	
Dettes envers les établissements de crédit	572	
Dettes envers la clientèle		86.797
Comptes de régularisation et passifs divers	6.132	13.495
Passif	**715.737**	**100.292**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés	50	
- Intérêts et charges assimilées	–154	
+ Commissions (produits)	1.044	15
- Commissions (charges)	–1.988	
+ Produits des autres activités	298	276
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	**–750**	**291**
- Charges générales d'exploitation	–2.331	–212
Résultat brut d'exploitation	**–3.081**	**79**

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec EdRH et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de EdR S.A.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	3.606	6.999
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	40.715	63.258
Actif	**44.325**	**70.257**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.367	520.831
Dettes envers les établissements de crédit	153	6.443
Dettes envers la clientèle	3.588	2.837
Comptes de régularisation et passifs divers	3.989	12.225
Provisions	1.667	1.630
Passif	**16.764**	**543.966**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés	249	373
- Intérêts et charges assimilées	–66	
+ Commissions (produits)	83.174	94.750
- Commissions (charges)	–7.895	–10.230
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		11.767
+ Produits des autres activités	6.130	6.461
- Charges des autres activités	–183	–152
Produit net bancaire	**81.409**	**102.969**
- Charges générales d'exploitation	–5.653	–6.871
Résultat brut d'exploitation	**75.756**	**96.098**

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Comptes et Prêts	19.028	19.045
Actif	**19.028**	**19.045**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Comptes à vue	1.064	2.284
Passif	**1.064**	**2.284**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés	46	115
Produit net bancaire	**46**	**115**
Résultat brut d'exploitation	**46**	**115**

Note 10 – Informations sur la gestion des risques et les instruments financiers

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,

- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,

- *troisième Niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.
Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,

- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
  A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
  B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
  C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faîtière.
Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
   - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
   - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
   - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
   - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères

2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.
Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le Chief Financial du Groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis au bénéfice de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un Comité spécifique.
Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément au règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées) ,

- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en oeuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.
Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridiques, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des créances douteuses, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats-cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2019, 92% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour less contreparties de marchés. Le reliquat étant lié à quelques opérations avec un fonds de Private Equity gérée par uns entité du Groupe. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.
En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec 26 contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.
Le Back Office produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie RiskOrigin édité par Moody's Analytics. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.
Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change
Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2019, 64,07% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (RiskOrigin, Moody's Analytics, en production depuis juin 2008).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout

dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été mis en place début septembre 2008. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS 1 an et 5 ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Crédits (bilan)	877	766
Cautions	39	38
Ouvertures de crédits non utilisées	249	196
Total	**1.165**	**999**

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1 040 millions d'euros, en hausse alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours
Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.
Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros; si le nombre de dossier supérieur à 3 millions d'euros est faible (env.10%), en revanche leur montant est significatif. Il représente désormais 50% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée, du fait notamment d'une concentration de plus en plus forte de notre activité sur cette segmentation client. Ainsi, 68 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements donnés sont en recul. Ainsi, les 10 premiers clients totalisent aujourd'hui 13 millions d'euros, soit moins d'un tiers de l'encours de cautions délivrées pour la banque privée.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 5 % des encours. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement la plupart du temps

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 95 % des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Créances sur la banque privée présentant un caractère douteux	334	337
dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation	*334*	*337*
Montant net	**-**	**-**
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00 %	0,00 %

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2019	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
En milliers d'euros	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

31 décembre 2018	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
En milliers d'euros	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2019 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2019, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 5,6 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	158.752	160.858
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	3.719	4.098
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	10.384	10.132
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)		
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	234.936	59.135
Prêts et créances émis sur la clientèle	876.774	765.526
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	**1.284.565**	**999.749**
Engagements de financement donnés	292.492	255.056
Engagements de garantie financière donnés	51.553	50.323
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	**344.045**	**305.379**
Total de l'exposition nette	**1.628.610**	**1.305.128**

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

	31.12.2019				31.12.2018			
En milliers d'euros	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	12.732	-	12.732	28	9.961	-	9.989
Instruments de dette non SPPI		143.848	-	143.848		148.646	-	148.646
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.165	13.114	-	15.279	2.247	13.788	-	16.035
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	**2.165**	**169.694**	**-**	**171.859**	**2.275**	**172.395**	**-**	**174.670**
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres				-		4	-	4
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres		3.285	434	3.719		3.718	376	4.094
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**3.285**	**434**	**3.719**	**-**	**3.722**	**376**	**4.098**
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	8.112	4.301	-	12.413	-	14.885	-	14.885
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.120.667	449.035	1.569.702	-	957.623	455.882	1.413.505
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	**8.112**	**1.124.968**	**449.035**	**1.582.115**	**-**	**972.508**	**455.882**	**1.428.390**

Le Groupe a émis en 2019 des EMTN structurés valorisés à un montant de 80,9 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 305,1 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2019, 93,7 % des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2019, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de la baisse des dépôts enregistrés chez nos correspondants :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2017	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	0,5	0,61	1,0	1,18	-	0,0
AA	5,8	7,43	1,9	2,26	0,4	0,4
A	67,1	85,70	69,0	84,00	99,8	88,9
BBB	3,0	3,83	8,6	10,53	9,0	8,0
<BBB	1,9	2,43	1,7	2,03	3,1	2,8
Non noté	ns	-	ns	ns	ns	ns

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines. Cette exposition a poursuivi sa décrue en 2019 sous l'effet de l'attrition naturelle des fonds à formule. Celle-ci représente ainsi 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2017	
Rating	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	-	0,00	-	0,00	4,2	19,8
AA	2,2	100,00	3,9	100,00	17,0	80,2
A	-	0,00	-	0,00	-	0,0
BBB	-	0,00	-	0,00	-	0,0
<BBB	-	0,00	-	0,00	-	0,0
Non noté	-	0,00	-	0,00	-	0,0

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, la totalité des expositions souveraines, exclusivement constituées de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, portent sur deux contreparties uniquement dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.
L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.
L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.
En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.
Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change ,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change) ,
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change ,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.
En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.
S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).
Notons toutefois qu'aucune opération d'option n'a été effectuée en 2019.

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

	2019	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
En milliers d'euros	Limites définies	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	800	172	184	100	85	17	22	188	184
Risque de taux **	3.800	1.688	1.184	2.386	1.277	1.670	959	3.135	1.525

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.
** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément l'appétence de sa holding faîtière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle des risques pour compte propre a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.
Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 2 milliards d'euros pendant l'exercice 2019. Il ressort à 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019 et demeure stable par rapport à l'exercice précédent,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois est nul au 31 décembre 2019,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échéancés ressortent à 228,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, s'inscrivant en légère augmentation par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2019, il se compose de 143 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 170,0 % et un ratio NSFR égal à 154,2% au 31 décembre 2019.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2019, aucune « gate » n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.
Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2019

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.229.167	-	-	-	-	2.229.167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	162.718	24	2.161	6.956	-	171.859
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.943	-	-	1.664	112	3.719
Titres au coût amorti	10.384	-	-	-	-	10.384
Prêts et créances sur établissements de crédit	234.936	-	-	-	-	234.936
Prêts et créances sur la clientèle	718.819	69.693	56.484	31.778	-	876.774
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	**3.357.967**	**69.717**	**58.645**	**40.398**	**112**	**3.526.839**
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.053.475	265.028	195.441	68.171	-	1.582.115
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	93.276	-	–5.000	-	-	88.276
Dettes envers la clientèle	1.498.540	66.006	39.418	-	-	1.603.964
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	–21.000	-	21.000	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	**2.645.291**	**331.034**	**208.859**	**68.171**	**-**	**3.274.355**

31 décembre 2018

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.248.217	-	-	-	-	2.248.217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	172.402	-	2.240	-	28	174.670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	4	-	4.062	29	4.098
Titres au coût amorti	9.871	-	-	261	-	10.132
Dettes envers les établissements de crédit	59.135	-	-	-	-	59.135
Prêts et créances sur la clientèle	630.976	84.625	45.580	4.345	-	765.526
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	**3.120.604**	**84.629**	**47.820**	**8.668**	**57**	**3.261.778**
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	910.418	153.279	298.809	65.884	-	1.428.390
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	35.011	-	-	-	-	35.011
Dettes envers la clientèle	1.465.860	77.772	41.624	-	-	1.585.256
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	**2.411.289**	**231.051**	**340.433**	**65.884**	**-**	**3.048.657**

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2019.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.595	1.277	1.078	956	822	689	629	550

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution de moitié des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE,
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2019 :

	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
En millions d'euros	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	405,7	4	660,6	NA	-	-	1.066,3	NA
Comptes à terme	NA	NA	202,7	NA	NA	NA	202,7	NA
Certificats de dépôts	98,3	4	-	-	-	-	98,3	4
EMTN Ingénierie Financière	0	0	406.6	467	-	-	406,6	467

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.
La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (RiskConfidence développé par l'éditeur Moody's Analytics), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.
Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2019, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions	92	53	63	81	64	60	32	32

Le signe - signifie l'existence d'un excédent de ressources à taux fixe et donc une sensibilité du bilan à la baisse des taux.

L'impasse à moyen/long terme relativement faible résulte essentiellement de crédits clientèles nantis. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0,44 millions d'euros au 31 décembre 2019.
Un scénario de stress (2 %) est également produit tous les mois, qui permet de démontrer la faible convexité du bilan (la sensibilité à 2 % est égale à 2,1 fois la sensibilité à 1 % au 31 décembre 2019).
Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2019 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	12.435
USD	8.155
UAH	520
ARS	20

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2019 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	–2.082.053	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	* 57 327 244	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	2.286.044	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	* 5 668 693	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 7 021 601	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 6 524 515	100,00%
Cleaveland	250.000	8.927.839	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 19 188 000	*** - 1 548 000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	13.900.000	*/*** 99 870 000	36,93%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 129 285 809	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	–7.133.613	27,97%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2018.
** En Renminbi. (1 Euro = 7.8205 Renminbi)
*** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
6.400.630	3.720.936	-	2.487.870	69.948	–254.387	-
69.277.270	69.277.270	-	85.737	210.984.935	21.404.505	12.025.402
11.305.037	11.305.037	-	-	21.084.740	–1.661.252	-
2.700.014	2.700.014	-	-	5.899.147	55.849	2.970.000
39.978.118	39.978.118	-	-	41.405.335	8.231.960	7.034.600
66.840.000	42.433.082	-	-	-	14.271.874	10.000.000
38.495.255	25.326.000	-	-	7.496.936	1.967.953	-
17.546.861	17.546.861	6.564.896	-	*** 1 578 000	*** 198 000	-
4.896.449	4.896.449	-	1.776.764	*** 66 492 000	*** 19 726 000	-
31.517.330	12.435.266	-	-	** 149 183 384	** 2 156 831	-
4.374.717	3.102.866	-	-	-	–1.180.798	
1.131.461	635.725	87.000	-	-	-	6.916.523
314.637	314.432	-	-	-	-	1.430
66.314	66.314	-	-	-	-	-

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2019

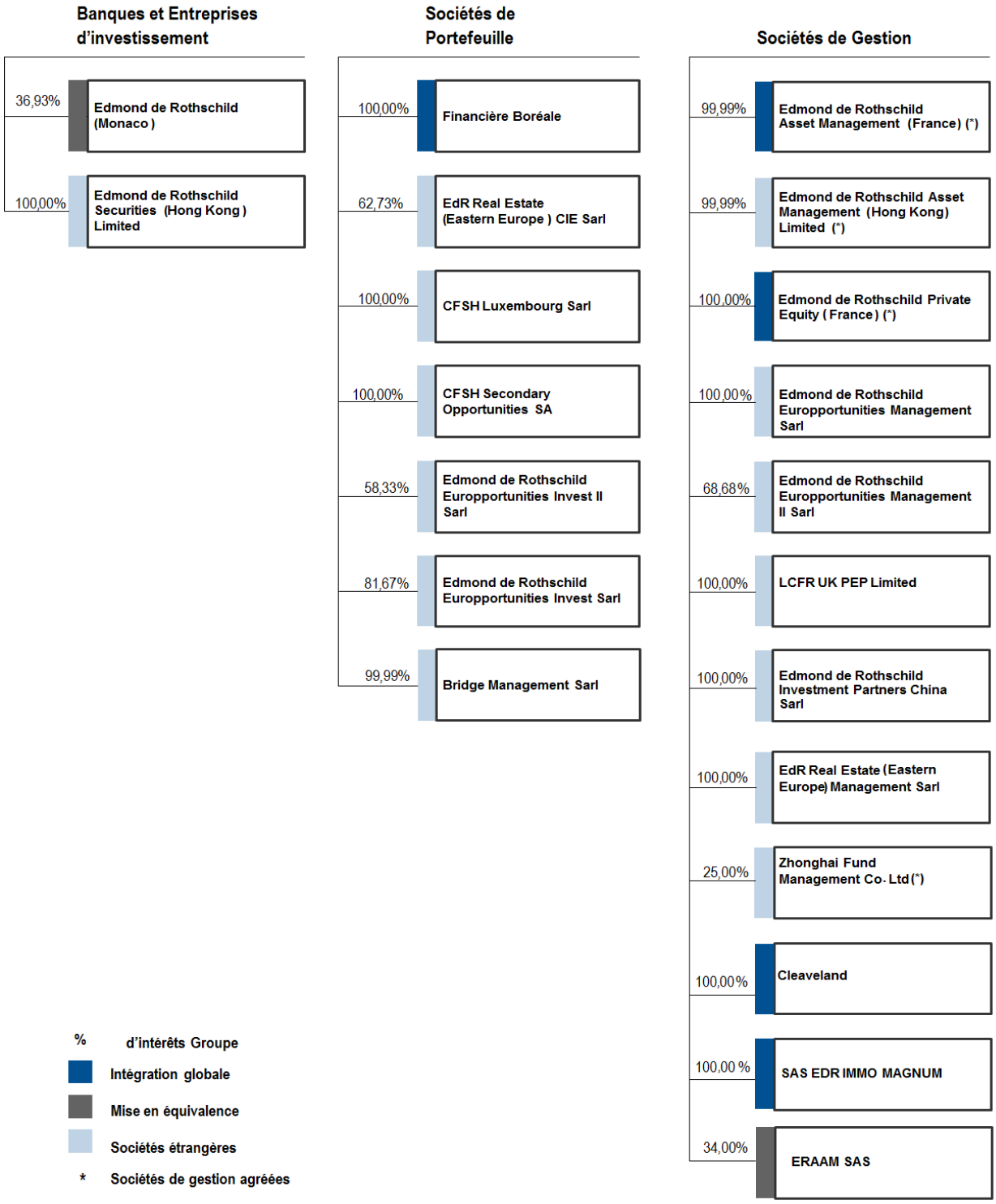

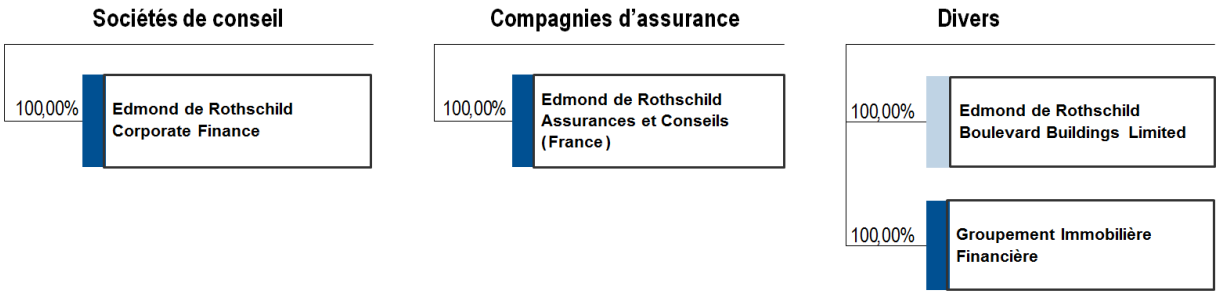

% d'intérêts Groupe

Intégration globale

Mise en équivalence

Sociétés étrangères

* Sociétés de gestion agréées

Comptes sociaux et annexes

157 Bilan et hors bilan de la société mère

158 Compte de résultat de la société mère

159 Notes annexes aux comptes de la société mère

180 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

		31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		2.229.166	2.248.216
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	222.280	42.825
Opérations avec la clientèle	2.3	884.838	788.005
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	3.872	3.833
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	71.349	68.935
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	20.815	24.178
Parts dans les entreprises liées	2.7	212.923	225.789
Immobilisations incorporelles	2.8	21.680	20.791
Immobilisations corporelles	2.9	17.011	17.922
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	83.254	102.325
Comptes de régularisation	2.12	87.675	101.517
Total de l'actif		**3.854.863**	**3.644.336**

		31.12.2019	31.12.2018
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2.14	1.185.142	975.765
Opérations avec la clientèle	2.15	1.681.470	1.632.461
Dettes représentées par un titre	2.16	516.939	535.783
Autres passifs	2.11	94.996	99.624
Comptes de régularisation	2.12	69.447	88.641
Provisions	2.17	6.930	6.228
Dettes subordonnées	2.18	21.022	21.023
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	278.917	284.811
. Capital souscrit		*83.076*	*83.076*
. Primes d'émission		*98.244*	*98.244*
. Réserves	2.19	*32.278*	*32.278*
. Report à nouveau (+/-)		*71.213*	*51.206*
. Résultat de l'exercice (+/-)		*–5.894*	*20.007*
Total du passif		**3.854.863**	**3.644.336**

	31.12.2019	31.12.2018
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	251.793	216.019
Engagements de garantie	39.196	37.966
Engagements sur titres	27.486	38.776
Engagements reçus		
Engagements de garantie	13.487	10.471
Engagements sur titres	-	3.930

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2019	2018
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	43.512	30.061
- Intérêts et charges assimilées	3.2	–68.784	–51.584
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	59.209	77.751
+ Commissions (produits)	3.4	70.906	80.478
- Commissions (charges)	3.4	–17.369	–15.017
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	37.741	34.336
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	956	–1.968
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	37.081	34.043
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	–3.423	–3.916
Produit net bancaire		**159.829**	**184.184**
- Charges générales d'exploitation	3.9	–135.539	–139.839
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		–12.101	–11.651
Résultat brut d'exploitation		**12.189**	**32.694**
+/- Coût du risque	3.10	3	2
Résultat d'exploitation		**12.192**	**32.696**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	–18.080	–16.469
Résultat courant avant impôt		**–5.888**	**16.227**
+/- Résultat exceptionnel	3.12	–42	–713
- Impôt sur les bénéfices	3.13	36	4.493
Résultat net		**–5.894**	**20.007**

Notes annexes aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises
Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.
Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle
Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement n° 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc…), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.
Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.
Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.
Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite à l'article 13 de ce règlement du Comité de la Réglementation Comptable lors de l'évaluation de la dépréciation.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, au règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et au règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titre de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, ainsi qu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois.
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres de placement. Ils sont acquis avec un objectif de détention de plus de six mois, tout en étant, en principe, destinés à la revente à plus ou moins brève échéance.

- les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement.
- ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle.
- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

- ***Immobilisations***

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25% ;
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004, applicable au 1er janvier 2005, a supprimé la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).
Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.
La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.
La société applique les dispositions issues de l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.
La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.
Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.
Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.
Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.
Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres de la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés.
- Aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l' Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).
Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »).
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte
- de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :
- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- Options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. A leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.
La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies: engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2019, cette provision s'élève à un total de 1.189 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

A compter du 1er janvier 2018, la société Edmond de Rothschild (France) ainsi que certaines de ses filiales, avaient rejoint le groupe fiscal ayant pour société mère Edmond de Rothschild S.A. Le périmètre du Groupe Edmond de Rothschild S.A. comprenait, en 2018, dix filiales.

En raison de l'apport par Edmond de Rothschild S.A. à Edmond de Rothschild (Suisse) de sa participation dans Edmond de Rothschild (France) en date du 7 août 2019, le taux de détention directe et indirecte par la société mère Edmond de Rothschild S.A. est réduit à moins de 95% du capital de sa filiale Edmond de Rothschild (France) et de ses sous-filiales, condition requise par l'application du régime d'intégration fiscale. En conséquence, Edmond de Rothschild (France), ainsi que ses filiales Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Financière Boréale et Cleaveland, sociétés fiscalement intégrées, sortent rétroactivement au 1er janvier 2019 du groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère Edmond de Rothschild SA. Le périmètre du Groupe Edmond de Rothschild S.A. comprend, en 2019, deux filiales.

Ainsi, l'impôt sur les bénéfices de Edmond de Rothschild (France) est calculé selon les règles de droit commun, hors tout régime d'intégration fiscale, sur l'exercice 2019.

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement CRB n° 91-01 modifié, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.1.	**Effets publics et valeurs assimilées**		
	Placement	-	-
	Sous-total	**-**	**-**
	Dépréciations	-	-
	Total net	**-**	**-**

		31.12.2019			31.12.2018		
	En milliers d'euros	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2.	**Créances sur les établissements de crédit**						
	Comptes ordinaires débiteurs	47.274	-	47.274	42.825	-	42.825
	Comptes et prêts	-	175.000	175.000	-	-	-
	Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**47.274**	**175.000**	**222.274**	**42.825**	**-**	**42.825**
	Créances rattachées	1	5	6	-	-	-
	Total	**47.275**	**175.005**	**222.280**	**42.825**	**-**	**42.825**

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.3.	**Opérations avec la clientèle**		
	Autres concours à la clientèle		
	- Crédits	*229.129*	*208.013*
	- Titres reçus en pension livrée	-	-
	Sous-total	**229.129**	**208.013**
	Comptes ordinaires débiteurs	655.709	579.701
	Valeurs non imputées	-	291
	Total brut	**884.838**	**788.005**
	Créances douteuses (1)	334	337
	Dépréciations créances douteuses (1)	–334	–337
	Total (2)	**884.838**	**788.005**

(1) Les encours douteux compromis s'élèvent à 334 milliers d'euros au 31 décembre 2019 entièrement provisionnés.
(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 1.027 milliers d'euros en 2019 et 948 milliers d'euros en 2018.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2019.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2018, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2019, d'un reclassement en créances saines.

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.4.	**Obligations et autres titres à revenu fixe**		
	Placement	2.496	2.478
	Investissement	-	-
	Sous-total	**2.496**	**2.478**
	Créances rattachées	1.738	1.699
	Total brut	**4.234**	**4.177**
	Dépréciations	–362	–344
	Total net	**3.872**	**3.833**

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.
Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 3,87 millions d'euros.

La rubrique «Titres de placement» enregistre notamment un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique.

	31.12.2019	31.12.2018

	En milliers d'euros	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5.	**Actions et autres titres à revenu variable**						
	Titres détenus	-	78.116	78.116	28	77.107	77.135
	Dépréciations	-	–6.767	–6.767	-	–8.200	–8.200
	Total net	**-**	**71.349**	**71.349**	**28**	**68.907**	**68.935**
	Plus-values latentes (1)	-	29.447	29.447	-	22.230	22.230

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.
Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 20 milliers d'euros et 71.329 milliers d'euros.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
En milliers d'euros	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	63.900	7.063	70.963	51.044	17.842	68.886
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	**63.900**	**7.063**	**70.963**	**51.044**	**17.842**	**68.886**

		31.12.2019			31.12.2018		
	En milliers d'euros	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6.	**Participations et autres titres détenus à long terme**						
	Titres de participation						
	- Etablissements de crédit	*4.964*	*-*	*4.964*	*4.964*	*-*	*4.964*
	- Autres entreprises	*36.205*	*–20.354*	*15.851*	*36.154*	*–16.940*	*19.214*
	Sous-total	**41.169**	**–20.354**	**20.815**	**41.118**	**–16.940**	**24.178**
	Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-
	Total	**41.169**	**–20.354**	**20.815**	**41.118**	**–16.940**	**24.178**

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 12,50 millions d'euros et 8,31 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

		31.12.2019			31.12.2018		
	En milliers d'euros	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7.	**Parts dans les entreprises liées**						
	Entreprises à caractère financier et non financier	255.316	–40.752	214.564	252.077	–26.086	225.991
	Ecarts de conversion	–1.641	-	–1.641	–202	-	–202
	Total	**253.675**	**–40.752**	**212.923**	**251.875**	**–26.086**	**225.789**

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

— Edmond de Rothschild Asset Management (France)
— Financière Boréale
— Edmond de Rothschild Corporate Finance
— Edmond de Rothschild Private Equity Partners (France)
— Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
— Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited
— Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
— CFSH Luxembourg
— Elivest
— Cleaveland
— SAS EDR IMMO MAGNUM

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8.	**Immobilisations incorporelles**					
	Valeur brute					
	Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881	-	-		3.881
	Autres immobilisations incorporelles	115.269	10.342			125.611
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
	Total	**119.150**	**10.342**	**-**	**-**	**129.492**
	Amortissements - Dépréciations					
	Autres immobilisations incorporelles	–98.359	–9.453	-		–107.812
	Total	**–98.359**	**–9.453**	**-**	**-**	**–107.812**
	Valeur nette comptable	**20.791**	**889**	**-**	**-**	**21.680**

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9.	**Immobilisations corporelles**					
	Valeur brute					
	Terrains	11.434	-	-	-	11.434
	Constructions	21.100	-	-	-	21.100
	Matériel informatique	29.150	1.068	-	-	30.218
	Agencements, installations et autres	38.765	664	-	-	39.429
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Total	**100.449**	**1.732**	**-**	**-**	**102.181**
	Amortissements - Dépréciations					
	Constructions	–20.640	–47	-	-	–20.687
	Matériel informatique	–25.856	–1.723	-	-	–27.579
	Agencements, installations et autres	–36.031	–873	-	-	–36.904
	Total	**–82.527**	**–2.643**	**-**	**-**	**–85.170**
	Valeur nette comptable	**17.922**	**–911**	**-**	**-**	**17.011**

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.
Au 31 décembre 2019, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs de Edmond De Rothschild (France).

		31.12.2019		31.12.2018	
	En milliers d'euros	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11	**Autres actifs et autres passifs**				
	Primes sur options	-	-	-	-
	Appels de marge	44.746	40.570	24.550	20.383
	Dépôts de garantie	3.550	13.054	11.620	10.590
	Divers	34.958	41.372	66.155	68.651
	Total	**83.254**	**94.996**	**102.325**	**99.624**

	En milliers d'euros	31.12.2019 Actif	31.12.2019 Passif	31.12.2018 Actif	31.12.2018 Passif
2.12	**Comptes de régularisation actifs et passifs**				
	Valeurs à l'encaissement	80	-	65	-
	Charges constatées d'avance	7.605	-	6.438	-
	Produits à recevoir	77.654	-	88.827	-
	Produits constatés d'avance	-	2.274	-	2.261
	Charges à payer	-	56.505	-	81.156
	Divers	2.336	10.668	6.187	5.224
	Total	**87.675**	**69.447**	**101.517**	**88.641**

	En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13.	**Immobilisations financières**					
	Valeur brute					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	41.118	51	-	-	41.169
	Participations dans les entreprises liées	251.875	1.800	-	-	253.675
	Total	**292.993**	**1.851**	**-**	**-**	**294.844**
	Dépréciations					
	Participations et autres titres détenus à long terme	–16.940	–3.414	-	-	–20.354
	Participations dans les entreprises liées	–26.086	–14.677	11	-	–40.752
	Total	**–43.026**	**–18.091**	**11**	**-**	**–61.106**
	Valeur nette comptable					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	24.178	–3.363	-	-	20.815
	Participations dans les entreprises liées	225.789	–12.877	11	-	212.923
	Total	**249.967**	**–16.240**	**11**	**-**	**233.738**

	En milliers d'euros	31.12.2019 A vue	31.12.2019 A terme	31.12.2019 Total	31.12.2018 A vue	31.12.2018 A terme	31.12.2018 Total
2.14.	**Dettes envers les établissements de**						
	Comptes ordinaires	84.765	-	84.765	26.067	-	26.067
	Comptes et emprunts	3.561	1.092.373	1.095.934	8.943	936.717	945.660
	Sous-total	**88.326**	**1.092.373**	**1.180.699**	**35.010**	**936.717**	**971.727**
	Dettes rattachées		4.443	4.443	-	4.038	4.038
	Total	**88.326**	**1.096.816**	**1.185.142**	**35.010**	**940.755**	**975.765**

	En milliers d'euros	31.12.2019 A vue	31.12.2019 A terme	31.12.2019 Total	31.12.2018 A vue	31.12.2018 A terme	31.12.2018 Total
2.15	**Opérations avec la clientèle**						
	Comptes d'épargne à régime spécial						
	- Comptes d'épargne à régime spécial	*-*	*111.165*	*111.165*	*-*	*88.690*	*88.690*
	- Dettes rattachées	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
	Sous-total	**-**	**111.165**	**111.165**	**-**	**88.690**	**88.690**
	Autres dettes						
	- Comptes ordinaires de la clientèle	*1.462.340*	*-*	*1.462.340*	*1.378.014*	*-*	*1.378.014*
	- Comptes créditeurs à terme	*-*	*91.524*	*91.524*	*-*	*160.458*	*160.458*
	- Titres donnés en pension livrée	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
	- Autres dettes diverses	*-*	*16.157*	*16.157*	*-*	*5.138*	*5.138*
	- Dettes rattachées	*-*	*284*	*284*	*-*	*161*	*161*
	Sous-total	**1.462.340**	**107.965**	**1.570.305**	**1.378.014**	**165.757**	**1.543.771**
	Total	**1.462.340**	**219.130**	**1.681.470**	**1.378.014**	**254.447**	**1.632.461**

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.16	**Dettes représentées par un titre**		
	Titres du marché interbancaire et créances négociables	509.833	535.732
	Emprunts obligataires	-	-
	Sous-total	**509.833**	**535.732**
	Dettes rattachées	7.106	51
	Total	**516.939**	**535.783**

	En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17.	**Provisions**						
	Provisions pour charges						
	Provisions pour médailles du travail	1.138	252	–131	–70	-	1.189
	Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
	Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
	Autres provisions pour charges	1.020	755	–378	–17	-	1.380
	Sous-total	**2.158**	**1.007**	**–509**	**–87**	**-**	**2.569**
	Provisions pour risques						
	Provisions pour litiges (2)	2.372	634	–308	–76	-	2.622
	Autres provisions pour risques	1.698	41	-		-	1.739
	Sous-total	**4.070**	**675**	**–308**	**–76**	**-**	**4.361**
	Total	**6.228**	**1.682**	**–817**	**–163**	**-**	**6.930**

(1) Actions propres faisant l'objet de plans d'options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2019, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France)

(2) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.
Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.
Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.
La dette actuarielle au taux de 0,79% est passée de 27.266 milliers d'euros à 27.581 milliers d'euros, au 31 décembre 2019. Taxes et contributions sur les rentes : L'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.
La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.
La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1er euro de rente pour toute rente liquidée après le 1er janvier 2001.
Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.
Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1er janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.
Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 4.808 milliers d'euros aurait été provisionné en 2019 contre un montant de 5.211 milliers d'euros en 2018, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,.
Les actifs du régime sont valorisés à 22.773 milliers d'euros en 2019 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2019.
Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 4.419 milliers d'euros en 2019 contre 3.668 milliers d'euros en 2018.
Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 2.854 milliers d'euros en 2019, contre 2.361 milliers d'euros en 2018.

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.18	**Dettes subordonnées**		
	Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
	Dettes rattachées	22	23
	Total	**21.022**	**21.023**

(1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.
Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.
Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :
- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.19.	**Réserves**		
	Réserve légale	8.308	8.308
	Réserves réglementées	152	152
	Autres réserves	23.818	23.818
	Total	**32.278**	**32.278**

	En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.20.	**Évolution des capitaux propres**						
	Position au début de l'exercice	**83.076**	**98.244**	**32.278**	**51.206**	**20.007**	**284.811**
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
	Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	–20.007	–20.007
	Distribution de l'exercice	-	-	-	20.007	-	20.007
	Autres mouvements	-	-	-	-	–5.894	–5.894
	Position à la clôture de l'exercice	**83.076**	**98.244**	**32.278**	**71.213**	**–5.894**	**278.917**

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.328	100,00%
Autres personnes physiques	60	0,00%
Total	**5.538.388**	**100,00%**

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	–5.894.022,48
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	71.213.513,49
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	**65.319.491,01**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 mentionné ci-dessus sera affecté au compte de report à nouveau dont le solde après affectation s'élèvera à 65.319.491,01 euros (sous réserve du vote de cette résolution par l'Assemblée Générale du 6 mai 2020).

	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
2.21	**Opérations avec les entreprises liées**		
	Actif		
	Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	7.721	24.383
	Passif		
	Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	58.475	36.742

	En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.22	**Ventilation de certains actifs / passifs**					
	Actif					
	Créances sur les établissements de crédit	222.280	-			222.280
	Opérations avec la clientèle	721.358	69.821	61.870	31.789	884.838
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-			3.872	3.872
	Total	**943.638**	**69.821**	**61.870**	**35.661**	**1.110.990**
	Passif					
	Dettes envers les établissements de crédit	1.059.407	111.356	-	14.379	1.185.142
	Opérations avec la clientèle	1.568.655	75.196	37.619		1.681.470
	Dettes représentées par un titre	65.168	214.932	183.432	53.407	516.939
	- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	*65.168*	*214.932*	*183.432*	*53.407*	*516.939*
	- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
	Total	**2.693.230**	**401.484**	**221.051**	**67.786**	**3.383.551**

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

	En milliers d'euros	2019	2018
3.1.	**Intérêts et produits assimilés**		
	Produits sur opérations avec les établissements de crédit	33.753	5.610
	Produits sur opérations avec la clientèle	9.700	9.426
	Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	1	14.536
	Autres intérêts et produits assimilés	58	488
	Total	**43.512**	**30.061**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.2.	**Intérêts et charges assimilées**		
	Charges sur opérations avec les établissements de crédit	–33.820	–45.255
	Charges sur opérations avec la clientèle	–689	–306
	Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	–33.863	–5.352
	Autres intérêts et charges assimilées	–412	–671
	Total	**–68.784**	**–51.584**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.3.	**Revenus des titres à revenu variable**		
	Actions et autres titres à revenu variable	20.261	3.506
	Titres de participation et autres titres détenus à long terme	1	3.073
	Parts dans les entreprises liées	38.947	71.172
	Total	**59.209**	**77.751**

		2019		2018	
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4.	**Commissions**				
	Opérations de trésorerie et interbancaires	-	–9	-	–15
	Opérations avec la clientèle	33	-	48	-
	Opérations sur titres	-	-	-	-
	Opérations de change	29	-	39	-
	Opérations de hors-bilan			-	-
	- Opérations sur titres	*412*	-	*184*	-
	- Opérations sur instruments financiers à terme	*2.545*	*–1.486*	*1.977*	*–1.221*
	Prestations de services financiers	67.887	–15.874	78.230	–13.781
	Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
	Total	**70.906**	**–17.369**	**80.478**	**–15.017**

		2019			2018		
	En milliers d'euros	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**						
	Titres de transaction	524	–1	523	612	–4	608
	Opérations de change	460.866	–423.648	37.218	451.196	–417.468	33.728
	Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
	Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
	Total	**461.390**	**–423.649**	**37.741**	**451.808**	**–417.472**	**34.336**

	En milliers d'euros	2019 Produits	2019 Charges	2019 Solde	2018 Produits	2018 Charges	2018 Solde
3.6.	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés**						
	Moins-values de cession	-	–507	–507	-	-	-
	Plus-values de cession	66	-	66	-	-	-
	Dotations / Reprises liées aux dépréciations	2.141	–726	1.415	489	–2.457	–1.968
	Dotations / Reprises liées aux provisions		–18	–18	-	-	-
	Total	**2.207**	**–1.251**	**956**	**489**	**–2.457**	**–1.968**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.7.	**Autres produits d'exploitation bancaire**		
	Refacturation de charges	9.721	10.139
	Autres produits accessoires	27.362	22.980
	Divers	488	432
	Dotations / Reprises liées aux provisions	–490	492
	Total	**37.081**	**34.043**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.8.	**Autres charges d'exploitation bancaire**		
	Rétrocessions de produits	–2.866	–3.824
	Divers	–57	–83
	Dotations / Reprises liées aux provisions	–500	–9
	Total	**–3.423**	**–3.916**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.9.	**Charges générales d'exploitation**		
	Salaires et traitements	–48.080	–51.400
	Charges sociales	–21.630	–24.241
	Intéressement des salariés	–255	–15
	Participation des salariés	–1.578	–3.262
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	–5.260	–4.668
	Dotations aux provisions pour frais de personnel	–1.031	–1.842
	Reprises de provisions pour frais de personnel	822	4.514
	Sous-total frais de personnel	**–77.012**	**–80.914**
	Impôts et taxes	–2.101	–2.803
	Locations	–10.945	–11.281
	Services extérieurs	–44.465	–43.697
	Transports et déplacements	–1.016	–1.144
	Autres charges diverses d'exploitation	-	-
	Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
	Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
	Sous-total frais administratifs	**–58.527**	**–58.925**
	Total	**–135.539**	**–139.839**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.10	**Coût du risque**		
	Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
	Dotations aux provisions	-	-
	Pertes nettes sur créances irrécupérables	-	-
	Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	3	2
	Reprises liées aux provisions	-	-
	Récupérations sur créances amorties	-	-
	Total	**3**	**2**

	En milliers d'euros	2019	2018
3.11.	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**		
	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	861
	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
	Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	–18.091	–17.330
	Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	11	-
	Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
	Total	**–18.080**	**–16.469**

3.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour 2019 est de −42 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 36 milliers d'euros contre 4.493 milliers d'euros en 2018.
Cette baisse s'explique par un résultat déficitaire sur l'exercice 2019.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2019	2018
- Gestion d'actifs	59.095	64.527
- Activité à marge	9.189	9.173
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	91.074	110.297
- Conseil aux entreprises	471	187
Produit net bancaire	**159.829**	**184.184**

À 159,8 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2019 est en baisse de -13,2% par rapport à celui de 2018 (184,2 millions d'euros).

Cette diminution de -24,3 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -19.2 millions d'euros par rapport à 2018. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2019 (-15.7 millions d'euros par rapport à 2018),
- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs baisse de -5,4 millions d'euros (59,1 millions d'euros contre 64,5 millions d'euros en 2018). Cette diminution est due à la baisse des revenus de distribution et à la baisse des commissions sur flux (droits d'entrée et commissions de mouvements). Cette évolution s'explique par l'application de la directive MIFID II, une aversion des clients pour les produits risqués qui induit une baisse des marges et des volumes de transaction.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
5.1. Opérations avec les entreprises liées		
Engagements donnés		
Engagements de financement	2.488	20.321
Engagements de garantie	86	86

5.2. Engagements de liquidité

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. ou des Sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans.

Depuis décembre 2005, Edmond de Rothschild S.A. et la Banque ont convenu que Edmond de Rothschild S.A. serait systématiquement substituée à la Banque dans l'exécution de ces contrats, Edmond de Rothschild S.A. se réservant la faculté de se substituer un tiers.

5.3. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2019	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.096.276	1.971.052	-	-	2.096.276	1.971.052
Total	**2.096.276**	**1.971.052**	**-**	**-**	**2.096.276**	**1.971.052**
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	261.618	975.495	-	-	261.618	975.495
Sous-total	261.618	975.495	-	-	261.618	975.495
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	**261.618**	**975.495**	**-**	**-**	**261.618**	**975.495**

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.239.119	2.099.670	-	-	2.239.119	2.099.670
Total	2.239.119	2.099.670	-	-	2.239.119	2.099.670
Marchés de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats fermes	-	-	-	-	-	-
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	1.283.910	87.264	-	-	1.283.910	87.264
Sous-total	1.283.910	87.264	-	-	1.283.910	87.264
Contrats conditionnels	-	-	-	-	-	-
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	**1.283.910**	**87.264**	**-**	**-**	**1.283.910**	**87.264**

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2019	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.888.278	1.892.794	207.998	78.258	-	
Marchés de gré à gré	58.000	969.495	71.083	6.000	132.535	

Au 31 décembre 2018	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
En milliers d'euros	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.982.892	1.970.631	256.227	129.039	-	-
Marchés de gré à gré	1.085.444	19.364	139.694	63.900	58.772	4.000

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2019	31.12.2018
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	423	1121
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	98	63
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	172	28

		Valeur positive		Valeur négative	
	En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
5.4.	**Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme**				
	Marchés organisés et assimilés				
	Contrats fermes				
	« Swaps de devises »	14.623	22.265	–5.271	–16.315
	Marchés de gré à gré				
	Contrats fermes				
	« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	6.081	6.121	–13.472	–15.409

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction n° 96-06.
La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :
- majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	9.892	10.837	4.482	5.825
Clients	1.691	6.145	1.465	2.803

	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	3.783	6.573	1.627	–1.562
Clients	226	3.342	-	-

Note 7 – Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2018
Techniciens	83	96
Cadres	307	300
Agents “hors classification”	83	86
Total	**473**	**482**

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l’effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l’exercice, est communiquée par catégories.

L’effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l’exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est inclue par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild Suisse depuis l’exercice 2019.

8.2. Évènements postérieurs à la clôture

L’épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l’économie mondiale, qui s’aggraveraient si l’épidémie n’était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l’activité, en raison de l’impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défaillance ce des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d’approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l’investissement.

Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Ces conséquences impacteraient les activités des contreparties des banques et des banques elles-mêmes.

Concernant Edmond de Rothschild France, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs propres et sous gestion à cette baisse des marchés financiers (actions, taux…) en terme de valorisation. L’impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de la Banque est impossible à mesurer à ce stade.

Les comptes sociaux annuels tels qu’ils sont présentés ont été arrêtés le 3 mars 2020 par le Directoire, et seront soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale le 6 mai 2020.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.028	19.045
Actif	**19.028**	**19.045**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Comptes à vue	1.064	2.284
Passif	**1.064**	**2.284**

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés	46	115
Produit net bancaire	46	115
Résultat brut d'exploitation	**46**	**115**

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

- *Opérations relatives au compte de résultat*

			31.12.2019	
En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

			31.12.2018	
En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	–14
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

- *Opérations relatives aux instruments financiers à terme*

En milliers d'euros			Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2015	2016	2017	2018	2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres (1) *	247.823.000	254.056.000	265.156.000	264.804.000	284.811.000
Capitaux permanents (1) *	268.823.000	275.056.000	286.156.000	285.804.000	305.811.000
Total de bilan *	2.524.048.000	2.713.132.000	3.424.862.000	3.644.336.000	3.854.863.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	828.081.237	612.547.436	540.578.183	670.683.166	581.216.316
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	34.124.730	20.085.747	19.891.140	42.852.972	23.535.467
Impôt sur les bénéfices	–13.430.948	–10.684.248	–19.757.739	–4.492.843	–36.204
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	30.713.023	24.391.581	18.700.508	20.007.436	–5.894.022
Montant des bénéfices distribués	24.479.675	13.292.131	19.052.055	-	0
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et	8,59	5,56	7,16	8,55	4,26
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,55	4,40	3,38	3,61	–1,06
Dividende versé à chaque action * *	4,42	2,40	3,44	-	
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	537	507	511	483	474
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	48.440.745	46.557.739	44.734.108	43.136.381	41.161.182
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	25.146.697	23.540.011	24.869.906	24.240.623	21.630.228
Participation des salariés	2.396.097	878.803	2.428.568	3.262.173	1.577.989

(1) Hors résultat de l'exercice.
* Arrondis au millier d'euros le plus proche.
** Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 6 mai 2020.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe qui présentent le changement comptable résultant de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et ses impacts sur les états financiers consolidés (note 1.2 « Conformité aux normes comptables » et la note 2 « Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives »).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point-clé de l'audit

Evaluation des écarts d'acquisition	
Risque identifié	***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***
Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 74,3 M€ au 31 décembre 2019 et sont décrits à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les participations mises en équivalence s'élèvent à 67,9 M€ au 31 décembre 2019 et sont détaillées dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition. Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de : - leur montant significatif au regard du bilan consolidé; - l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et; - L'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence. Les travaux effectués ont essentiellement consisté en : - Une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; - Le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes. - L'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives. - Enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 3 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 25 mai 1999.

Au 31 décembre 2019, nos deux cabinets étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit [ou autre terminologie retenue par la société] des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier
Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.

Point-clé de l'audit

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées	
Risque identifié Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées représentent un poste important du bilan (233,7 M€ au 31.12.2018 comparé à 250,0 M€ au 31.12.2017) et sont détaillés au niveau des points 2.6 et 2.7 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative. Comme indiqué dans la Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage. L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels). Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.	***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*** Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage. Pour les évaluations reposant sur des données historiques : ▪ Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées ; Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels : ▪ Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées, ▪ Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 3 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception des points ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.
Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Didier Kling & Associés.

Au 31 décembre 2019, nos deux cabinets étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier
Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, avec des sociétés ayant des dirigeants communs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2019, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 091 096 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est Directeur Général de d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier
Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 318.294 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 106.098 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	−5.894.022,48
Report à nouveau	71.213.513,49
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	65.319.491,01

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 mentionné ci-dessus au compte de report à nouveau dont le solde après affectation s'élève à 65.319.491,01 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2018	2017	2016
Dividende par action	-	3,44	2,40
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Benjamin de Rothschild, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de son statut d'actionnaire indirect de référence, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Benjamin de Rothschild pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de son lien familial avec l'actionnaire indirect de référence et du fait qu'elle est mandataire de l'actionnaire majoritaire de Edmond de

Rothschild (France), décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels qu'édités par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels qu'édités par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Ehrmann pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels qu'édités par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives à la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Madame Josépha Wohnrau, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions salariées au sein du Groupe Edmond de Rothschild, décide de nommer Madame Josépha Wohnrau en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 11.330.824 euros versées durant l'exercice 2019 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France) et de 2.094.060 euros pour Edmond de Rothschild (France) succursale Italie.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

- Fonctions :
  - Membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »
  - Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
  - Responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
  - Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
  - Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
  - Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- Autres critères :
  - Managers de Preneurs de Risque

- Rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée